

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~

**Délibération n° 2024-15 du Comité syndical du vendredi 22 mars 2024**

**CANDIDATURE DU SYDEL DU PAYS CŒUR D'HERAULT A L'APPEL A PROJET  
« COOPERATION » 2024 DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PROJET  
ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)**

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 22 mars à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Novel.id – 1, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault La Garrigue » - 34725 Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 14 mars 2024.

|                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaient présents ou représentés :                                          | Jean-François SOTO, Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Béatrice FERNANDO, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX représenté par Marina BOURREL , José MARTINEZ Véronique NEIL, Jean-Luc REQUI représenté par Antoine GOUTELLE, Claude REVEL représenté par Patrick JAURES, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER représenté par Françoise OLIVIER, Claude VALERO représenté par Marc CARAYON, Claire VAN DER HORST |
|                                                                            | Egalement present : Jérôme LOPEZ                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Absents ou excusés :                                                       | Bernard COSTE, Daniel JAUDON, Nicole MORERE,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 21 Votants :</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, donnant lieu à la création des projets alimentaires territoriaux (PAT), définissant et favorisant la mise en œuvre concrète de la transition agroécologique,

**Vu** la charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025,

**Vu** la délibération n° 2021-19 du conseil syndical du 19 mars 2021 marquant la reconnaissance ministérielle du PAT et l'usage de la marque « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »,

**Considérant** l'organisation des Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durable (EGAAD) par le Conseil de Développement (Codev), l'INRAE et le SYDEL Pays Cœur d'Hérault en octobre 2019,

**Considérant** l'appel à projet TETRAA de la Fondation Daniel et Nina Carasso, pour lequel le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est lauréat depuis novembre 2020, orienté sur la transition agroécologique et alimentaire des territoires, prenant en compte les différents axes du champ à l'assiette (du foncier agricole à l'accès à une alimentation de qualité pour tous),

**Considérant** la notification d'attribution de la **reconnaissance ministérielle du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Sydel du Pays Cœur d'Hérault** obtenue en mars 2021 l'autorisant à faire usage de la marque collective « projet alimentaire territorial reconnu par le ministère de l'agriculture »

**Considérant** la volonté commune du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et de ses partenaires de mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs du PAT,

**Considérant** la nécessité de trouver des financements pour continuer les actions en cours sur le territoire et en développer de nouvelles dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau réuni le vendredi 8 mars 2024 ,

Lancement fin 2023, d'un Appel à Projets Coopération Territoriale 2024 dans le cadre du Programme Stratégique National 2023-2027 (autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC) .

Cette réponse à l'Appel à Projet s'appuie sur les axes du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault.

- Axe 1 : accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification
- Axe 2 : agroécologie et gestion de l'eau
- Axe 3 : accès à l'alimentation de qualité pour tou.te.s
- Axe 4 : coopération au sein de la chaîne alimentaire
- Axe transversal : gouvernance partagée, concertée, décloisonnée

Il s'appuie également sur le Bilan PAT 2021-2023 présenté en annexe n° 1.

La réponse à cet appel à projets permettra la poursuite de certaines actions lancées dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault sur un nouveau périmètre et le lancement de nouvelles actions opérationnelles via :

- l'animation opérationnelle de certaines actions en interne (financement d'une part de l'animation opérationnelle de 2 chargées de mission PAT)
- le soutien d'actions partenariales, pour des prestations externes relatives à l'animation d'actions, ceci sur une période allant de fin 2024 à fin 2026 (voir fiches-actions en annexe n° 2).

En effet, ce dispositif permet de financer les dépenses de personnel et les prestations liées à l'animation d'un programme d'actions opérationnel (dépenses en HT). Le plafond éligible s'élève à 140.000 € HT, dont 70% peuvent être financés à travers cet appel à projet, soit 98.000 € HT.

| Programme d'actions – AAP Coopération 2024                                                                                                  |                                                                                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs                                                                                                                                   | Actions                                                                                                                                                |
| Axe 1 : autonomie et résilience du territoire                                                                                               |                                                                                                                                                        |
| 1.1. Les propriétaires fonciers ne spéculent plus et mettent à disposition leurs terres en friche pour l'installation et la diversification | N°1. Réaliser une veille foncière avec les Veilleurs de Terres sur 5 nouvelles communes                                                                |
|                                                                                                                                             | N°2. Réaliser une étude de faisabilité foncière sur 2 nouvelles communes                                                                               |
| Axe 2 : qualité de vie                                                                                                                      |                                                                                                                                                        |
| 2.1. Les communes mettent à disposition du foncier pour permettre à des porteurs de projets agricoles de se tester                          | N°3. Accompagner l'émergence d'un espace-test agricole sur une commune du Pays Cœur d'Hérault                                                          |
| 2.2. Les élus se saisissent de la question foncière et de ses enjeux                                                                        | N°4. Animer 4 sessions de sensibilisation foncière auprès des élus du Pays Cœur d'Hérault                                                              |
| Axe 4 : développement de l'économie du territoire                                                                                           |                                                                                                                                                        |
| 4.1. L'installation et la transmission sont facilitées et les porteurs de projets réussissent leur installation                             | N°5. Accompagner l'installation d'une ferme Terre de Liens sur une commune du Pays Cœur d'Hérault                                                      |
|                                                                                                                                             | N°6. Développer et animer une bourse foncière agricole sur le territoire via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA)                    |
| 4.2. Les communes mettent à disposition du foncier pour l'installation agricole et la diversification                                       | N°7. Accompagner l'installation agricole sur des parcelles communales via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA)                       |
| 4.3. Les agents de la restauration collective s'approvisionnent avec des produits locaux et de qualité                                      | N°8. Co-construire un marché commun pour la restauration scolaire sur l'ensemble des communes de la Vallée de l'Hérault volontaires                    |
|                                                                                                                                             | N°9. Accompagner la labellisation de 5 sites de restauration collective                                                                                |
|                                                                                                                                             | N°10. Évaluer la faisabilité du passage en régie directe de la restauration des crèches                                                                |
| 4.4. Les volumes de produits locaux / de qualité sont significatifs dans le circuit de l'alimentation solidaire                             | N°11. Approvisionner les épiceries sociales et les colis alimentaires de la Vallée de l'Hérault et de Clermont-l'Hérault en produits locaux de qualité |
| 4.5. La filière d'élevage de volailles est appuyée et peut se développer                                                                    | N°12. Préfigurer une placette pour accueillir l'abattoir mobile volailles en Pays Cœur d'Hérault                                                       |

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

|                                                                                      |                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.6. La filière céréales-pain locale s'est développée                                | <b>N°13.</b> Approvisionner 3 sites de restauration collective en pain à base de farine locale de qualité                                       |
| 4.7. Les professionnels du tourisme s'approvisionnent en circuits-courts localement  | <b>N°14.</b> Animer des ateliers avec les professionnels du tourisme pour augmenter leur part d'approvisionnement en produits locaux de qualité |
| 4.8. La vente directe est valorisée et favorisée                                     | <b>N°15.</b> Favoriser l'accès et la visibilité des producteurs locaux sur les marchés de plein vent                                            |
| 4.9. L'offre locale de qualité et ceux qui la favorisent sont visibles pour tou.te.s | <b>N°16.</b> Publier un guide référençant tous les acteurs du système alimentaire local                                                         |

Ce programme d'actions représente un budget total de 181.118,40€ TTC dont 49.068,00€ de dépenses de rémunération d'animation interne (et frais associés) et 132.050,40 € TTC de prestation.

À travers l'Appel à Projet du dispositif Coopération 2024, nous sollicitons un financement équivalent à 70% du plafond de l'AAP Coopération, soit 98.000 € HT/TTC.

Le Sydel du Pays Cœur d'Hérault s'engage alors à financer le restant du budget total du programme d'actions déposé, soit un total de 83.118.40€ TTC revenant à 73.710,80 € HT.

#### Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- **D'adopter** le programme d'actions proposé pour la candidature à l'Appel à Projet Coopération 2024
- **De valider** le projet de demande de financements pour la poursuite de l'animation d'actions dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par le Pays Cœur d'Hérault,
- **De valider** le projet de plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus pour un montant global du projet de 171.710,80 € HT soit 181.118,40 € TTC,
- **D'assurer** après l'attribution des financements, la mise en œuvre du projet via les moyens humains internes et via les prestations nécessaires,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents afférant à cette délibération.

Saint André de Sangonis, le 26 mars 2024

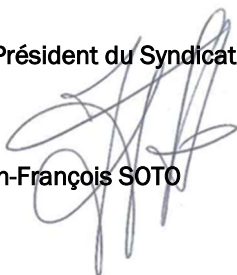
Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 26 mars 2024

Publiée le 26 mars 2024

Transmise le 26 mars 2024

Le Président du Syndicat



Jean-François SOTO

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20240322-DECS\_2024\_1

## BILAN PAT 2021-2023

# Le Projet Alimentaire Territorial "3D" (Démocratique, Durable et Décloisonné) du Pays Cœur d'Hérault

Retour sur les 3 premières années de labellisation

## Sommaire

|          |                                                                                                                                                                    |    |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.       | Présentation du PAT du Pays Cœur d'Hérault .....                                                                                                                   | 5  |
| 2.       | Les labellisations PAT, qu'est-ce que cela signifie ? .....                                                                                                        | 9  |
| 3.       | Retour 2021-2023 axe par axe.....                                                                                                                                  | 11 |
| 3.1.     | Axe 1 : accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole .....                                                                                | 11 |
| 3.1.1.   | Retour sur les actions menées sur 2021-2023 .....                                                                                                                  | 11 |
| 3.1.1.1. | Action 1 : espaces tests agricoles .....                                                                                                                           | 11 |
| 3.1.1.2. | Action 2 : créer un observatoire foncier et une bourse foncière .....                                                                                              | 13 |
| 3.1.1.3. | Action 3 : former les élus à la gestion du foncier et du bâti agricole.....                                                                                        | 14 |
| 3.1.1.4. | Action 4 : Agri Task Force pour un accompagnement renforcé à l'installation agricole (GAIA).....                                                                   | 15 |
| 3.1.1.5. | Action 5 : reconquête des friches agricoles .....                                                                                                                  | 17 |
| 3.1.2.   | Actions à suivre.....                                                                                                                                              | 18 |
| 3.2.     | Axe 2 : innovations agroécologiques et gestion de l'eau .....                                                                                                      | 20 |
| 3.2.1.   | Retour sur les actions menées sur 2021-2023 .....                                                                                                                  | 20 |
| 3.2.2.   | Actions à venir.....                                                                                                                                               | 24 |
| 3.3.     | Axe 3 : accès à une alimentation de qualité pour tous.....                                                                                                         | 27 |
| 3.3.1.   | Retour sur les actions menées sur 2021-2023 .....                                                                                                                  | 27 |
| 3.3.1.1. | Action 1 : animer un partenariat de solidarité alimentaire inter-institutionnel avec les habitants .....                                                           | 27 |
| 3.3.1.2. | Action 2 : concevoir un système digne d'accès à une alimentation de qualité pour tous .....                                                                        | 27 |
| 3.3.1.3. | Sensibiliser les élus.....                                                                                                                                         | 29 |
| 3.3.1.4. | Lieux de transformation.....                                                                                                                                       | 30 |
| 3.3.2.   | Actions à venir.....                                                                                                                                               | 31 |
| 3.4.     | Axe 4 : coordination au sein de la chaîne alimentaire .....                                                                                                        | 34 |
| 3.4.1.   | Retour sur les actions menées sur 2021-2023 .....                                                                                                                  | 34 |
| 3.4.1.1. | Action 1 : réaliser le diagnostic des filières maraîchage, arboriculture et céréaliculture du territoire et concerter ses acteurs pour dynamiser ces filières..... | 34 |
| 3.4.1.2. | Action 2 : création d'une plateforme locale de production, transformation, conditionnement, distribution .....                                                     | 36 |
| 3.4.1.3. | Développer des outils d'abattage locaux et inter-territoriaux pour appuyer les filières d'élevage sur le territoire .....                                          | 37 |
| 3.4.2.   | Actions à venir.....                                                                                                                                               | 39 |
| 3.5.     | Axe 5 : gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée .....                                                                                       | 42 |

## **Avant-propos**

Le présent bilan intervient après les trois premières années d'existence du PAT du Pays Cœur d'Hérault. Il vient faire un point sur ce qu'est le PAT, son émergence, son statut actuel, les projets qui ont été développés, les études qui ont été menées ainsi que les actions réalisées. Ce bilan étape permet de faire le lien entre ce qui a été réalisé sous le statut de PAT Émergent et ce qui pourrait se développer avec l'obtention d'une labellisation de niveau 2 (PAT Opérationnel), qui permettrait au PAT d'être relancé pour un minimum de 3 ans avec des objectifs davantage tournés vers l'action.

## **Sigles et acronymes**

- BRLI = BRL Ingénierie (société d'ingénierie spécialisée dans les domaines liés à l'Eau, à l'Environnement et à l'Aménagement du Territoire)
- CCAS = Centre Communal d'Action Sociale
- CEN = Conservatoire des Espaces Naturels
- CFP des MFR = Contribution à la Formation Professionnelle des Maisons Familiales Rurales
- CIAS = Centre Intercommunal d'Action Sociale
- CIVAM = Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
- CLE = Commission Locale de l'Eau
- CLS = Contrat Local de Santé
- CoDev = Conseil de Développement
- ComOp = Comité Opérationnel
- DRAAF = Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- EBE = Entreprise à But d'Emploi
- EGAAD = États Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables
- EPTB = Établissements Publics Territoriaux de Bassin
- ETP = Équivalent Temps Plein
- GIEE = Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental
- IRTS = Institut Régional du Travail Social
- OFA = Observatoire Foncier Agricole
- OTEX = Orientation Technico-économique des Exploitations
- PAT = Projet Alimentaire Territorial
- PCAET = Plan Climat-Air-Énergie Territorial
- PCH = Pays Cœur d'Hérault
- PNA = Programme Nationale pour l'Alimentation
- RPH = Radio Pays d'Hérault
- SAFER = Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SCoT = Schéma de Cohérence Territoriale
- UDFRA 34 = Union Départementale des Foyers Ruraux et Associations de l'Hérault
- UMR = Unité Mixte de Recherche

# 1. Présentation du PAT du Pays Cœur d'Hérault

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Cœur d'Hérault, est un PAT qualifié par ses porteurs de "3D" (Démocratique, Durable et Décloisonné). Il est né de l'organisation en 2019 d'une importante concertation sur le territoire, à l'initiative du Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault (organe de représentation de la société civile), les **États Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD)**. Ces EGAAD ont fait émerger cinq axes de positionnement du PAT sur le territoire :

- Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole,
- Innovations agroécologiques et gestion de l'eau,
- Accès à l'alimentation de qualité pour tous-tes,
- Développement de la coordination au sein de la chaîne alimentaire,
- Gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée.

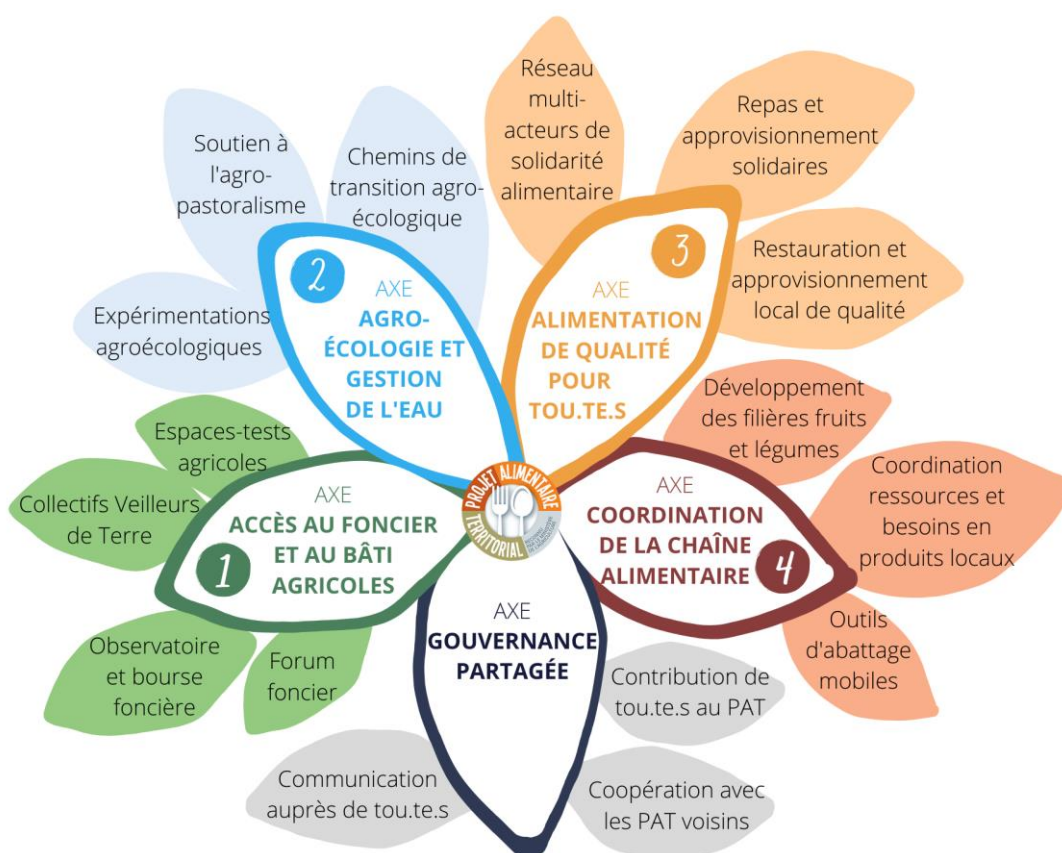


Figure 1 : les différents axes du PAT et leurs premières actions (2021-2022)

## Retour sur l'émergence du PAT

Entre 2012 et 2014, le SYDEL mène ses premières actions portées sur l'alimentation et un premier PAT est animé pour développer les circuits-courts alimentaires sur le territoire. L'axe local est prépondérant dans les actions. Ce fort parti pris pour l'alimentation locale, de qualité et de saison se retrouve également dans sa charte à horizon 2025, où il est annoncé que « l'activité agricole devient une priorité pour le projet de territoire du Cœur d'Hérault » (SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, 2013).



Cependant, hormis l'existence du portail internet « Mangeons local » et d'actions de sensibilisation auprès des professionnels de la petite enfance dans le cadre du Contrat local de santé (CLS), l'animation d'un PAT en tant que tel est suspendu en 2015, ce qui sera fortement remis en question par les acteurs de l'alimentation et de l'agriculture locales (producteur.s, associations et organisations représentant l'agriculture paysanne locale) qui dénoncent « *le manque de soutien à l'agriculture paysanne locale par les acteurs institutionnels en dépit de l'insuffisance de production alimentaire locale.* » (Nougarèdes<sup>ii</sup>, 2021).

Entre 2015 et 2017, des réunions publiques ainsi que l'association du SYDEL à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) font ressortir un « *déficit de prise en compte de la diversité agricole et des enjeux alimentaires du territoire* » (Nougarèdes, 2021). Fort de ce constat, le Conseil de Développement, instance de représentation de la société civile du Pays Cœur d'Hérault (PCH), appuyé par l'équipe technique du Pays (soutien logistique et opérationnel), décide d'organiser les EGAAD dont l'objectif est de « *relocaliser ensemble l'alimentation sur le territoire et de soutenir le développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement* » (Nougarèdes, 2021). Ils font ressortir en 2019 un besoin « *de souveraineté alimentaire décliné en une forte demande en produits locaux et en approvisionnement local de la restauration collective portée par les associations locales mais aussi par les établissements scolaires, les crèches, les EHPAD et par l'hôpital situé sur le territoire.* » (Nougarèdes, 2021).

La forte spécialisation agricole du territoire dans la viticulture (OTEX majoritaire à 85,7% pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, et à 90,5% pour le Clermontais selon la base de données Agreste (Agreste<sup>iii</sup>, 2020)) est également évoquée comme l'une des causes principales dans la difficulté à répondre à la demande d'alimentation locale. D'après l'analyse du territoire menée par la DRAAF en 2015 (Dupé & Colin<sup>iv</sup>, 2015), cette filière viticole est portée par des caves coopératives et des vigneron.ne.s indépendant.e.s « dynamiques » qui produisent des vins d'appellation reconnues. Malgré cette dynamique qu'apporte cette tendance viticole majoritaire (en matière touristique également), les EGAAD ont fait remonter la concurrence entre le secteur viticole et la diversification des cultures pour élargir l'offre alimentaire du territoire. En effet, le secteur viticole détient une grande partie du foncier et des parcelles irriguées, ce qui fait que seules « *quelques petites zones maraîchères historiques du département* » (Nougarèdes, 2021) sont irriguées. Les nouveaux entrants agricoles du Pays Cœur d'Hérault souhaitant s'installer en maraîchage, arboriculture, céréaliculture et autres cultures diversifiées font donc d'abord face à un frein foncier mais aussi à une contrainte d'eau. Ce frein est combiné à l'absence de filières alimentaires territorialisées.

D'après l'analyse de B. Nougarèdes, « *Les EGAAD ont permis de remettre l'agriculture et l'alimentation durables à l'agenda politique du Pays* » ce qui s'est matérialisé par la création d'un nouveau PAT en 2019, le PAT « Démocratique, Durable et Décloisonné » du Pays Cœur d'Hérault, qui mobilise aujourd'hui 2,4 postes équivalent temps plein pour son animation.

Le schéma suivant permet de suivre l'évolution du PAT, de son émergence à ses questionnements actuels en passant par sa création officielle en 2021 (labellisation niveau 1).

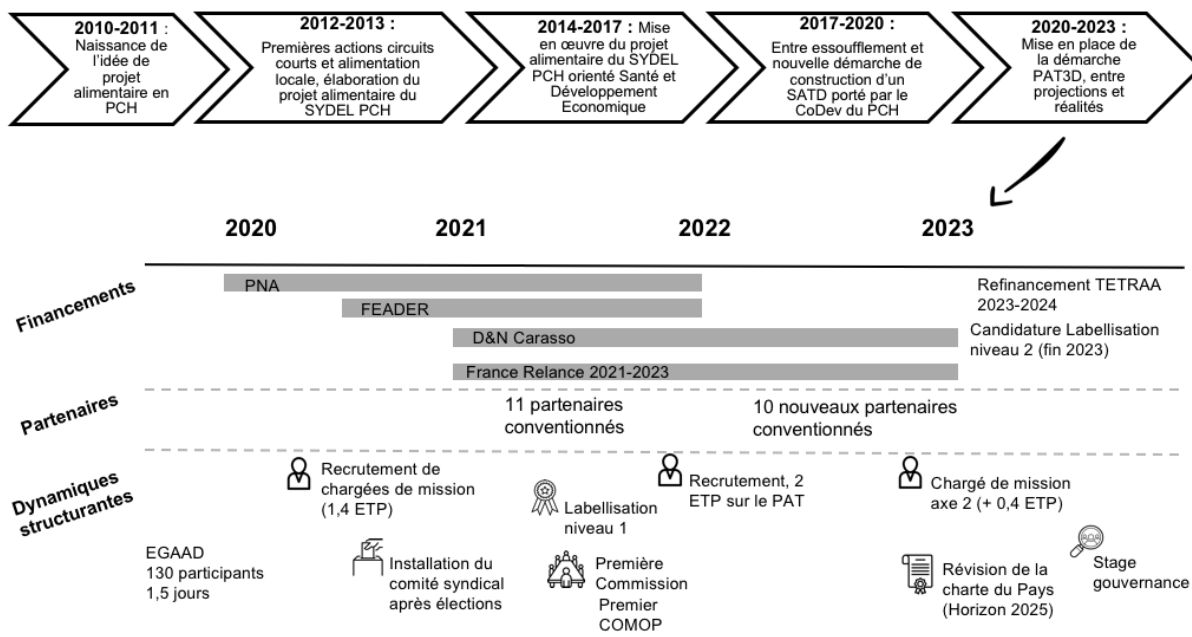


Figure 2 Frise chronologique du contexte d'émergence du PAT et principales dynamiques depuis sa création (Source : Châtelain, 2023)

## Le PAT aujourd'hui

Le PAT arrive aujourd'hui à une phase de transition : de nombreux projets et études ont été lancés au cours de ces trois premières années de labellisation PAT niveau 1. Le PAT peut à présent évoluer **du PAT émergent** (niveau 1) au **PAT opérationnel**, en capitalisant les enseignements de ces dernières années pour aller vers davantage d'actions concrètes. Un point sur le système de labellisation sera effectué dans la partie suivante.

Le PAT du Pays Cœur d'Hérault est d'ores et déjà engagé dans l'action (voir partie 3) et a été reconnu et encouragé par quatre programmes de financement au cours de ces trois dernières années :

- Terra rural - Mesure 16.7 - Fonds FEADER
- Le Programme National pour l'Alimentation (labellisé niveau 1)
- Le programme TETRAA porté par la Fondation Daniel et Nina Carasso et AgroParisTech
- Le Plan de Relance volet B

En terme de gouvernance, le PAT du Pays Cœur d'Hérault fait partie des PAT innovants par son caractère Démocratique, Durable et Décloisonné. Depuis les EGAAD, le Conseil de Développement du Pays est resté fortement impliqué dans le PAT avec 6 membres référents associés. Une participation citoyenne est également recherchée dans la gouvernance du PAT en concevant des actions ciblées pour associer les habitants du PAT. Le Conseil de Développement du Pays ainsi que les élus impliqués dans le projet viennent également porter la voix des habitants.

Le PAT compte aujourd'hui 21 partenaires conventionnés sur lesquels il peut s'appuyer pour développer ses actions. Ces partenaires sont représentatifs des thématiques traitées par le PAT, avec notamment les structures d'accompagnement agricole du réseau InPACT 34

(Terre de Liens, FR CIVAM Occitanie, CIVAM Bio 34, Terres Vivantes 34, Terracoopa et l'Association Marchés Paysans) mais aussi d'autres structures clé comme la SAFER Occitanie, et Un Plus Bio. D'autres partenaires ont une échelle d'action plus territoriale et permettent de favoriser l'action locale : Terre-Contact, le Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault, RPH, ou encore Croix-Rouge Insertion - Capdife. L'implication des communautés de communes et des acteurs de l'action sociale locale comme le CCAS de Clermont-l'Hérault et le CIAS du Lodévois et Larzac est essentielle pour rendre l'action du PAT plus efficace sur le territoire. L'INRAE est aussi un partenaire du PAT, amenant une dimension scientifique au développement des actions du PAT. Enfin le Sydel du Pays Coeur d'Hérault agit dans le cadre du PAT en partenariat étroit avec le Conseil de Développement du Pays, garant de la dimension démocratique et décloisonnée de la gouvernance du PAT.

La liste complète des partenaires du PAT est disponible en annexe (Annexe 1).

## 2. Les labellisations PAT, qu'est-ce que cela signifie ?

Depuis 2020, le dispositif de reconnaissance des PAT par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation fonctionne de la manière suivante :

- L'État en Région (à savoir la DRAAF ou la DAAF) a désormais la compétence de reconnaître un PAT, en s'appuyant sur une instance d'évaluation informelle et en informe ensuite le Ministère (Direction Générale de l'Alimentation).
- Il existe **deux niveaux de labellisation des PAT** : le **PAT émergent** (niveau 1) qui a une durée de 3 ans non renouvelable après la création de ce dernier. Il correspond à des projets collectifs émergents. Le second niveau de labellisation est le **PAT opérationnel** (ou dit « à l'état de mise en œuvre ») qui est lui aussi valable trois ans, renouvelable. Il correspond à des projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles.

Il existe 10 critères de reconnaissance<sup>v</sup> d'un PAT pour lesquels les niveaux d'exigences évoluent d'un niveau de labellisation à l'autre :

| Ordre des critères | Critères                                                                  |
|--------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 1                  | Portage du projet                                                         |
| 2                  | Démarche collective et partagée                                           |
| 3                  | Prise en compte des objectifs des programmes régionaux, du PRAD et du PNA |
| 4                  | Transversalité de la démarche                                             |
| 5                  | Diagnostic partagé                                                        |
| 6                  | Mise en œuvre d'actions opérationnelles                                   |
| 7                  | Engagement des partenaires                                                |
| 8                  | Prise en compte des objectifs du PNA                                      |
| 9                  | Pérennité du projet                                                       |
| 10                 | Dispositif d'évaluation de l'impact du projet                             |

[Tableau 1 Liste des critères de reconnaissance d'un PAT depuis 2020](#)

Fin 2023, le PAT du Pays Cœur d'Hérault dépose sa demande de renouvellement. Cette demande implique de faire évoluer le PAT du niveau 1 Émergent au niveau 2 Opérationnel.

La figure 2 ci-après vient davantage expliquer la différence entre les PAT de niveau 1 et de niveau 2 en termes d'exigences et donc ce que cela implique pour le PAT du Pays Cœur d'Hérault.

La labellisation de niveau 2 est en somme **un passage à l'action** : le diagnostic du territoire devra être finalisé, partagé et mis à jour au cours de son évolution, des actions concrètes devront se mettre en place, un engagement auprès des partenaires du PAT devra être officialisé et les axes thématiques du PNA devront être prises en compte avec obligatoirement un axe lié à la restauration collective poursuivant les objectifs de la loi Égalim. La pérennité du projet devra également être démontrée avec une gouvernance opérationnelle, des plans de financements concrets et une animation du PAT pérennisée dans le temps. Enfin le PAT devra se doter d'indicateurs de réussite / de suivi des actions pertinents.

## Les critères pour être labellisé

| Diagnostic partagé                                                                                                                                                                                               | Actions concrètes                                                                                                                                               | Partenaires                                                                                                                                            | Pérennité du projet                                                                                                                                                                                                            | Evaluation du projet                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Données sociales, économiques, ressources naturelles, climat, offre agricole, bassin de consommation</li> <li>Recensement des acteurs, missions et initiatives</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérentes avec le diagnostic</li> <li>Mise en relation avec d'autres outils territoriaux doté de financement</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement formalisé des différents partenaires</li> </ul>                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien politique</li> <li>Moyens financiers adéquat</li> <li>Délibération</li> <li>Animation du projet</li> </ul>                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Dispositif d'évaluation et de suivi</li> </ul> |
| Niv 1 : prévu ou en cours                                                                                                                                                                                        | Niv 1 : plan d'action prévu ou en cours, copil prévu ou mise en place, animateur présent ou prévu                                                               | Niv 1 : lettre de soutien                                                                                                                              | Niv 1 :<br>✓ instance gouvernance prévue ou mis en place<br>✓ Élément sur la pérennité<br>✓ Document cadre ou délibération avec minimum d'engagements financiers<br>✓ Animation prévue                                         | Niv 1 :<br>✓ Réflexion en cours sur les indicateurs                                   |
| Niv 2 : réalisé, partagé et éventuellement mise à jour                                                                                                                                                           | Niv 2 : réalisé, partagé et éventuellement mise à jour                                                                                                          | Niv 2 : documents signés attestant de l'engagement                                                                                                     | Niv 2 :<br>✓ Instance de gouvernance en place et opérationnelle<br>✓ Plan de financement réalisée et financement acquis<br>✓ Pérennisation prévue de la présence d'un animateur ou coordinateur à temps plein ou temps partiel | Niv 2 :<br>✓ Présence d'indicateurs pertinents si possible                            |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                 | <p><b>PNA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des axes thématiques</li> </ul>                                               |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                 | Niv 1 : prendre en compte plusieurs thématiques dont l'approvisionnement resto co en lien avec egalim                                                  |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                       |
|                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                 | Niv 2 : mise en œuvre d'action en lien avec le PNA et intégration de nouvelles thématiques non prise en compte niv. 1 dont obligatoirement la resto co |                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                       |

Figure 3 : Critères de labellisation des PAT depuis 2020

### 3. Retour 2021-2023 axe par axe

Le retour 2021-2023 permet de faire une rétrospective des actions, projets et études menés sur les trois années du PAT Émergent du Pays Cœur d'Hérault. Il vise à clarifier ce qui a été réalisé, comment, avec qui, avec quel budget mais aussi quels sont les premiers résultats et les suites envisagées.

Il est à noter que certains financements du PAT autorisent les co-financements, d'autres non, et que les partenaires du PAT sont conventionnés sur plusieurs actions, les budgets peuvent donc être des estimations sur certaines actions. Par ailleurs certaines actions du PAT sont portées par des partenaires avec un budget global plus important et des financements complémentaires. Ce bilan fait état des financements obtenus dans le cadre du PAT pour ces projets. Le budget global de ces projets est cependant notifié en dessous quand cela est possible.

Il est également à noter que les actions du PAT et l'animation de ce dernier sont en quasi-totalité financés par des appels à projets (cf. Annexe 2 et 3).

#### 3.1. [Axe 1 : accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole](#)

##### 3.1.1. Retour sur les actions menées sur 2021-2023

###### 3.1.1.1. *Action 1 : espaces tests agricoles*

###### ➤ Projet d'Espaces Test Agricole (ETA) en Pays Cœur d'Hérault

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires :** Terracoopa, Civam Bio 34, Codev, Communauté de Communes du Lodévois Larzac, de la Vallée de l'Hérault et du Clermontais

**Budget :** 16 200€

###### ➤ *Etudes de faisabilité Terracoopa (FEADER)*

**Objectifs :**

- **Pour les porteurs de projets non issus du milieu agricole :** sécuriser les reconversions professionnelles, limiter la prise de risque financière et les erreurs techniques, aider à développer un réseau professionnel, aider les porteurs de projet à s'ancrer sur le territoire
- **Pour les communes :** les aider à accompagner ces porteurs de projet qui s'engagent dans la diversification de l'offre alimentaire du territoire, repérer des îlots fonciers pour l'installation et l'expérimentation
- **Pour le territoire :** développer plusieurs sites expérimentaux sur le territoire dédiés à l'installation et à la diversification agricoles et le développement de modèles agricoles plus résilients, favoriser l'innovation.

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :** au commencement de l'axe foncier en 2021, un projet de création d'espaces test agricole sur le territoire a été lancé. Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé fin 2022 sur tout le territoire à destination des communes ayant un projet communal centré sur le développement d'initiatives de

diversification agricole et possédant au moins 1 ha de parcelles communales à mettre à disposition ou ayant le contact de propriétaires privés souhaitant mettre à disposition ce minimum d'1 ha. Cet AMI proposait aux communes candidates une étude de faisabilité réalisée par Terracoopa et un accompagnement dans la mise en place et le suivi du projet (notamment dans la recherche de financements).

#### Résultats :

- Un projet d'ETA qui s'est transformé en deux projets d'installation à Aniane (cf. Projet d'installation sur des parcelles communales à Aniane) après une étude de faisabilité réalisée par Terracoopa = une seule étude de faisabilité réalisée au lieu de trois prévues faute de projets adéquats, mais un accompagnement plus conséquent sur les deux projets d'Aniane par Terracoopa
- Étude de différentes parcelles pré-étude de faisabilité sur des communes par Terracoopa et les chargées de mission foncier (Usclas-du-Bosc, Aspiran, Le Pouget) : un projet d'ETA aurait été trop compliqué sur ces parcelles.
- Des pistes à développer avec les élus sur certaines communes des trois Communautés de Communes (Le Pouget, Pujols, Nébian, Montarnaud et Mourèze).

#### ➤ Expérimentation sur le blé du Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault

**Porteur :** Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault

**Partenaires :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev, Institut Agro Montpellier, Pétanielle Maison des Semences Paysannes Tarn et Garonne

**Budget :** 8601,28€

➤ 7771,28€ pour l'aménagement de la parcelle = clôture + irrigation

830€ pour l'expérimentation sur les blés anciens = moisson + intervention Pétanielle (TETRAA)

#### Objectifs :

- **Pour le lycée :** faire travailler les élèves du lycée sur des cas concrets, allant de la production à la transformation et les sensibiliser à la diversification agricole.
- **Pour le territoire :** développer plusieurs sites expérimentaux sur le territoire dédiés à l'installation et à la diversification agricoles et le développement de modèles agricoles plus résilients, favoriser l'innovation.

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :** au commencement de l'axe foncier en 2021, un projet d'espace test agricole avait été envisagé au Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault mais pour des raisons de manque d'eau et de difficulté à pouvoir réaliser des rotations, il paraissait peu envisageable d'installer un porteur de projet sur le long terme. Un Projet Étudiant Ingénieur a ensuite été réalisé en partenariat avec l'Institut Agro Montpellier en lien avec le projet d'ETA puis d'installation d'un maraîcher qui s'est transformé en projet d'agroforesterie. En 2022, une expérimentation est proposée sur le blé ancien et ce sont donc trois variétés de blé ancien (Bladette de Puylauvens, Castelnaud de Montmirail et Barbu de Lacaune) qui sont testées sur l'année culturale 2022-2023 en parallèle d'un stage faisant l'étude d'intérêt et d'opportunité de développer une filière céréales et pain sur le territoire (cf. Axe 2). Les expérimentations continuent pour la saison 2023-2024 sur le blé ancien.

#### Résultats :

- Le partenariat entre le Lycée Privé Agricole de la Vallée de l’Hérault et le PAT s’est renforcé du fait du lien entre l’expérimentation et le stage.
- Les liens se sont également renforcés entre certains partenaires PAT et le lycée pour mener à l’avenir des projets communs.
- Un atelier participatif a été réalisé en 2023 sur la filière blé-farine-pain en prenant exemple de cette expérimentation. L’association Pétanielle, Maison des Semences Paysannes Tarn et Garonne a réalisé une intervention d’une heure sur les blés anciens et transformations associées.
- Les rendements 2022-2023 sont encourageants pour la filière céréales du Pays Cœur d’Hérault et invitent à continuer l’expérimentation.
- Les élèves du lycée ont pu mener tout l’itinéraire technique d’une culture de blé ancien conduite en bio.

### 3.1.1.2. Action 2 : créer un observatoire foncier et une bourse foncière

#### ➤ Création d’un observatoire foncier et animation d’une bourse foncière

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d’Hérault

**Partenaires :** Université Paul Valéry (Master ERDL) et partenaires GAIA, Codev

**Budget :** 3750€

- 1800€ (FEADER) à la SAFER Occitanie et 1950€ (FEADER) à Terres Vivantes pour des expertises et conseils

**Objectifs :**

- Préserver les terres agricoles en Cœur d’Hérault
- Faciliter l’accès au foncier et au bâti agricole pour les porteurs de projets
- Informer les acteurs du territoire sur les différents enjeux agricoles en cœur d’Hérault

L’observatoire du foncier agricole permet plus précisément :

- de fluidifier le marché du foncier agricole,
- d’éviter les spéculations et de mieux maîtriser
- d’anticiper les phénomènes fonciers grâce à l’analyse de plusieurs indicateurs.
- d’aider les communes à mettre en place une politique de gestion puis d’animation foncière, notamment sur les friches agricoles.

**Résumé de l’action / du projet / de l’étude :**

Les élèves du Master ERDL ont étudié la mise en place d’un Observatoire Foncier Agricole sur le Pays Cœur d’Hérault. Pour cela, ils ont dû réaliser une bibliographie sur la définition d’Observatoire Foncier Agricole (OFA) en lien avec les actions menées par le Pays. L’étude visait également à la réalisation d’un benchmark des initiatives similaires qui se sont mises en place dans d’autres territoire afin d’obtenir des retours d’ expériences. Un partenariat avec les acteurs du territoire a permis de sélectionner les données les plus pertinentes à utiliser pour cet OFA et une gouvernance a pu être questionnée.

**Résultats :**

- 1 atelier participatif pour imaginer l’OFA de manière concertée,
- 4 études de cas,
- 4 scénarii ressortis avec 5 fiches actions.



Une méthodologie de mise en place de l'Observatoire a été proposée.

➤ [Étude sur la transmission du foncier agricole en Pays Cœur d'Hérault](#)

**Porteurs** : Sydel du Pays Coeur d'Hérault, INRAE (UMR Innovation)

**Partenaires** : Institut Agro Montpellier, Codev

**Budget** : **3090,15€**

- 3090,15€ (840,15€ TETRAA et 2250€ Relance) pour la rémunération de Marion Tréboux (stage de fin d'études de 5 mois).

**Objectifs** :

- Mieux comprendre la transmission agricole en Pays Coeur d'Hérault pour favoriser le renouvellement des générations et des modèles agricoles en lien avec le Projet Alimentaire Territorial
- Connaître les dispositifs d'accompagnement existants sur le territoire, ainsi que les initiatives inspirantes d'autres territoires.
- Identifier les leviers d'actions que le Pays Coeur d'Hérault pourrait mobiliser pour favoriser de projets de reprise des exploitations agricoles contribuant à la transition du système agricole et alimentaire local vers plus de durabilité

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude** :

Les missions du stage étaient les suivantes :

- Caractériser la situation en termes de transmission du foncier agricole sur le territoire du PCH
- Caractériser les freins à la transmission pour les agriculteurs, notamment en fin de carrière, sur le territoire (dans la diversité de chacune des 3 communautés de communes) et les possibilités d'inflexion des modèles d'exploitation (évolution des pratiques, diversification) pour les projets de reprise
- Identifier et caractériser les dispositifs existants d'accompagnement à la transmission et leur déploiement sur le territoire du PCH
- Identifier les opportunités et contraintes pour un positionnement du Sydel pour faciliter la transmission du foncier agricole sur le territoire du PCH

**Résultats** :

- 18 agriculteurs en fin de carrière interrogés
- Une quinzaine d'entretiens avec un diversité d'acteurs ressource du territoire (SAFER, élus, techniciens des collectivités, associations et organisations en lien avec l'activité agricole)
- Une méthodologie d'action avec 4 étapes et plusieurs pistes d'actions
- 1 mémoire de fin d'études avec des pistes d'actions concrètes et un panorama des dispositifs d'accompagnement à la transmission à destination des agriculteurs cédants
- Une restitution aux acteurs du territoire à Octon avec les accompagnants agricoles et des agriculteurs cédants ainsi que des porteurs de projet

3.1.1.3. *Action 3 : former les élus à la gestion du foncier et du bâti agricole*

➤ [Formation des élu.e.s à la gestion du foncier et au bâti](#)

**Porteur** : Sydel du Pays Coeur d'Hérault

**Partenaires :** Codev, Terre de Liens, Terres Vivantes, Chambre d'Agriculture 34 et SAFER Occitanie

**Budget :** 11473,2€

- 7500 € (PNA + TETRAA) à Terre de Liens + 1050€ (FEADER) à Terres Vivantes pour le forum foncier et 1123,2€ (TETRAA) à la Chambre d'Agriculture 34 + 1800€ (FEADER) à la SAFER Occitanie pour l'accompagnement des collectivités (expertise, demande d'intervention, de conseils).

**Objectifs :** sensibiliser les élus aux enjeux fonciers de leur territoire et les accompagner dans la gestion de leur foncier agricole et du bâti

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :** cette action s'est pour le moment réalisée sous la forme d'une enquête sur la gestion foncière communale auprès de l'ensemble des communes et d'un forum foncier à destination des élus du territoire qui a eu lieu en 2022.

**Résultats :**

- Une cinquantaine de participant.e.s (élu.e.s, agents de collectivité, structures d'accompagnement agricole, agriculteur.rice.s)
- Identification des outils fonciers avec les participant.e.s + des retours d'expériences + 3 ateliers en simultané : accélérateur de projet, bâti et pastoralisme.

3.1.1.4. *Action 4 : Agri Task Force pour un accompagnement renforcé à l'installation agricole (GAIA)*

- [Agri Task Force / GAIA](#)

**Porteurs :** Sydel du Pays Coeur d'Hérault et Terres Vivantes

**Partenaires :** Terre de Liens, Civam Bio 34, CEN, Safer Occitanie, Chambre d'Agriculture 34, Département 34, INRAE, Terracoopa, Codev, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

**Budget :** 29 673,2€

- 4000€ PNA pour la construction de GAIA par Terre-Vivantes
- 4575€ TETRAA + 21348,2€ FEADER pour la participation des partenaires GAIA (Terre de Liens, Civam Bio 34, Safer Occitanie, Chambre d'Agriculture 34 et coordination / animation par Terres Vivantes)

**Objectif :** regrouper les experts et accompagnateurs agricoles déjà présents sur le territoire, pour renforcer l'accompagnement à l'installation agricole en Cœur d'Hérault.

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :** enclenché sous le nom de Agri Task Force, ce regroupement d'experts s'appelle aujourd'hui GAIA (Groupement d'Appui à l'Installation Agricole). Cette action visait dans un premier temps à créer un groupe d'acteurs, puis de le dynamiser et de le pérenniser en imaginant des méthodologies d'actions en commun pour accompagner les collectivités dans la mise à disposition de leur foncier communal pour favoriser l'installation agricole.

**Résultats :**

- 4 groupes techniques réalisés : identification des facteurs de réussites, des problématiques concernant l'installation, développement d'une méthodologie d'action

- 2 projets concrets de collectivités accompagnés (parcelle Cassée et Bernagues à Aniane) + accompagnements de porteurs de projets et propriétaires privés (3 à l'heure actuelle)
- 9 partenaires déjà engagés

➤ Projet d'installation sur des parcelles communales à Aniane

**Porteuse :** Mairie d'Aniane

**Partenaires :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Terracoopa et autres partenaires GAIA

**Budget :** 18000€

- 18000€ (10800€ TETRAA + 7200€ Relance) en appui à l'aménagement des parcelles de la commune

**Objectifs :**

- Accompagner les communes dans la préservation de leur foncier agricole, former les élus dans l'accompagnement d'installation sur des parcelles communales
- **Pour les communes :** les aider à accompagner ces porteurs de projet qui s'engagent dans la diversification de l'offre alimentaire du territoire, repérer des îlots fonciers pour l'installation et l'expérimentation
- **Pour le territoire :** développer plusieurs sites expérimentaux sur le territoire dédiés à l'installation et à la diversification agricoles et le développement de modèles agricoles plus résilients, favoriser l'innovation.

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

**2021 :** la commune d'Aniane intègre le projet d'espace test agricole du Pays Cœur d'Hérault et est accompagnée par Terracoopa sur une parcelle communale en friche de 1.3 ha . Plusieurs hypothèses ressortent pour revaloriser cette friche :

- Espace-test agricole avec de l'agroforesterie ;
- Maraîchage sur une partie de la surface (50%) ;
- Élevage ovins avec un hangar : mise à disposition du troupeau pour les viticulteurs environnement et l'entretien de leurs vignes, sylvopastoralisme et prévention incendie, entretien espace vert.

L'étude de faisabilité n'est pas concluante pour un espace test agricole, ni pour le sylvopastoralisme. Cependant un deuxième projet émerge sur 170 ha de parcelles communales.

**2022 :** poursuite de la recherche de valorisation de ces deux projets d'installation sur des parcelles communales (devenus projet Parcelle Cassé sur les 1,3 ha et Projet Bernagues sur les 170 ha) et accompagnement par Terracoopa. Les projets sont suivis par GAIA (anciennement Agri Task Force).

**2023 :** accompagnement de la commune sur la Parcelle Cassé et Bernagues via GAIA et aide à la formulation d'Appel à Candidature + suivi des projets retenus.

**Résultats :**

- Deux appels à candidatures accompagnés.

- Deux projets d'installation en cours à Aniane, un en arboriculture et petit élevage (poules pondeuses) et un en élevage ovin pour du pâturage hivernal.
- Aménagement de la parcelle Cassé en cours, aidé par le PAT.
- Intégration des projets au sein de GAIA pour un accompagnement complet.

#### 3.1.1.5. Action 5 : reconquête des friches agricoles

##### ➤ Le projet Friches Rebelles

**Porteurs** : Un Plus Bio (partenaire PAT), SAFER Occitanie (partenaire PAT), réseau Centre Lascaux sur les Territoires (CELT)

**Partenaire** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Budget** : 1400€

- 1400€ (TETRAA) pour l'intervention d'un chercheur du réseau CELT sur les droits de l'urbanisme

**Objectifs** : « recréer des points de convergence pour que les propriétaires privés deviennent acteurs à part entière de la relocalisation alimentaire », « sécuriser les relations entre les différents acteurs de la chaîne », « orienter les cultures en bio », sortir du paradigme de la propriété et mettre en adéquation les besoins de la restauration collective avec ce qui est produit sur le territoire. <sup>1</sup>

#### Résumé de l'action / du projet / de l'étude :

- Accompagner et analyser deux expérimentations du projet de mobilisation de friches pour alimenter les cantines en bio et local dont une en Pays Cœur d'Hérault
- Évaluer les besoins en matière de restauration collective (en lien avec l'axe 3 du PAT 3D et l'observatoire de la restauration collective animé par Un Plus Bio)
- Construire une réponse opérationnelle et pertinente en termes de leviers juridiques pour contractualiser la relation collectivité – producteur locataire et propriétaire bailleur (en lien avec les données existantes au niveau du Pays et l'outil Vigifriche de la SAFER)

#### Résultats :

- Un scénario de contractualisation a été retenu dans le projet et des outils juridiques ont été créés / formalisés
- Des terrains ont été repérés en Cœur d'Hérault pour expérimenter ce dernier dans deux communes (Montarnaud et Le Bosc, discussion également en cours à La Boissière)

##### ➤ Reconquête des friches agricoles et Veilleurs de Terres

**Porteurs** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault et Codev

**Partenaires** : Terre de Liens, SAFER Occitanie, Terre Contact, Terres Vivantes

**Budget** : 17000€

<sup>1</sup> <https://www.unplusbio.org/le-petit-guide-du-foncier-nourricier/>

- 11000€ (TETRAA) à Terre de Liens pour publiciser l'information foncière et mobiliser les citoyens Veilleurs de Terre + 6 000€ (4200€ TETRAA + 1800€ PNA) à la SAFER Occitanie pour les diagnostics friches et VigiFriche

**Objectifs :** en 2021, « les friches agricoles constituent un réel enjeu de développement et de préservation à court et moyen terme, sur des secteurs subissant une forme de spéculation foncière. » (agent de collectivité) et « la valorisation de friches publiques peut représenter des « projets vitrines » pour ces collectivités. » (chargé de mission dans une structure d'accompagnement agricole)

Un objectif est également d'identifier des îlots de reconquête prioritaire pour une éventuelle installation agricole.

### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

- **Veilleurs de Terres :** en parallèle d'une analyse cartographique des friches agricoles du territoire, ces groupes ont pour vocation d'aller directement sur le terrain et de réaliser des observations sur l'état de parcelles en friches. A partir de ces observations, l'idée est d'initier des projets de valorisation de friches sur des communes du territoire.
- **Diagnostic friche :**
  - Un diagnostic des enjeux foncier, repérage des biens vacants sans maitre...
  - Une approche terrain de caractérisation des friches agricoles : organisation d'un friche tour avec les Veilleurs de Terres et l'application VigiFriche
  - Une étude de la faisabilité foncière ciblée sur des îlots de reconquête prioritaire
  - Une proposition d'actions opérationnelles

### **Résultats :**

- **Veilleurs de Terres :** 115 ha de friches identifiées sur 10 communes, soit 228 parcelles + 40 ha de friches visitées + évènement On s'en friche pas au Pouget + 4 temps de formation : réunion publique, formation outils, 2 visites de terrains + initiation d'un dialogue sur les friches avec deux communes du territoire (Le Bosc et Montarnaud)
- **Diagnostic friche avec la SAFER** sur ces deux communes (Le Bosc et Montarnaud) : exemple de Montarnaud = 8 avis favorables à la vente ou à la location sur 10 parcelles et 4,15 ha.
- Une réunion publique avec les propriétaires fonciers identifiés par le diagnostic foncier a été réalisée en avril 2023 à Montarnaud.

#### 3.1.2. Actions à suivre

- [Poursuivre l'action de reconquête des friches](#)

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires envisagés :** Terre de Liens, SAFER Occitanie, Terres Vivantes, Codev

**Budget :** en cours de construction.

### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

### **Veilleurs de Terres :**

- Pérenniser le groupe de bénévoles.
- Développer des formations en lien avec le foncier agricole pour les bénévoles.
- Développer le lien bénévole – élu ainsi que de la communication.
- Transformer les données récoltées en documents d'aide à l'action.

**Diagnostic friche :** l'étendre à d'autres communes du territoire et poursuivre l'action sur Montarnaud.

#### ➤ **Dynamisation du groupe GAIA et poursuite des actions**

**Porteurs :** Sydel du Pays Coeur d'Hérault, Terres Vivantes

**Partenaires :** partenaires GAIA actuels (Terre de Liens, Civam Bio 34, CEN, Safer Occitanie, Chambre d'Agriculture 34, Département 34, INRAE, Terracoopa, Codev, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault)

**Budget :** **30 000€ envisagés** (*en cours de construction*).

#### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

- Poursuivre l'accompagnement des projets en cours
- Étendre l'accompagnement aux propriétaires privés
- Définir les perspectives d'actions du groupe, construire des process d'action et de coopération entre les partenaires
- Création d'une base de données recensant porteurs de projet du territoire et cédants
- Aide au développement de l'Observatoire Foncier Agricole ?

#### ➤ **Développer des journées de sensibilisation et de formation au foncier agricole pour les élus**

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires envisagés :** autres PAT (exemple PAT du PNR du Lubéron), Safer Occitanie, Terre de Liens, Chambre d'Agriculture 34, Civam Bio 34 (et autres partenaires GAIA))

**Budget :** *en cours de construction*

#### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

- 1 journée de formation sur l'axe 1 du PAT pour identifier les acteurs du foncier agricole
- 1 journée de sensibilisation aux élu.e.s sur les thématiques identifiées par le stage transmission et le diagnostic foncier de la SAFER Occitanie
- Enclencher une coopération avec d'autres PAT qui ont des outils de sensibilisation

### **3.2. Axe 2 : innovations agroécologiques et gestion de l'eau**

#### **3.2.1. Retour sur les actions menées sur 2021-2023**

##### **➤ Repérage et compilation des savoir-faire agroécologiques**

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaire :** INRAE

**Budget :** 2 330€

- 100% TETRAA pour la gratification versée, convention avec l'INRAE

**Objectifs :** valoriser les pratiques agroécologiques d'agriculteurs, rechercher des innovations

##### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

La transition agroécologique est une réponse aux enjeux de diversification des productions, de préservation de l'agriculture face à la déprise agricole et de résilience de l'agriculture face à dégradation des sols, au manque d'accès à l'eau et au changement climatique. Un stage s'est déroulé entre mars et septembre 2021 afin de repérer les pratiques agroécologiques et les parcours d'agriculteurs et agricultrices en transition sur le territoire. Le soutien aux initiatives existantes passe par une valorisation du travail d'agriculteurs. Suite à une série d'entretiens qualitatifs, des fiches techniques sur les pratiques mises en place par les agriculteurs ont été rédigées. L'essaimage des pratiques passe par la diffusion de ces fiches afin d'initier la mise en place de ces actions sur d'autres exploitations avec un retour d'expérience et des informations techniques. Les fiches sont classées par cultures, enjeux et grands principes agro-écologiques associés à l'innovation. Une rencontre des professionnels interrogés a été organisée afin d'échanger sur leurs besoins et difficultés.

**Résultats :** un stage en 2021 a permis de repérer des agriculteurs ayant des pratiques agroécologiques et a abouti à 10 fiches partage d'expérience. Les enquêtes et la rencontre des professionnels ont permis d'identifier un besoin de valorisation du métier, des pratiques et des parcours des agriculteurs, de favoriser le dialogue avec les habitants.

##### **➤ Diagnostic des enjeux et acteurs de la ressource en eau**

**Porteur:** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaire :** Université Paul Valéry

**Budget :** 1 750€

- 100% Sydel du Pays Cœur d'Hérault (convention annuelle avec l'Université Paul Valéry – Master Développement Rural)

**Objectifs :** avoir un panorama des enjeux et des acteurs sur la question de l'eau à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault

##### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Début 2022, un groupe d'étudiants de l'Université Paul Valéry a réalisé un diagnostic des enjeux et acteurs de la ressource en eau. A la fin de ce travail, ils ont réuni ces acteurs du territoire dans le cadre d'un atelier débat. Les propositions seront explorées en 2023 dans le cadre de l'étude prospective et concertation sur la réactualisation du SAGE du Fleuve Hérault.

### **Résultats :**

Des éléments de problématiques autour de la gestion de l'eau ont été identifiés par les étudiants via interrogation des acteurs. L'atelier réalisé a permis de dégager des pistes d'action concrètes et les acteurs (concernés et/ou pouvant agir) pour améliorer la gestion de l'eau et favoriser la production locale et la diversification alimentaire durablement (donc en préservant au maximum et en partageant la ressource « eau ») et des questions concrètes à traiter pour mettre en œuvre ces recommandations, et tendre vers ces objectifs.

- **Soutien et participation à la Grande foire de l'Agriculture Paysanne le 1er Octobre au Pouget par Marchés Paysans**

**Porteur :** Marchés Paysans

**Partenaires :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Budget :** 1500€

- 100% TETRAA

**Objectif :** soutenir l'Agriculture Paysanne du Territoire

### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Rendez-vous annuel entre le monde agricole et les habitants du territoire, la journée a réuni un grand marché paysan et d'artisanat, des animations ludiques et pédagogiques préparées par les associations locales, des démonstrations et échanges autour de savoir-faire paysans. Temps fort de la journée, deux tables rondes ont permis d'échanger sur l'avenir de l'agriculture en Pays Cœur d'Hérault et dans le monde.

### **Résultats :**

Le jour de la Grande Foire :

- Un marché paysan et d'artisanat : vins, fromages, olives et plein d'autres produits à déguster, restauration paysanne pour régaler vos papilles.
- Des démonstrations de petit matériel adapté à l'agroécologie, de traction animale et de transformation artisanale des produits de la ferme, une exposition de matériel agricole ancien.
- Un village associatif avec les acteurs locaux de l'agroécologie, dont une cartographie des initiatives pour un territoire solidaire et résilient avec le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault.



- À la rencontre du vivant : des balades à la découverte des plantes sauvages, des ateliers cuisine sauvage à partir des plantes glanées, de la cuisine crue et végétale ! Des ateliers pour apprendre à cultiver en respectant le sol et les cycles du vivant.

➤ **Organisation d'une journée d'échange sur l'agropastoralisme à La Boissière dans le cadre du Projet « Croquons la garrigue »**

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires :** Contribution à la Formation Professionnelle des Maisons Familiales Rurales (CFP des MFR) des Garrigues du Pic St Loup, Codev

**Budget :** 1000€

- 100% TETRAA

**Objectif :** répondre à la question « Entre villages et paysages, quelle place pour l'élevage ? »

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Le 17 mars 2022 a été organisée une journée d'échange entre éleveurs, élus et société civile par un collectif d'associations du territoire. Après 2 visites de fermes, cet événement, qui a réuni une quarantaine de participants, a permis d'échanger autour des activités, projets et besoins de 5 éleveurs du territoire.

**Résultats :**

- Journées du patrimoine : stand au jardin du Lunaret – échanges avec les familles / arbre à recettes
- Un banquet
- 5 rencontres

➤ **Portraits Sonores d'Agriculteurs**

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires :** Radio Pays d'Hérault (RPH), Codev

**Budget :** 7000€

- 50% TETRAA ; 50% Relance

**Objectifs :**

- Favoriser le changement de pratique chez les agriculteur.rice.s
- Montrer la diversité des agriculteurs et agricultrices et valoriser les récits et parcours de transition agricole du territoire et favoriser la cohésion sociale entre agriculteurs et habitants sur le territoire.

### Résumé de l'action / du projet / de l'étude :

- **Décembre 2022 - Mars 2023** : conception des interviews
- **Avril à septembre 2023** : enregistrement des interviews
- **Juillet à octobre 2023** : montage des podcasts
- **Novembre** : diffusion des podcasts

### Résultats :

- Ont été réalisés 20 portraits sonores d'agriculteurs et agricultrices (7 viticulteurs ; 3 éleveurs ; 2 maraîchers + autres ; 3 maraîchers ; 2 arbo ; 1 oléiculteur ; 1 apicultrice)

#### ➤ **Expophyto [action en cours]**

**Porteur** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Partenaires** : DRAAF, ADEME

**Budget** : 20 471 €

- Relance et ADEME ACT AIR

**Objectifs** : comprendre comment chacun des acteurs du territoire comprend et prend en charge le problème de la gestion de la réduction des produits phytosanitaires pour dégager une stratégie d'action.

### Résumé de l'action / du projet / de l'étude :

Démarche exploratoire **sur la réduction de l'exposition aux pesticides**, en particulier dans l'air, explicitement orientée vers la recherche d'une co-construction stratégique

En 2020, dans le cadre du plan Ecophyto II+, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Occitanie (DRAAF Occitanie), associée à l'Agence Régionale de Santé Occitanie et au SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, dans le cadre du Contrat local de Santé Cœur d'Hérault, a initié une démarche, baptisée Expo'Phyto, destinée à mieux comprendre comment agir localement pour réduire l'exposition des personnes aux pesticides.

Au cours d'une première étape, une trentaine de personnes qui résident et/ou travaillent sur le territoire ont été écoutées, dans le cadre d'une procédure d'audit patrimonial.

En 2022 a été lancée la deuxième étape, à travers des séminaires de rencontre active, par famille d'acteurs (Élus, Agriculteurs, Acteurs économiques et institutionnels). Elle a été coordonnée par l'Institut des Stratégies Émergentes (ISE), dans le cadre d'un projet régional porté par l'Association Patrimoniale Internationale (API).

Il apparaît de cette démarche que la question de l'exposition aux pesticides est un sujet vécu comme problématique et stratégique par les acteurs, et que sa prise en charge active est une des conditions pour permettre de penser l'avenir de la viticulture dans le territoire. A ce titre le Pays Cœur d'Hérault et le Conseil de Développement du Cœur d'Hérault, souhaitent poursuivre leur engagement dans le projet Expo'Phyto, pour aboutir à un plan d'actions clair et intégré au Projet Alimentaire Territorial et au Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault.

La phase de séminaires par familles a montré qu'au-delà des divergences, les acteurs du territoire étaient prêts à travailler ensemble en abordant différemment les questions autour de la santé, l'alimentation, le paysage, du vivre ensemble, de l'agriculture et de la biodiversité.

### **Résultats :**

Cinq thèmes transverses, issus du croisement des propositions des trois familles, ont été validés par les participants comme à approfondir en configuration multi-acteurs, avec des groupes de travail composés des membres des différentes familles d'acteurs.

#### 3.2.2. Actions à venir

##### ➤ « **Les fruits de la résilience** »

**Porteur :** Ferme du Point Clef

**Partenaires :** CIVAM Bio 34, Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev, agriculteurs, PaysArbre, etc.

**Budget :** 21 000 €

- 21 000€ TETRAA 2024 et co-financements par le porteur de projet pour atteindre 160000€ de budget total du projet

### **Objectifs :**

- **Lever les obstacles techniques** à la mise en place d'une production fruitière adaptée au territoire
- Accompagner les agriculteurs à diversifier leur production avec des arbres fruitiers greffés indigènes

### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Expérimenter des plantations d'arbres fruitiers sur porte greffe autochtones en milieu contraint, en faisant participer les communes et leurs habitants et l'essaimer pour créer une continuité écologique sur le territoire (Humus Pays d'Oc)

Identification du collectif de partenaires : Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, Pays'arbre, le GRAB Avignon, le CEN Occitanie.

L'expérimentation sera initiée en 2024 suite à la recherche de financements complémentaires.

##### ➤ **Diagnostics de vulnérabilité au changement climatique**

**Porteurs :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault et Chambre d'agriculture 34

**Partenaires :** CIVAM Empreinte, Codev

**Budget :** 22 000 €

- 22 000 € TETRAA 2024 et 4 000€ de la Chambre d'Agriculture 34 pour compléter

**Objectifs** : développer un outil pour accompagner les éleveurs ovins et caprins pour faire face au changement climatique et renforcer les échanges et les coopérations sur cette thématique

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

L'application de cet outil sur un échantillon d'exploitations du territoire mènera à l'élaboration de plans d'adaptation pour les élevages diagnostiqués, qui feront l'objet d'une évaluation à dire d'expert et par des groupes d'éleveurs, quant à leur pertinence et leur faisabilité.

Par ailleurs, plusieurs temps collectifs permettront d'échanger sur les enjeux de l'adaptation des exploitations du territoire, de valider le paramétrage de l'outil de diagnostic et de l'améliorer, et de partager les premiers résultats du projet, dans l'idée d'appuyer une dynamique de plus long terme. Il est prévu d'associer au projet et aux temps d'échanges, les GIEE du territoire, et des adhérents au CIVAM Empreinte, concernés par la thématique de l'adaptation aux changements climatiques, accompagnés par la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

➤ **Théâtre Forum sur l'eau**

**Porteurs** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault et Codev

**Partenaires** : EPTB Fleuve Hérault, BRLi, etc

**Budget** : en cours de définition

**Objectif** : faire dialoguer des acteurs aux points de vues divergents sur l'adaptation de l'agriculture et de la viticulture au changement climatique

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

La Commission Locale de l'Eau (CLE), sorte de Parlement Local de L'eau au niveau du bassin versant de l'Hérault, a engagé une révision de son Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), un document intégrant les divers enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés à l'eau, ainsi que les objectifs de gestion quantitatives et qualitatives de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, ils mènent un exercice de concertation « Prospective Eau et Changement Climatique à 2050 sur le Pays Cœur l'Hérault », avec une trentaine d'acteurs divers, représentatifs du territoire et de ses secteurs (agriculture, tourisme, entreprise, habitants...).

L'exercice a pour objectifs de sensibiliser les acteurs du territoire aux problématiques à venir, puis de co-construire des scénarios contrastés d'adaptation aux changements climatiques pour enrichir la démarche de révision du SAGE par la CLE.

Le Sydel du Pays Cœur l'Hérault souhaite profiter de cette opportunité pour :

1. Faire dialoguer les acteurs en tension, susceptibles d'être de plus en plus opposés, et ainsi faire diminuer les tensions, faciliter l'écoute de chacun et le développement d'une vision systémique de la situation
2. Dégager ensemble un ensemble de piste d'adaptation

3. Faire remonter les inquiétudes, questionnements, points de vue, actions engagées par les acteurs pour enrichir la concertation de la CLE

L'organisation d'un Théâtre-Forum est donc prévue, en co-construction avec l'EPTB du Fleuve Hérault, maître d'ouvrage de la concertation et BRLi, le bureau d'étude qui l'anime.

➤ **Mettre en place un convention de partenariat avec le CEN Occitanie**

**Porteurs** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault, CEN Occitanie

**Budget** : 9000 €

- 100% TETRAA

**Objectif** : intégrer la biodiversité à l'observatoire du foncier agricole en cours d'élaboration et dans les actions d'animations foncières sur le territoire

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et le CEN Occitanie souhaitent collaborer et devenir des partenaires en raison de la complémentarité de leurs missions respectives et de la convergence de leurs objectifs sur la connaissance, la sensibilisation, la gestion et la préservation du patrimoine naturel, des écosystèmes et des paysages. Cette convention a pour objectif d'asseoir et renforcer le partenariat déjà existant entre le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et le CEN Occitanie, notamment afin de mettre en place une stratégie commune, et d'engager une coopération ayant une vision territoriale à long terme pour différents sujets :

- Intégrer les enjeux environnementaux dans les différents projets et politiques publiques avec l'amélioration, mutualisation et diffusion de la connaissance autour du patrimoine naturel et des continuités écologiques
- l'aménagement et la planification territoriale dont le renforcement de la gestion d'espaces remarquables ;
- la coordination des stratégies foncières d'intervention
- la mise en œuvre de mesures compensatoires

Le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et le CEN Occitanie pourront ainsi coopérer pour élaborer des projets communs de promotion de l'agroécologie et de mise en œuvre d'actions concrètes pour faire évoluer les pratiques agricoles et pour maintenir ou développer les systèmes d'exploitation durables.

### 3.3. Axe 3 : accès à une alimentation de qualité pour toustes

#### 3.3.1. Retour sur les actions menées sur 2021-2023

##### 3.3.1.1. *Action 1 : animer un partenariat de solidarité alimentaire inter-institutionnel avec les habitants*

- **Soutien approvisionnements solidaires de qualité** (*initié mais développé en 2024*)

**Porteurs** : Terre-Contact, Comité local St André du Secours populaire, Croix Rouge Gignac

**Partenaires** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Budget** : **15 300€** (*avec cependant une partie redistribuée dans l'action 2*)

- 6300€ TETRAA + 9000€ Relance (*une partie de cette subvention à Terre-Contact a également servi au financement de l'action 2 mais la majorité permet de financer l'animation du partenariat de solidarité alimentaire*)

**Objectif** : aider les démarches d'approvisionnement solidaires de qualité

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude** : mêler approvisionnement solidaire et qualité des produits proposés n'est pas un projet aisé et demande une certaine animation et des financements pour réduire le prix d'achat aux consommateurs finaux. Le PAT soutien donc, par un accompagnement financier, administratif et par participation aux événements et réunions des structures d'approvisionnement solidaire, cette démarche.

**Résultats** :

- Échange avec le projet inspirant « Parmentier » dans le Pays des Châteaux
- Co-construction du projet
- Réponse collective à l'AAP Mieux manger pour tous

##### 3.3.1.2. *Action 2 : concevoir un système digne d'accès à une alimentation de qualité pour toustes*

- **Diagnostic accès alimentation de qualité**

**Porteurs** : INRAE (UMR Innovation), Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Partenaires** : IRTS Montpellier, Terre-Contact, CCAS Clermont l'Hérault, CIAS Lodévois et Larzac

**Budget** : **5000€**

- 2750€ TETRAA + 2250 Relance *pour financer le stage de Olivia Carbone + une petite partie de la subvention donnée à Terre-Contact*

**Objectifs** : mieux identifier les problématiques d'accès à l'alimentation rencontrées par les habitants et faire émerger des solutions pour y répondre

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude** :

Réalisation d'un diagnostic de territoire sur les enjeux de consommation et sur la dimension sociale de l'alimentation. Sa finalité est de procéder à une analyse fine, à l'échelle communale, des problématiques d'accès à l'alimentation rencontrées par les habitants et des stratégies individuelles comme collectives contribuant à y répondre.

Réalisation d'une enquête par entretiens semi-directifs auprès de plusieurs types d'acteurs à l'échelle de trois communes rurales du Pays Cœur d'Hérault présentant une offre commerciale alimentaire plus ou moins importante.

Ce stage a été complété par 6 stages collectifs de l'IRTS pour réaliser des diagnostics sociaux en complément.

### **Résultats :**

- Étude sur 3 communes du territoire : Aspiran, Puéchabon et La Vacquerie
- Thèse sur l'ensemble du territoire du Pays Cœur d'Hérault
- 3 balades sensibles sur l'accessibilité à l'alimentation de qualité à Aniane, Clermont-l'Hérault et Lodève avec des habitants organisées avec 6 étudiantes du travail social à l'IRTS
- 1 poster sur le « diagnostic en marchant » co-écrit par le Codev et 2 habitants lors des journées Solidarité Alimentaire de la Chair UNESCO Alimentations du monde
- 1 repas cuisiné et partagé avec les habitants participants
- 2 diagnostics sociaux de territoire sur les repas pris en collectif sur Lodève et Clermont l'Hérault par 6 étudiants du travail social à l'IRTS

#### ➤ **Enquête restauration collective**

**Porteur :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Partenaire :** Un Plus Bio

**Budget :** 4740€

#### ➤ *FEADER pour financer Un Plus Bio*

**Objectif :** établir un diagnostic de la restauration collective sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault (notamment sur l'engagement en bio et local)

### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

« Créé en 2017 à l'initiative d'Un Plus Bio, Ecocert « En Cuisine » et le Centre d'Études Lascaux sur les Transitions (Celt), l'Observatoire collecte chaque année de nombreuses données sur les pratiques, les tendances et l'évolution de la restauration collective et des politiques alimentaires territoriales. C'est un outil de sensibilisation et de pilotage inédit, accessible et fiable, au service des élus, des services, des cuisiniers et de tous les acteurs de l'alimentation. » (Un Plus Bio<sup>vi</sup>). Le PAT a donc fait appel à Un Plus Bio pour réaliser un diagnostic sur son territoire et constituer une première base de données sur la restauration collective du territoire.

### **Résultats :**

- 83 sites et 7 900 repas/jour ont été qualifiés à travers l'enquête
- Une première base de données constituée mais à compléter
- 4 profils de restauration identifiés
- 16% des approvisionnements sont bio et 32% sont locaux sur les 40% des cantines répondantes à l'enquête ayant cette connaissance

➤ **Les 4 saisons de l'agroécologie et de l'alimentation durable**

**Porteurs** : Montpellier Méditerranée Métropole, Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, Sydel Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires** : Marchés Paysans, Terre-Contact, Terre en partage, UDFRA 34, Terre de liens

**Budget** : *aucun coût pour le PAT (mais temps agent)*

**Objectifs** :

- Sensibiliser le grand public aux thématiques de l'agriculture et de l'alimentation durables
- Promouvoir l'agroécologie paysanne et les circuits-courts
- Valoriser les agriculteurs du territoire ainsi que tous les acteurs engagés pour une alimentation durable

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude** :

4 rendez-vous annuels (printemps-été-automne-hiver) avec un programme riche : visites de fermes, balades, ateliers, marchés, dégustations, festivités qui se déroulent sur Montpellier Méditerranée Métropole, la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup, Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et le Pays Cœur d'Hérault

**Résultats** :

- Relais et organisation de 7 éditions des 4 saisons, créées au printemps 2022
- Une quarantaine de manifestations sur le Cœur d'Hérault organisées dans ce cadre et relayées sur le programme

3.3.1.3. *Sensibiliser les élus*

➤ **Forum / réseau restauration collective**

**Porteurs** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Partenaire** : Un Plus Bio

**Budget** : **2740€**

- *FEADER pour l'intervention d'Un Plus Bio pour le forum ainsi que leur appui pour les rencontres printemps 2022*

**Objectif** : réunir les acteurs de la restauration collective du territoire pour leur proposer de s'inscrire dans une dynamique de progression collective de la restauration hors domicile sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault



### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

- La présentation des résultats de l'enquête sur la restauration collective en Pays Cœur d'Hérault,
- Un temps de témoignages et d'échange d'expérience autour de différents modèles d'organisation de la restauration collective,
- Des ateliers de préfiguration des actions à mener sur le territoire sur des thématiques prioritaires choisies par les participants.

### **Résultats :**

- Un forum réunissant 30 acteurs de la restauration collective le 30 mars 2022
- 3 rencontres au printemps 2022 : présentation d'un outil de suivi des recettes et commandes ; visite et échanges autour de 2 cuisines collectives engagées à Quissac et Canet et présentation de la labellisation Ecocert « En Cuisine » ; échange d'expériences sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à Aniane et Saint-André-de-Sangonis.

#### ➤ **Appui restauration collective : gaspillage, label, cuisine, appro, sensibilisation**

**Porteurs :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Partenaires :** Civam Bio 34, Un Plus Bio, Chambre d'agriculture 34, Gestionnaires de restauration collective sur le territoire

**Budget :** 6 179,4€

- 4 679,4€ TETRAA + 1 500€ FEADER pour financer l'adhésion à Un Plus Bio (qui permet leur accompagnement), ainsi que les interventions et l'expertise des Civam Bio 34 et de la Chambre d'Agriculture 34

**Objectifs :** aider les collectivités et les gestionnaires de la restauration collective à se saisir et agir sur les enjeux de l'alimentation en restauration collective (gaspillage, approvisionnements en produit de qualité, sensibilisation aux consommateurs).

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :** le PAT et ses partenaires agissent par la création de formation aux techniques de cuisine alternative, par un appui aux collectivités pour répondre à des appels à projets leur permettant de trouver des financements pour mieux s'approvisionner (produits de meilleure qualité, locaux). Il accompagne aussi les structures volontaires dans l'obtention de labels qui certifient leur engagement à fournir des produits de qualité / locaux.

### **Résultats :**

- Appui des collectivités pour répondre à l'AAP Petites cantines
- Formation "cuisine nourricière" les 21 et 22 mars 2023 à Gignac
- Accompagnement approvisionnement local

#### 3.3.1.4. Lieux de transformation

#### ➤ **Tournées Roul'Contact et animations Cuisine Récup'**

**Porteur :** Terre-Contact

**Partenaires :** Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev, Communes

**Budget :** 32 100€

- 16100€ TETRAA + 16000€ Relance pour financer les équipements de cuisine, aider au financement de la cuisine mobile et une expérimentation de l'Economie Sociale et Solidaire

**Objectif :** créer un lieu d'animation et d'alimentation de qualité itinérant, accessible à toutes

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :** Aide au développement du projet qui se découpe en :

- Un lieu d'animation, d'informations et d'initiatives, ouvert à toutes
- Un espace dédié à l'alimentation de qualité pour toutes et à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Une épicerie pour toutes avec promotion des circuits-courts<sup>vii</sup>

**Résultats :**

- Plus de 20 séances de cuisine participative organisées partout sur le territoire
- Équipement de la cuisine mobile

### 3.3.2. Actions à venir

- **Poursuivre l'appui restauration collective : gaspillage, label, cuisine, appro, sensibilisation**

**Partenaires envisagés :** Civam Bio 34, Un Plus Bio, Chambre d'agriculture 34, Gestionnaires de restauration collective sur le territoire, Syndicat Centre Hérault, Croix Rouge Insertion - Capdife, EBE Abeille verte

**Budget :** *en cours de construction*

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

- Transmission des outils et animations pour l'éducation à l'alimentation dans les écoles
- Accompagnement pour la labellisation des sites de restauration volontaires
- Organisation d'un challenge anti-gaspi à l'échelle du Pays
- Appui sur l'amélioration du cahier des charges pour un approvisionnement local
- Appui pour un approvisionnement local

- **Organisation de 10 banquets participatifs**

**Porteurs :** Codev, Sydel Pays Cœur d'Hérault et Terre-Contact

**Partenaires envisagés :** Associations et collectifs d'acteurs du territoire

**Budget : 16 050€ (TETRAA 2024)**

**Objectif :** Élargir le collectif du PAT 3D aux acteurs des systèmes alimentaires sur les micro-territoires du Coeur d'Hérault et nourrir une dynamique durable de rencontre et de faire ensemble. Susciter, renforcer, démultiplier en divers lieux du territoire la coopération entre acteurs concernés par l'alimentation de qualité pour tous.

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Il s'agit de faciliter l'organisation de rencontres, en s'appuyant sur les collectifs d'acteurs locaux, dans lesquelles des habitants, des associations, des institutions, des producteurs se regroupent autour de la fabrication et de la dégustation de repas.

A l'échelle de plusieurs communes, des diagnostics sociaux de territoire ont été menés ces deux dernières années par des assistants de service social et des conseillères en économie sociale et familiale en formation. Le premier, un diagnostic en marchant a révélé une méconnaissance des ressources locales et un besoin de prendre ses repas avec d'autres. D'autres travaux ont pointé des associations et services proposant des repas partagés ou participatifs ou encore des cantines et un manque de lien entre ces acteurs pouvant freiner la circulation des adhérents d'un espace convivial à un autre. Par ailleurs, plusieurs facteurs nous poussent à organiser des manifestations autour de la cuisine, en lien avec les paysans/producteurs :

- une précarité économique et une précarité sociale/familiale fortes ;
- un non-recours au droit (manque de connaissance, manque de mobilité, peur du « qu'en dira-t-on ? ») mais aussi les ressentis d'accueil disqualifiants conduisant à des renoncements ;
- des possibilités de glanages méconnues ;
- des propositions multiples proposées par les associations et services, parfois méconnues, ou qui semblent réservées à un public ;

Enfin, quelques expérimentations (fabrication participative d'une compote de pommes sur un trottoir de Lodève, animations avec le four à pizzas de Terre-Contact) nous montrent que des outils mobiles (animés) sont attractifs et facilitent les échanges.

**Résultats recherchés :** Partant de ces rencontres, les habitants et acteurs pourraient organiser, de manière plus pérenne, des actions adaptées aux besoins émergents. La mise en place d'actions coopératives dans des lieux passants, facilitera une synergie des acteurs à travers un faire ensemble et, de fait, une mixité des adhérents/participants.

➤ **Soutien lieux de cuisine collective et participative**

**Porteurs :** Sydel Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Partenaires envisagés :** Terre-Contact, Vivre à Aniane et d'autres

**Budget :** *en recherche de financement / mobilisation des fonds LEADER*

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Pour faire suite à l'action ci-dessus, dans un objectif de rendre une alimentation de qualité accessible au plus grand nombre sur le territoire et en réponse aux besoins identifiés auprès des habitants en lieu de convivialité autour de l'alimentation sur le territoire, le PAT pourra appuyer et accompagner les acteurs mobilisés sur le territoire dans des projets de lieux autour de l'alimentation.

### 3.4. Axe 4 : coordination au sein de la chaîne alimentaire

#### 3.4.1. Retour sur les actions menées sur 2021-2023

3.4.1.1. *Action 1 : réaliser le diagnostic des filières maraîchage, arboriculture et céréaliculture du territoire et concerter ses acteurs pour dynamiser ces filières*

##### ➤ **Diagnostic et appui aux filières arboriculture et maraîchage**

**Porteurs** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault, FR CIVAM Occitanie, Chambre d'Agriculture 34

**Partenaires** : Codev, Terres vivantes, Civam Bio, Marchés paysans et Croix Rouge Insertion - Capdife

**Budget** : **28 980€**

- 11 750€ (FEADER) pour le diagnostic RELOC à la FR CIVAM
- 17 230€ (Relance + TETRAA) pour les actions collectives

#### **Objectifs :**

- Créer de nouveaux liens avec des agriculteurs.
- Avoir une meilleure connaissance de leurs besoins et problématiques.
- Dynamiser ces filières à travers la mise en place d'actions collectives.

#### **Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Les États Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables ont mis en avant un besoin de diversification des productions et de développement des filières fruits et légumes.

Pour répondre à cette problématique, un diagnostic de ces filières a été réalisé via la méthode RELOC, qui se concentre sur l'analyse des réseaux d'acteurs et de leurs stratégies. Des scénarios d'évolutions de celles-ci ont été construits et mis en discussion lors d'un atelier de restitution. Des actions sont actuellement en cours pour répondre aux besoins identifiés lors du diagnostic.

#### **Résultats :**

Pour les légumes, quatre grandes stratégies ont été mises en évidence :

- maraîchage diversifié en vente directe,
- le maraîchage diversifié en vente directe associée à du demi-gros,
- le fonctionnement exclusivement sur du demi-gros
- le maraîchage comme diversification par rapport à une culture principale viticole ou arboricole, vendu en direct ou en supermarché.

En termes de réseaux, les coopérations sont insuffisamment développées sur le territoire selon certains. Des interconnaissances locales sont mises en évidence, ainsi que le rôle clé de certains organismes d'accompagnement, d'un Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) et des boutiques de producteurs dans l'interconnexion entre les producteurs de ces différentes stratégies. Des difficultés et opportunités communes pour générer de l'action collective ont été mises en évidence.

Les résultats de l'atelier de concertation autour du diagnostic et des propositions d'évolution sont présentés, ainsi que les préconisations de scénarios à mettre en œuvre, à savoir :

- Consolider le maraîchage diversifié existant
- Coordonner le développement d'une filière demi-gros territoriale
- Appuyer l'installation d'arboriculteurs en lien avec les arboriculteurs existants

le rôle du Pays Cœur d'Hérault dans la bonne co-existence de ces différents modes d'organisation des filières est discuté, ainsi que sa capacité à appuyer le développement de ces filières dans un contexte d'asymétrie de répartition des ressources entre les acteurs autour du Projet Alimentaire Territorial et les "acteurs agricoles traditionnels".

Pour donner suite à ce diagnostic, 5 actions sont développées avec les acteurs de l'accompagnement agricole, fin 2023 :

- 1) Rencontre technique « produire en arboriculture »
- 2) Rencontre technique « se diversifier en viticulture »
- 3) Enquête « s'adapter au changement climatique »
- 4) L'arbre de ferme en ferme
- 5) Enquête « les producteurs sur les marchés de plein vent »

#### ➤ Étude d'opportunité et d'intérêt du développement de la filière céréales-pain locale en Pays Cœur d'Hérault

**Porteurs :** Sydel Pays Cœur d'Hérault, Codev

**Partenaires :** Codev, INRAE (UMR Innovation), Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault (LPAVH), Chambre d'agriculture 34 et Civam Bio 34, Montpellier Méditerranée Métropole (Projet FIBANI)

**Budget :** 3 487,05€

- *Dont gratification versée = 2 330 € (TETRAA + Relance)*

**Objectifs :**

- Étudier l'intérêt et les motivations pour soutenir le développement d'une filière céréales-pain locale en Cœur d'Hérault,
- Déterminer les conditions de pertinence pour le développement de la filière, des scénarii de développement et la mise en place d'un test filière

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

En 2022, une réflexion a émergé sur la mise en synergie des acteurs de la filière céréales – pain pour favoriser la diversification agricole par des cultures nourricières et agroécologiques sur le territoire et l'approvisionnement local de qualité en restauration collective. Cette étude s'inscrit dans la première phase d'un projet plus large (nouvelle action « 4.4. Filière Céréales-Pain »), en continuité et en relation avec la mise en culture de friches repérées et le développement d'une alimentation saine.

**Phase 1** : étude d'opportunité et d'intérêt du développement de la filière céréales-pain locale en Pays Cœur d'Hérault

- 1) Lancement de parcelles expérimentales de blés anciens au Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault avec trois variétés de blés anciens (Bladette de Puylaurens, Castelnau de Montmirail et Barbu de Lacaune).
- 2) État des lieux de la filière et concertation des acteur.rice.s sur l'intérêt du développement d'une telle filière : stage en cours sur la période avril-septembre 2023  
**= sous-action financée dans le cadre du Plan de Relance et de cette convention.**

**Phase 2** : accompagnement au développement de la filière par le partage, l'information et la diffusion des coûts de production / transformation ainsi que de l'intérêt économique et écologique.

**Résultats :**

- Un atelier participatif réunissant une trentaine d'acteurs de la filière en juin 2023
- Un premier groupe de travail initié sur les scénarii en septembre 2023
- Un mémoire de fin d'études produit avec des pistes d'actions pour la suite du projet
- Un évènement de sensibilisation des plus jeunes avec la restauration collective de l'école de Gignac et un boulanger meunier en cours de construction

Un test-filière en cours de lancement au Pouget

3.4.1.2. *Action 2 : création d'une plateforme locale de production, transformation, conditionnement, distribution*

➤ **Plateforme logistique alimentaire**

**Porteur** : Croix Rouge Insertion - Capdife

**Partenaires** : Sydel du Pays Cœur d'Hérault, Codev, Civam Bio 34, FR CIVAM Occitanie, Chambre d'Agriculture 34, Réseau Manger Bio, Conseil Départemental 34

**Budget** : **63 006,4€**

- 10000€ PNA + 30992 Relance + 751,2€ TETRAA pour l'étude de marché et d'opportunité
- 21263,2€ FEADER pour l'étude de faisabilité et l'accompagnement à l'émergence de la plateforme

*(majeure partie pour Croix Rouge Insertion, et une petite partie pour l'animation du FR CIVAM Occitanie et la participation de la CA34 au comité de suivi).*

*Ce projet a cependant d'autres financeurs, son budget total est donc bien plus conséquent.*

**Objectif** : faciliter l'approvisionnement local et en circuits courts sur le territoire.

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude :**

Dans un contexte économique et écologique qui tend à faire se rapprocher géographiquement l'offre et la demande alimentaire, les besoins en consommation locale (c'est-à-dire les achats

de denrées alimentaires produites localement) sont en forte croissance. D'un côté la demande est boostée par une volonté sociétale de consommer mieux, et de l'autre des politiques publiques tentent d'accompagner et d'amplifier le phénomène.

Ainsi, il est constaté :

- L'accroissement des demandes des GMS auprès des producteurs locaux afin de proposer un rayon dédié au local dans leurs étales Fruits et Légumes
- Les difficultés des boutiques bio et spécialisées du territoire à s'approvisionner en produits bio et locaux en quantité suffisante pour répondre aux attentes de leurs clients
- Le développement de critères de provenances locales dans les marchés de restauration collective publique et privée (appuyé notamment par La Loi EGalim 2018-938 du 20 octobre 2018)
- La volonté forte sur le territoire de faire évoluer l'aide alimentaire vers une approche plus inclusive de solidarité alimentaire et un accès à l'alimentation de qualité pour toutes et tous.

Il apparaît enfin que la logistique est un élément qui freine le développement de la filière : les producteurs ne pouvant pas assurer les livraisons (éloignement, rapport quantité vendue / coût du trajet / temps de trajet).

Sur le Pays Cœur d'Hérault, les États Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durable (EGAAD), portés par le Conseil de Développement en 2019, ont mis en évidence la nécessité de faciliter la coopération entre l'offre et la demande locales en produits alimentaires. Cette facilitation semble représenter un levier incontournable pour une relocalisation de l'alimentation de tous les habitants, principale ambition du PAT « 3D » « Démocratique, Durable et Décloisonné » du Pays Cœur d'Hérault.

#### **Résultats :**

- Étude d'opportunité sur la mise en place d'un outil logistique alimentaire, associant les partenaires agricoles et les territoires voisins, conduite par un consortium de 3 cabinets de conseil (Extracitè, Ecozept, GECE) entre mai et décembre 2022
- Étude de faisabilité et accompagnement à l'émergence de la plateforme par le Réseau Manger Bio
- Création de la plateforme à Clermont-l'Hérault et lancement des premières commandes vers la restauration collective locale
- 22 producteurs enquêtés et intéressés par la mise en place d'un outil logistique alimentaire (étude d'opportunité)
- Intérêt de la restauration commerciale (étude d'opportunité)
- Intérêt pour une plateforme 100% bio avec une zone de chalandise à 1h30 de camion de Clermont-l'Hérault
- 200 producteurs et transformateurs intéressés par l'outil sur l'Occitanie (étude de faisabilité)

#### *3.4.1.3. Développer des outils d'abattage locaux et inter-territoriaux pour appuyer les filières d'élevage sur le territoire*

- **Création d'abattoirs mobiles : l'Abat'mobile, abattoir mobile multi-espèces, et un abattoir mobile volailles**

#### **Abattoir mobile multi-espèces**



**Porteurs** : Association Abattage à la ferme Hérault et INRAE

**Partenaires** : Confédération Paysanne, Abattoir de Pézenas, Syndicat mixte filière viande 34, 3M, Sydel du Pays Cœur d'Hérault, PNR HL et Vignobles

**Budget** : 0€ (*mais temps agent*)

**Objectifs** :

- Développer des outils d'abattage et de transformation locaux pour favoriser le développement de l'élevage sur le territoire et pérenniser les élevages existants
- Accompagner leurs animaux au bout de leur vie
- Éviter le mal-être animal dans le transport

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude** :

L'éloignement des abattoirs des lieux d'élevage du territoire étant un frein au développement de certaines filières, des solutions en faveur du bien-être animal sont à l'étude à l'échelle de plusieurs territoires voisins dont le Pays Cœur d'Hérault. Le projet est porté par l'Association « Abattage à la ferme Hérault » avec 40 éleveurs héraultais, dont 15 éleveurs du PCH.

**Résultats** :

- Bovins : caisson d'abattage fabriqué à Soubès en 2023, **1<sup>ers</sup> abattages à venir début 2024**
- Petits ruminants : des plans validés, choix de l'outil en cours
- Porcs : plans en cours

**Pour l'abattoir volailles**

**Porteurs** : Civam Bio 34, INRAE

**Partenaires** : Commune de Capestang, Montpellier Méditerranée Métropole, Sydel du Pays Cœur d'Hérault

**Budget** : 1 450€

- *Plan de Relance pour le Civam Bio 34 pour l'étude de faisabilité*

**Objectifs** :

- Développer des outils d'abattage et de transformation locaux pour favoriser le développement de l'élevage sur le territoire et pérenniser les élevages existants
- Accompagner leurs animaux au bout de leur vie
- Éviter le mal-être animal dans le transport

**Résumé de l'action / du projet / de l'étude** :

Ce projet est issu d'un constat du Civam Bio 34 et de l'INRAE : les éleveurs de poules n'arrivent pas à s'installer en raison du manque de solution d'abattoir.

En 2023, une étude de faisabilité a été pilotée par le Civam Bio 34 en partenariat avec INRAE. Un stage de 6 mois a permis de contacter 20 personnes par téléphone, dont 8 interrogées en entretien individuel et 5 personnes qui ont répondu au questionnaire du Civam Bio 34.

Calendrier :

- **Mars à Septembre 2023** : Étude de faisabilité phase 1 : entretiens auprès des producteurs 17. éleveurs intéressés dont 4 sur le Pays
- **18 juillet 2023** : Point d'étape avec les collectivités et Phase 2 : Analyse
- **Septembre 2023** : Restitution et discussion avec éleveurs et collectivités

L'objectif de cette étude était de vérifier l'intérêt des éleveur.se.s et porteur.se.s de projets pour un tel outil et la création d'un collectif de professionnels pour porter le projet. Suite à cette étude, le projet se poursuivra avec la recherche de placettes pour répondre à l'ensemble de la demande et sécuriser l'abattage (gestion de déchets, accès à l'eau...) et la recherche de financements (le besoin identifié est d'environ 150 000€). Des actions de communication sont aussi programmées.

**Résultats :**

Personnes intéressées par l'outil :

- Sur 17 personnes intéressées, 1 producteur poulet de chair est installé et 8 projets de chair dont 6 chez des agriculteurs déjà installés.
- Pour 14 personnes sur 17, l'atelier volaille serait/est une diversification de l'exploitation.
- 4 producteurs intéressés sur le Pays Coeur d'Hérault

8 personnes souhaitent participer à la construction et au fonctionnement de l'outil.

Placettes : 3 ou 4 placettes fixes sont envisagées pour répondre à la demande (entre 40 et 110 km l'une de l'autre) idéalement localisées sur les territoires suivants : 3M, Capestang, Ollargues, Pays Coeur d'Hérault.

Besoins :

- Enjeu de trouver d'autres éleveurs mais savoir quand on ouvre le petit noyau.
- Nécessité d'affiner encore les données économiques, recherche d'un constructeur.

Perspectives :

- Mutualisation entre 2 abattoirs mobiles (placettes, tâcherons)
- Formalisation du collectif
- Présentation du projet aux éleveurs de l'abattoir multi-espèce, si envie de diversification
- Recherche de financements

#### 3.4.2. Actions à venir

- **Enquête/Appui professionnels du tourisme sur l'approvisionnement local**

**Porteur :** Sydel du Pays Coeur d'Hérault (Mission PAT et Pôle tourisme)

**Partenaires envisagés** : Offices de tourisme, Communautés de communes

**Budget** : 0€ (*mais temps agent*) et en construction

**Résumé de l'action / de l'étude / du projet :**

Une enquête sur l'approvisionnement local des professionnels du tourisme a été initiée en 2022 avec le pôle tourisme du Sydel du Pays Coeur d'Hérault en partenariat avec les Offices de Tourisme du territoire. Cette enquête visait à mieux connaître les approvisionnements des professionnels et leurs souhaits et besoins en la matière. L'enquête a été clôturée au printemps 2023 et a recueilli 35 réponses. Ces réponses vont être analysées. Elles permettront d'initier un appui aux professionnels pour un approvisionnement local et de qualité. La suite de cette action reste à construire.

➤ **Réalisation d'un test filière céréales-pain sur une parcelle au Pouget**

**Porteur envisagé** : Sydel Pays Coeur d'Hérault et Codev

**Partenaires envisagés** : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, Chambre d'Agriculture de l'Hérault, Lycée Privé Agricole de la Vallée de l'Hérault, Pétanielle Maison des Semences Paysannes Tarn et Garonne

**Budget** : *En cours de construction*

**Résumé de l'action / de l'étude / du projet :**

Pour donner suite à l'étude réalisée d'avril à septembre 2023 sur l'opportunité et l'intérêt de développer la filière céréales et pain sur le territoire, un test filière sera réalisé sur l'année culturale 2023-2024. Ce test s'effectuera sur une parcelle mise à disposition par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault jusqu'en juillet 2024. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en septembre 2023 pour sélectionner un candidat qui conduira le test. Des échanges ont déjà été initiés avec des acteurs de l'aval de la filière pour assurer les débouchés du candidat sur le territoire (meuniers, boulangers, restauration collective). Le candidat sélectionné sera accompagné par un conseiller spécialisé en grandes cultures de la Chambre d'Agriculture pour conduire ce test qui comprendra uniquement des variétés anciennes de blé.

➤ **Amélioration de la plateforme MonCoeurdHérault en lien avec BOCAL**

**Porteur envisagé** : Sydel du Pays Coeur d'Hérault et Codev

**Partenaires envisagés** : 3M, Grand Pic St Loup, Pays de l'Or et tous les acteurs du PAT et des systèmes alimentaires locaux

**Budget** : *En cours de construction*

**Résumé de l'action / de l'étude / du projet :**

Il existe aujourd'hui deux plateformes numériques qui recensent et cartographient les points de vente en circuits courts sur le territoire : moncoeurdherault.fr et bocal.montpellier3m.fr. Ces outils de valorisation des circuits courts sont demandés par les habitants du territoire. Dans le cadre du PAT, pour permettre une meilleure valorisation des initiatives engagées sur le

territoire, le Sydel du Pays Coeur d'Hérault et le Codev envisagent d'améliorer l'onglet "Mangeons local" de la plateforme Mon Coeur d'Hérault, créée en 2016.

Parallèlement, le site internet BoCal, initié en 2018 par Montpellier Méditerranée Métropole avec le Grand Pic St Loup et le Pays de l'Or, refait peau neuve. Depuis plusieurs mois, le Pays Coeur d'Hérault a renforcé ses liens avec ces trois territoires et a été invité à participer au projet d'évolution de la plateforme BoCal.

Cette action vise donc à faire évoluer ces plateformes ensemble au plus près des besoins.

### 3.5. Axe 5 : gouvernance participative, décloisonnée, partagée et concertée

#### ➤ **Accompagnement méthodologique et appui à l'évaluation du PAT**

**Porteur :** Sydel Pays Cœur d'Hérault

**Partenaires principaux :** INRAE et Institut Agro Montpellier (UMR Innovation)

**Partenaires associés :** IRTS Montpellier, AgroParisTech, Codev

**Budget :** **9 380€**

- 6 356€ PNA + 300€ TETRAA pour l'expertise sur l'agroécologie, l'accès à l'alimentation et la gouvernance
- 2 724€ FEADER pour l'expertise sur GAIA et Structuration des filières

**Objectif :** apporter un appui méthodologique et un avis scientifique dans la mise en œuvre des actions du PAT 3D.

#### **Résumé de l'action / de l'étude / du projet :**

Le PAT est né d'un partenariat de recherche-action entre le Conseil de développement, le Sydel du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE. En effet, en 2019, ce sont des chercheurs de Montpellier qui avaient animé les EGAAD. Le décloisonnement souhaité dans le cadre du PAT "3D" ne s'opère pas seulement entre acteurs, citoyens et élus du territoire : il vise également une coopération importante avec « le monde de la recherche ».

#### **Résultats :**

- 1) Des partenariats recherche-actions ont été initiés sur chaque axe du plan d'action.

#### Principaux chercheurs actuellement impliqués sur le PAT 3D du Pays Cœur d'Hérault :

- € Coline PERRIN, chargée de recherche en géographie à l'INRAE, sur l'axe 1 du PAT 3D
  - € Lucette Laurens, professeur de géographie à l'Université Montpellier 3 – Paul Valéry et INRAE, sur l'axe 2 du PAT 3D
  - € Claire Néel, Doctorante en géographie à l'UMR Innovation, sur l'axe 3 du PAT 3D
  - € Stéphane Fournier, Maître de conférences à l'Institut Agro Montpellier, sur l'axe 4 du PAT 3D
  - € Françoise Jarrige, Enseignante-chercheuse à l'Institut Agro, sur l'axe Gouvernance du PAT 3D
- 2) Un conseil scientifique a été constitué en 2022 et fait partie intégrante de la gouvernance du PAT. Il se réunit une à deux fois par an autour du PAT. Il s'inscrit dans une dynamique de co-construction, d'enrichissement des expérimentations et de croisements des savoirs. Aujourd'hui, l'INRAE, l'Institut Agro et l'IRTS participent au Conseil scientifique du PAT 3D.
  - 3) Les différents résultats obtenus à travers les travaux de recherche-action sur les différents axes du PAT :

| AXE DU PAT                             | TRAVAUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | RÉSULTATS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe 1 : Foncier et bâti                | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Projet sur le Bâti agricole sur le Lodévois et Larzac (Campeyrroux)</li> <li>– Participation aux COMOP de l'axe 1</li> <li>– Participation à la co-construction du Groupe d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA)</li> </ul>                                                                                                                                                                 | <p>Un séminaire organisé en 2022 sur le bâti alim</p> <p>Un site internet ressource : <a href="https://seminaire.inrae.fr/bati-alim2020/">https://seminaire.inrae.fr/bati-alim2020/</a></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Axe 2 : Agroécologie et eau            | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Identification de pratiques participant à la transition agro-écologique et alimentaire du territoire</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                               | 10 Fiches innovations réalisées (Exemple en Annexe 3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Axe 3 : Alimentation de qualité        | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Thèse de Claire Néel sur l'accès à l'alimentation de qualité sur le Pays Coeur d'Hérault</li> <li>– Co-construction d'un diagnostic en marchant auprès des habitants de Lodève, Clermont l'Hérault et Aniane avec l'IRTS Montpellier</li> <li>– Accueil et encadrement d'un stage sur l'accès à l'alimentation en milieu rural sur 3 communes : La Vacquerie, Aspiran et Puechabon</li> </ul> | <p>3 diagnostics sensibles en marchant réalisés avec 11 habitants et les partenaires associatifs associés</p> <p>29 entretiens réalisés auprès de 3 élus, 3 agents, 13 habitants et 10 commerçants ou producteurs dans le cadre du stage sur La Vacquerie, Aspiran et Puechabon</p> <p>Cartographie du paysage alimentaire des 3 communes (cf Figure 6 page suivante).</p> <p>Analyse des offres formelles et informelles sur les 3 communes et des pratiques alimentaires des habitants.</p> <p>Analyse de l'accès à l'alimentation et des difficultés d'approvisionnement.</p> |
| Axe 4 : Chaîne alimentaire             | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Co-encadrement d'un stage sur le diagnostic des filières arboriculture et maraîchage avec la FR CIVAM</li> <li>– Participation au comité de suivi du projet d'outil logistique alimentaire</li> </ul>                                                                                                                                                                                         | <p>Entretiens auprès de 40 acteurs des filières maraîchage et arboriculture</p> <p>Identification de l'organisation (Cf Figure 7 page suivante) et des scénarios de développement de ces filières sur le Pays Coeur d'Hérault et des difficultés et besoins des acteurs de ces filières.</p> <p>Proposition et validation des résultats avec les personnes enquêtées.</p>                                                                                                                                                                                                        |
| Axe transversal : Gouvernance partagée | <ul style="list-style-type: none"> <li>– Participation, suivi et observation des instances de gouvernance : COPIL et Comité opérationnels de l'axe gouvernance du PAT 3D</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                    | Etat des lieux de la gouvernance du PAT 3D (cf action suivante)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### Difficultés rencontrées

- Le temps de la recherche n'est pas celui de l'action : Les acteurs du territoire sont en attente de réalisations concrètes dans le cadre du PAT 3D. Cependant la prise de recul et le diagnostic territorial continu sont nécessaires avant l'action.
- La sur-sollicitation des acteurs du territoire dans le cadre des diagnostics : Une base de données des personnes sollicitées par enquêtes doit être réalisée afin d'éviter de

sur-solliciter les mêmes personnes. Par ailleurs, dans le cadre de la RGPD le partage des informations des enquêtes précédentes doit être encadré.

- La capitalisation et la valorisation des travaux de recherche et de diagnostic sont importantes et demandent du temps. Elles ne doivent pas être négligées

Dans la suite, en 2023 trois nouveaux stages seront co-encadrés en 2023 avec l'UMR Innovation :

- “Enquête sur la transmission des exploitations agricoles en Pays Cœur d'Hérault”
- “Intérêts et motivations pour le développement d'une filière céréales - pain locale de qualité en Pays Cœur d'Hérault”
- “Gouvernance du PAT PCH : état des lieux et propositions”

#### ➤ **Diagnostic de la gouvernance du PAT**

**Porteur.s** : Sydel du Pays Coeur d'Hérault et Codev

**Partenaires** : INRAE (UMR Innovation), Institut Agro Montpellier

**Budget** : **3 487€**

- 2 250€ (*Relance*) + 1 237€ (*TETRAA*) pour la gratification versée

**Objectifs** : Comprendre en quoi le dispositif de gouvernance en place est-il efficace et inclusif, et proposer des pistes de travail pour aller plus loin.

#### **Résumé de l'action / de l'étude / du projet :**

Après 2 années de mise en œuvre du PAT 3D, ce travail, réalisé dans le cadre d'un stage de Master M2, porte sur l'analyse du dispositif de gouvernance du PAT du Pays Coeur d'Hérault. L'objectif du stage est d'apporter au Pays un retour sur les processus de décision, la mise en œuvre et l'évaluation concernant les orientations et les actions du PAT. Il s'agit de voir en quoi la constitution et le fonctionnement des instances et outils de gouvernance mis en œuvre favorisent l'ouverture aux différentes composantes du territoire pour répondre aux besoins et enjeux 3D afin d'assurer efficacement sa transition agroécologique et alimentaire. Dans une perspective de recherche-action ce stage vise à accompagner le Pays Coeur d'Hérault dans la mise en œuvre de son projet de gouvernance alimentaire durable. Des propositions sont attendues pour améliorer les dispositifs existants et les conforter en clarifiant et en structurant les valeurs, les objectifs, les instances, les rôles et implications des différents acteurs en particulier concernant la participation citoyenne.

#### **Résultats :**

- 25 entretiens dont : Agents de collectivités Agriculteurs.trices Associations Citoyen.ne.s Elu.e.s Partenaires techniques Chercheurs
- Le PAT est identifié au niveau régional et national comme particulièrement intéressant car met en œuvre, dispose de moyens notables. Il bénéficie d'une mobilisation d'experts et partenaires exceptionnelle qui contribue à l'atteinte de ses objectifs.
- La présence d'un conseil de développement actif sur le PAT est une ressource bénévole importante. Cette mobilisation citoyenne intéresse particulièrement

Plusieurs freins sont évoqués par les enquêté.e.s :

- Le portage politique reste insuffisant, peu d'élus sont mobilisés sur le PAT, sur les actions et dans le pilotage.
- Le lien avec les Communautés de communes est peu actif dans le cadre du PAT, ou uniquement via les technicien.ne.s
- Les moyens d'action: les financements conditionnent la capacité d'action des partenaires, mais également le temps nécessaire à une démarche multipartenariale
- La communication est un point faible du PAT.

Des propositions pour développer la gouvernance du PAT :

- Développer le portage politique et les liens entre le PAT et les communautés de communes afin d'augmenter l'impact des actions menées, de légitimer le PAT.
- Améliorer la communication faite, autour du Projet (valorisation des actions, supports de communications, informations régulières...)
- Clarifier la place des acteurs dans cette démarche, définir des process de fonctionnement
- Faire évoluer les instances actuelles (la Commission) pour qu'un organe d'arbitrage politique soit fonctionnel.



## 4. Annexes

### Annexe 1 : Partenaires conventionnés dans le cadre du PAT

Conseil de développement du Pays Coeur d'Hérault

Inrae

Terracoopa

Lycée Agricole de Gignac

Terre-Contact

FR CIVAM Occitanie

Un Plus Bio

MFR des garrigues

CCAS de Clermont l'Hérault

CIAS du Lodévois et Larzac

CCAS d'Aniane

Terres Vivantes

Terre de liens

Civam Bio 34

Safer Occitanie

Chambre d'agriculture de l'Hérault

Association Marchés Paysans

Radio Pays d'Hérault

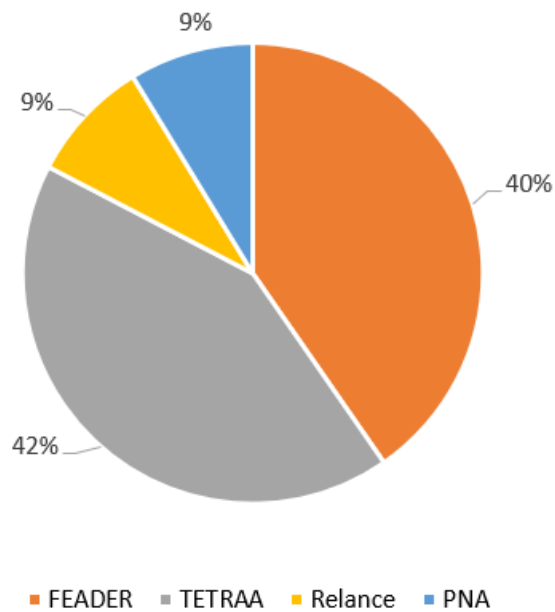
Croix rouge Insertion - Capdife

Association Patrimoniale Internationale

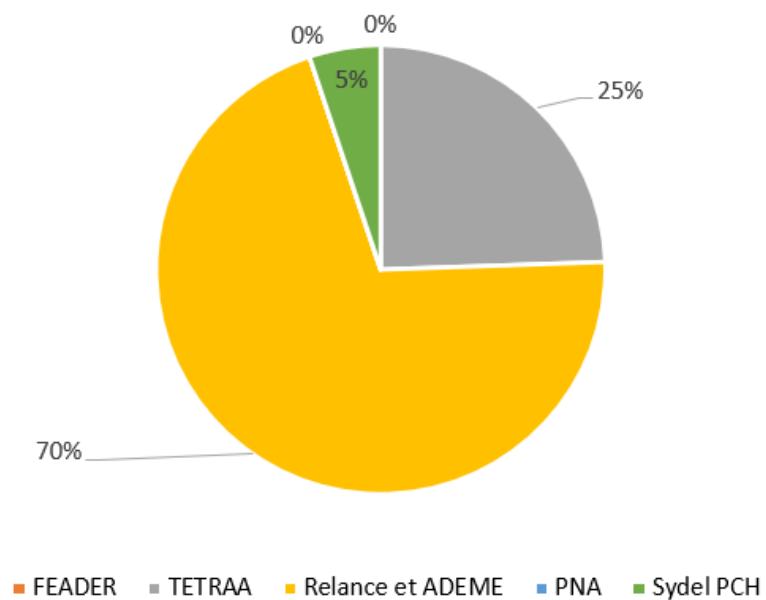
Commune d'Aniane

## Annexe 2 : répartition des financements des actions du PAT par axe

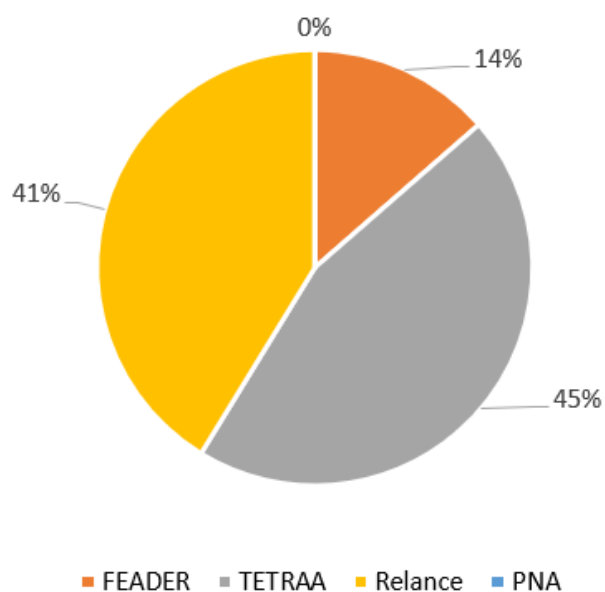
Répartition des financements pour les actions 2021-2023 de l'axe 1 (total = 109 437€)



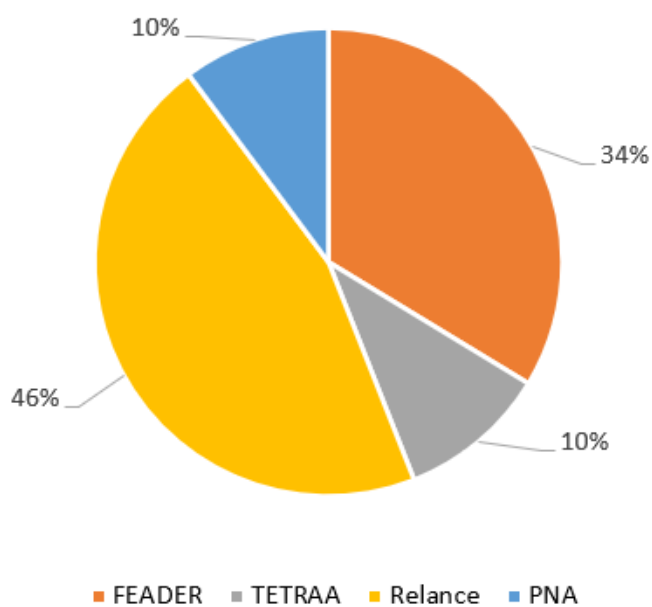
Répartition des financements pour les actions 2021-2023 de l'axe 2 (total = 34 051 €)



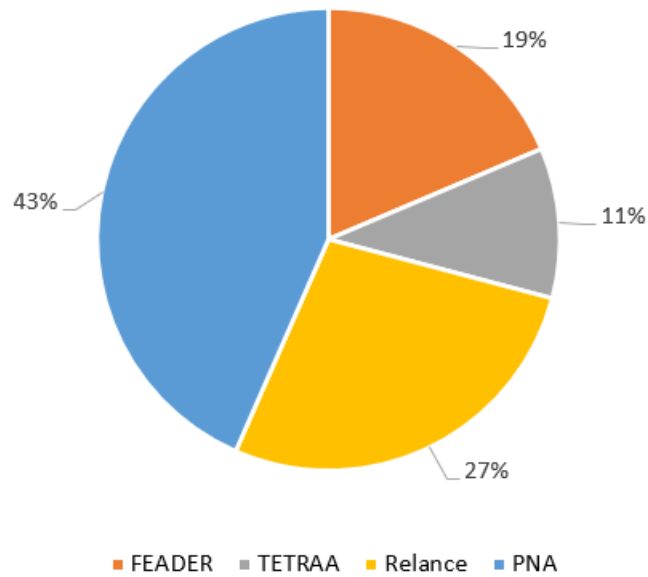
Répartition des financements pour les actions 2021-2023 de l'axe 3 (total = 66 059€)



Répartition des financements pour les actions 2021-2023 de l'axe 4 (98 016€)



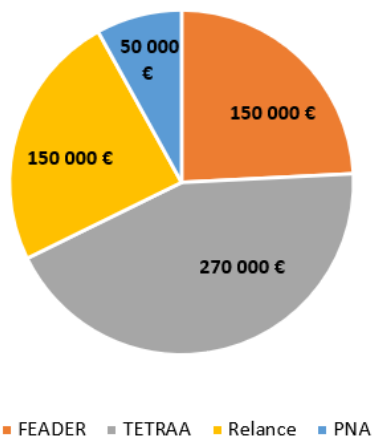
Répartition des financements pour les actions 2021-2023 de l'axe 5 (total = 14 637€)



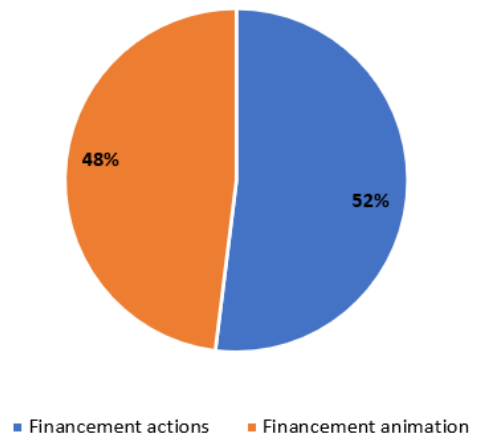
Annexe 3 : répartition des financements des actions du PAT et de son animation sur 2021-2023

Budget 2021-2023 : 620 000 €

Répartition des 4 appels à projets 2021-2023



Répartition Postes CM Sydel / Actions PAT



- 
- <sup>i</sup> Sydel du Pays Coeur d'Hérault. (2013). Le Pays « rêvé »... En 2025 ! : Charte de développement du Pays Coeur d'Hérault 2014-2015. Sydel du Pays Coeur d'Hérault <https://www.calameo.com/read/001940233a783677627d2>
- <sup>ii</sup> Nougariès, B., Giraud, S., Clément, C., Ruault, C., Lambert, C. & Rixen, A. (2022). Construire un système alimentaire territorial durable : Chronique d'une concertation territoriale en pays cœur d'Hérault, France. *Norois*, 262, 79-99. <https://doi.org/10.4000/norois.11825>
- <sup>iii</sup> Agreste. (2020b). Recensement agricole 2020—Indicateurs : Cartes, données et graphiques. Agreste. [https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=indicateur&i=otex\\_2020\\_1.otefdd20&t=A0%202&view=map11](https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#c=indicateur&i=otex_2020_1.otefdd20&t=A0%202&view=map11)
- <sup>iv</sup> Dupé, A. & Colin, N. (2015). Territoire du Centre Hérault Pays Coeur d'Hérault Syndicat Centre Hérault. DRAAF Languedoc-Roussillon. [https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_centre\\_herault\\_cle098cc3.pdf](https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_centre_herault_cle098cc3.pdf)
- <sup>v</sup> <https://rnp.fr/2021/01/08/le-nouveau-dispositif-de-reconnaissance-des-pat-par-le-ministere-de-lagriculture-et-de-lalimentation-est-paru-courant-decembre-2020/>
- <sup>vi</sup> <https://www.unplusbio.org/observatoire/>
- <sup>vii</sup> <https://www.terre-contact.com/roulcontact/>



**Programme d'actions prévisionnel  
pour la candidature du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault  
à l'AAP Coopération Territoriale 2024**

Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire à **dominante rurale** regroupant 3 communautés de communes (Vallée de l'Hérault, Clermontais et Lodévois Larzac) et 77 communes. Le Pays Cœur d'Hérault n'échappe pas à la tendance agricole nationale : il fait face depuis quelques années à une **déprise agricole forte**, malgré le fait que l'agriculture soit une activité majeure du territoire. La **spécialisation agricole** du territoire dans la viticulture est l'une des causes principales de la difficulté à répondre à la demande d'alimentation locale des citoyens. D'après l'analyse du territoire menée par la DRAAF en 2015 (Dupé & Colin, 2015), cette filière viticole est portée par des caves coopératives et des vigneron.ne.s indépendant.e.s « dynamiques » qui produisent des vins d'appellations reconnues. Malgré cette dynamique qu'apporte cette tendance viticole majoritaire (en matière touristique notamment), les EGAAD ont fait remonter la **concurrence entre le secteur viticole et la diversification des cultures pour élargir l'offre alimentaire du territoire**. En effet, le secteur viticole détient une grande partie du foncier et des parcelles irriguées, ce qui fait que seules quelques surfaces maraîchères historiques sont irriguées. Les nouveaux entrants agricoles du Pays Cœur d'Hérault souhaitant s'installer en maraîchage, arboriculture, céréaliculture et autres cultures diversifiées font donc d'abord face à un **frein foncier** mais aussi à une **contrainte d'eau**. Ce frein est combiné à l'**absence de filières alimentaires territorialisées**. Ce sont ces enjeux qui ont participé à l'émergence du PAT et de ses axes via les EGAAD qui ont eu lieu en 2019.

Le diagnostic de territoire initial du PAT repose sur la base de plusieurs travaux réalisés en amont des EGAAD et du lancement du PAT en 2021 :

- Revue Regard « Portrait agricole et viticole » (2015, Sydel et INRAE) : <https://www.coeur-herault.fr/amenagement/parution-de-la-revue-regards-2015-portrait-agricole-et-viticole-du-pays-coeur-dherault>
- Étude sur le Foncier agricole (2017) : <https://www.coeur-herault.fr/scot/letude-agricole-et-foncier/etude-agricole-et-foncier>
- Diagnostic SCOT (2018) : <https://www.coeur-herault.fr/scot/le-diagnostic-strategique/le-diagnostic-strategique-du-scot-avril-2018>
- Diagnostic Santé (2018) : <https://www.coeur-herault.fr/sante/observatoire-sante>
- Diagnostic SAT et ensemble des éléments recueillis dans le cadre de la préparation des EGAAD (2019, Institut Agro) : <https://www.coeur-herault.fr/l-institution/codev-egaad/les-etats-generaux-de-lalimentation-et-de-lagriculture-durables-en-pays-coeur-dherault>
- PADD SCOT (2019) : <https://www.coeur-herault.fr/scot/le-padd/coeur-dherault-2040-approbation-du-padd>

Puis, depuis le début de la mise en œuvre du PAT, le diagnostic de territoire est enrichi en continu à travers différentes études, diagnostics, sur des sujets ciblés par les différents axes stratégiques pour permettre l'implémentation d'actions concrètes par la suite :

- **Diagnostic du foncier agricole (axe 1) :**
  - Études et cartographie des friches à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault (2019, Université Paul Valéry, Master ERDL)
  - Études de faisabilité pour 2 espaces tests agricoles à Aniane et Aspiran (2022, Terracoopa)
  - Diagnostics friches privées sur Montarnaud et Le Bosc (2022-début 2023, Safer Occitanie)
  - Caractérisation des friches agricoles par les citoyens Veilleurs de Terres (2022-2023, Terre de liens, Sydel)

- Étude de préfiguration d'un observatoire du foncier agricole et de la ressource en eau (Oct 2022-Fév 2023, Université Paul Valéry, Master ERDL)
- Enquête sur la transmission des exploitations agricoles en Pays Cœur d'Hérault (Mai-Oct 2023, Sydel, INRAE, UMR Innovation)
- **Identification des innovations agroécologiques (axe 2) :**
  - Stage de Clara Mantovani (Avril à Sept 2021, UMR Innovation, Sydel)
- **Études sur la ressource en eau (axe 2) :**
  - Étude des enjeux et acteurs de la ressource en eau en Pays Cœur d'Hérault (Oct 2021-Fév 2022, Université Paul Valéry, Master ERDL)
  - Diagnostic Actualisation du SAGE de l'Hérault (2023, EPTB Hérault)
- **Diagnostic sur l'accès à l'alimentation de qualité pour tou.te.s (axe 3) :**
  - Travaux de thèse de Claire Néel (2021 à 2024, UMR Innovation, INRAE)
  - Stage d'Olivia Carbone sur 3 communes du territoire : Aspiran, La Vacquerie et Puéchabon (Fév à Sept 2022, UMR Innovation, INRAE)
  - Diagnostics en marchant sur Aniane, Lodève et Clermont l'Hérault : entretiens, ateliers et balades sensibles avec des habitants (Oct 2021 à Janv 2022, IRTS Montpellier, Codev, Terre-Contact et Sydel)
  - Diagnostics Sociaux de Territoire sur Lodève et Clermont l'Hérault (Oct 2022 à Janv 2023, IRTS Montpellier, CCAS Clermont l'Hérault, CIAS Lodévois et Larzac)
- **Études sur le développement / la reterritorialisation de plusieurs filières (axe 4) :**
  - Diagnostic des filières arboriculture et maraîchage à travers la méthode RELOC (Oct 2021 à Sept 2022, FR Civam, Institut Agro Montpellier)
  - Étude d'opportunité pour une plateforme d'approvisionnement en produits locaux (Mai à Déc 2022, Croix Rouge Insertion-Capdife, Sydel, Extracité-Ecozept-GECE)
  - Étude des intérêts et motivations pour le développement d'une filière céréales-pain de qualité (Avr à Oct 2023, Sydel, Codev, UMR Innovation)

En 2022, un nouveau diagnostic a été réalisé par Solagro et Le Basic : Portrait et prospective sur le Pays Cœur d'Hérault autour des enjeux agricoles et alimentaires.

La même année en parallèle, une Analyse socio historique de la transition a été menée (2022, Sydel, Institut Agro, Agro Paristech, Programme TETRAA).

Une analyse participative des chemins d'impact a été conduite à travers une adaptation de la méthode Syalinnov ayant donné lieu à la théorie du changement du PAT 3D (2022, Institut Agro, Service Défis).

Enfin, en 2023, un état des lieux de la gouvernance du PAT a été réalisé et a permis d'analyser l'inclusivité et l'efficacité de cette gouvernance à travers 25 entretiens qualitatifs.

On peut résumer les enjeux et besoins du territoire qui ressortent de ces diagnostics par axe du PAT :

- **Axe 1 :** accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification agricole



Sur le territoire, **l'artificialisation des sols se poursuit** sur les meilleures terres en plaine. Les propriétaires laissent leurs terrains s'enfricher en espérant qu'ils soient classés constructibles. Sous l'effet de cette **spéculation et de la pression foncière** en lien avec la renommée des AOC viticoles locales, le prix du foncier est élevé. Les terres sont donc **rares et chères**. Lorsque les agriculteur.rice.s stoppent leur activité, les terres partent le plus souvent à **l'agrandissement d'exploitations viticoles** et une partie du bâti, devenu superflu, est laissé à l'abandon par les acquéreurs. Pour les candidats hors cadre familial, trouver du foncier se révèle extrêmement difficile. Le niveau de capital des exploitations en vente est tel qu'il leur est inenvisageable de les racheter. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d'Hérault comporte **6107 ha de friches agricoles**<sup>1</sup>, soit 10% de la SAU. La moitié de ces friches agricoles présenteraient **un bon potentiel agronomique et d'irrigation**. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de **reconquête des friches agricoles**. Les enjeux de **sensibilisation des élu.e.s sur la préservation du foncier agricole** et d'un meilleur accompagnement à l'installation et à la transmission sont également des leviers à considérer.

- **Axe 2** : innovations agroécologiques et gestion de la ressource en eau

Aujourd'hui, sur le territoire, l'agriculture est **majoritairement spécialisée et conventionnelle**. Les outils et politiques de gestion du territoire ne sont pas mis au service d'une agriculture durable et nourricière. Les instances de concertation de l'eau existantes se situent soit à des **échelles supra-communales** (Association Syndicale Autorisée ou EPCI), soit au niveau du bassin du fleuve Hérault, via la Commission Locale de l'Eau. Aucune instance n'existe à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est encore trop peu mobilisé. Par ailleurs, le monde viticole est surreprésenté dans ces instances. Les prélèvements agricoles, ménagers et touristiques ne diminuent pas. Plusieurs leviers sont envisagés, notamment de la **sensibilisation et des formations** sur l'adaptation des pratiques agricoles à destination des agriculteurs mais aussi des collectivités et des techniciens des structures d'accompagnement. Les habitant.e.s sont également un fort levier pour cet axe, le Codev a notamment créé fin 2023 une **instance citoyenne sur la thématique de l'eau**.

- **Axe 3** : accès à l'alimentation de qualité pour toutes

A l'heure actuelle, cet accès n'est pas garanti. En effet, il n'y a **pas suffisamment de denrées alimentaires durables produites ou accessibles localement**. On relève également le fait que les mangeurs eux-mêmes ne s'orientent pas vers une alimentation durable. Par **manque de sensibilisation**, mais surtout par **manque de moyens d'accès** (localisation, coûts, choix). Enfin, la restauration collective, notamment scolaire, ne joue pas suffisamment son rôle de levier pour l'alimentation durable en Pays Cœur d'Hérault. Pourtant, elle constitue le lieu où potentiellement tous les élèves du territoire s'alimentent au moins 4 fois par semaine. Plusieurs leviers sont actuellement activés : un travail avec les gestionnaires de cantines pour les aider à tendre vers des **cahiers des charges davantage axés sur la qualité et le local**, la coopération entre les associations d'alimentation

---

<sup>1</sup> « Une friche agricole est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd'hui à l'état d'abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s'y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier. », Geo Data Gouv, 2020 :

<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/bb54485a82957f366f5655e2af3333a9275f45bb>

solidaire et le soutien à leurs actions pour que l'alimentation des plus précaires puisse elle aussi être locale et de qualité.

- **Axe 4** : développement de la coopération au sein de la chaîne alimentaire

A l'heure actuelle, le territoire est bien doté en outils de transformation pour le raisin (caves coopératives et particulières), l'olive (coopérative de Clermont-l'Hérault) et pour le lait (Fromagerie du Salagou). Il demeure cependant un **décalage entre les activités agro-alimentaires et l'alimentation du territoire** : le vin et l'huile d'olive sont de fait largement exportés en dehors du territoire et la grande majorité des produits consommés est importée. Certains outils n'existent pas (abattoir volailles) ou peu sur le territoire (transformation fruits et légumes autres que le raisin et l'olive). Ceux qui existent ne sont pas toujours utilisés de manière optimale en raison **d'un manque de fluidité dans les relations des acteurs agro-alimentaires-producteurs-pouvoirs publics**. Un réseau de lieux de distribution approvisionné via des circuits de proximité commence à se tisser depuis plusieurs années (boutique de producteurs, système d'abonnements à des paniers, marchés de plein vent, coop bio...) mais reste encore marginal par rapport aux grands réseaux existants (supermarchés). Les leviers associés à ces enjeux sont notamment **l'appui à la création d'outils de mutualisation** (plateforme d'approvisionnement, abattoirs mobiles...) mais aussi **l'animation de groupes d'acteurs** au sein des filières diversifiées pour favoriser les échanges et les coopérations possibles.

| <b>Enjeux définis dans le diagnostic de territoire</b>                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification (préservation du foncier agricole nourricier)                                                       |
| Gestion durable de la ressource en eau et adaptation des pratiques agricoles au changement climatique (enjeux de biodiversité et environnement notamment)        |
| Accès à une alimentation de qualité pour toutes (locale, de qualité, pour toutes : enfants, publics vulnérables et / ou précaires et ensemble des habitant.e.s). |
| Coopération au sein des filières alimentaires et développement de filières territoriales diversifiées                                                            |

C'est pour répondre à ces enjeux que le Sydel du Pays Cœur d'Hérault propose le programme d'actions suivant. Les fiches-actions associées sont disponibles dans ce document à la suite du programme.

| Programme d'actions - AAP Coopération 2024                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs                                                                                                                                   | Actions                                                                                                                                                                                            |
| <b>Axe 1 : autonomie et résilience du territoire</b>                                                                                        |                                                                                                                                                                                                    |
| 1.1. Les propriétaires fonciers ne spéculent plus et mettent à disposition leurs terres en friche pour l'installation et la diversification | <b>N°1.</b> Réaliser une veille foncière avec les Veilleurs de Terres sur 5 nouvelles communes                                                                                                     |
|                                                                                                                                             | <b>N°2.</b> Réaliser une étude de faisabilité foncière sur 2 nouvelles communes                                                                                                                    |
| <b>Axe 2 : qualité de vie</b>                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                    |
| 2.1. Les communes mettent à disposition du foncier pour permettre à des porteurs de projets agricoles de se tester                          | <b>N°3.</b> Accompagner l'émergence d'un espace-test agricole sur une commune du Pays Cœur d'Hérault                                                                                               |
| 2.2. Les élus se saisissent de la question foncière et de ses enjeux                                                                        | <b>N°4.</b> Animer 4 sessions de sensibilisation foncière auprès des élus du Pays Cœur d'Hérault                                                                                                   |
| <b>Axe 4 : développement de l'économie du territoire</b>                                                                                    |                                                                                                                                                                                                    |
| 4.1. L'installation et la transmission sont facilitées et les porteurs de projets réussissent leur installation                             | <b>N°5.</b> Accompagner l'installation d'une ferme Terre de Liens sur une commune du Pays Cœur d'Hérault                                                                                           |
|                                                                                                                                             | <b>N°6.</b> Développer et animer une bourse foncière agricole sur le territoire via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA)                                                         |
| 4.2. Les communes mettent à disposition du foncier pour l'installation agricole et la diversification                                       | <b>N°7.</b> Accompagner l'installation agricole sur des parcelles communales via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA)                                                            |
| 4.3. Les agents de la restauration collective s'approvisionnent avec des produits locaux et de qualité                                      | <b>N°8.</b> Co-construire un marché commun pour la restauration scolaire sur l'ensemble des communes de la Vallée de l'Hérault volontaires                                                         |
|                                                                                                                                             | <b>N°9.</b> Accompagner la labellisation de 5 sites de restauration collective                                                                                                                     |
|                                                                                                                                             | <b>N°10.</b> Faire une étude comparative de la prestation repas dans les crèches selon qu'elle est exercée directement dans la crèche ou par un prestataire afin de fournir une aide à la décision |
| 4.4. Les volumes de produits locaux / de qualité sont significatifs dans le circuit de l'alimentation solidaire                             | <b>N°11.</b> Approvisionner les épiceries sociales et solidaires et les colis alimentaires de la Vallée de l'Hérault et de Clermont-l'Hérault en produits locaux de qualité                        |
| 4.5. La filière d'élevage de volailles est appuyée et peut se développer.                                                                   | <b>N°12.</b> Préfigurer une placette pour accueillir l'abattoir mobile volailles en Pays Cœur d'Hérault                                                                                            |
| 4.6. La filière céréales-pain locale s'est développée                                                                                       | <b>N°13.</b> Approvisionner 3 sites de restauration collective en pain à base de farine locale de qualité                                                                                          |
| 4.7. Les professionnels du tourisme s'approvisionnent en circuits courts localement                                                         | <b>N°14.</b> Animer des ateliers avec les professionnels du tourisme pour augmenter leur part d'approvisionnement en produits locaux de qualité                                                    |
| 4.8. La vente directe est valorisée et favorisée                                                                                            | <b>N°15.</b> Favoriser l'accès et la visibilité des producteurs locaux sur les marchés de plein vent                                                                                               |
| 4.9. L'offre locale de qualité et ceux qui la favorisent sont visibles pour tou.te.s                                                        | <b>N°16.</b> Publier un guide référençant tous les acteurs du système alimentaire local                                                                                                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Autonomie et résilience du territoire                                                                                                       |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1.1. Les propriétaires fonciers ne spéculent plus et mettent à disposition leurs terres en friche pour l'installation et la diversification |
| Action 1 – Réaliser une veille foncière avec les Veilleurs de Terres sur 5 nouvelles communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                             |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                             |
| <p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d'Hérault comporte <b>6107 ha de friches agricoles</b><sup>2</sup>, soit 10% de la SAU. La moitié de ces friches agricoles présenteraient <b>un bon potentiel agronomique et d'irrigation</b>. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de <b>reconquête des friches agricoles</b>.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». La gouvernance du PAT est partagée et concertée et tend à associer au maximum les habitants du territoire. C'est en ce sens et en travaillant en partenariat avec l'association Terre de Liens que les groupes de citoyens <b>Veilleurs de Terres</b> ont émergé en 2022. Le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault a grandement contribué à l'impulsion de cette démarche également.</p> <p>L'association Terre de Liens présente une expertise en matière de <b>préservation à long terme des terres agricoles</b> et accompagne depuis plus de 10 ans les territoires et les collectivités dans leur projets de relocalisation de l'alimentation. Des expériences similaires de <b>veille foncière citoyenne</b> ont été menées notamment en Ile de France et en Picardie.</p> <p>La SAFER Occitanie, est un autre partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault sur ce sujet, via le déploiement de l'application Vigifriche. Il s'agit <b>d'un outil collaboratif de repérage des friches agricoles</b>.</p> <p>Les groupes de Veilleurs de Terres rassemblent des citoyens motivés pour protéger les terres agricoles de leur territoire. Ces groupes ont pour vocation d'aller directement sur les parcelles</p> |                                                                                                                                             |

<sup>2</sup> « Une friche agricole est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd'hui à l'état d'abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s'y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier. », Geo Data Gouv, 2020 :

<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/bb54485a82957f366f5655e2af3333a9275f45bb>

en friche et d'y **réaliser des observations**. Habitant le territoire, les Veilleurs de Terres sont bien placés pour collecter les informations nécessaires à l'**identification des friches** situées autour de chez eux. Les observations réalisées sont intégrées à une base de données qui permet d'orienter les éventuels aménagements de ces parcelles : installation d'un porteur de projet agricole, jardins familiaux, etc. Cela sans oublier que les friches sont d'importants réservoirs de biodiversité et sont des habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales. Il est donc nécessaire de conserver certains espaces stratégiques en friches pour maintenir cette biodiversité. Les Veilleurs de Terres peuvent également **communiquer aux communes concernées la présence de ces friches et initier un dialogue territorial** (en s'appuyant des chargés de mission qui réalisent l'animation technique de ce groupe citoyen) pour faire vivre ces données.

Depuis 2 ans, l'**animation technique** et le suivi du projet au long cours est assuré par la chargée de mission foncier agricole du Sydel Pays Cœur d'Hérault (co-animatrice du PAT) et un chargé de mission de l'association Terre de Liens Languedoc-Roussillon : ils sont les points d'appui des Veilleurs de Terres, établissent le calendrier, animent les réunions, facilitent les prises de contact, rédigent les comptes rendus et contribuent aux éléments de communication, etc.

Les résultats de ce projet sur les deux premières années sont les suivants :

- 44 Veilleurs de Terres recensés début 2024 (habitant 16 communes du territoire)
- Sept communes visitées (Aspiran, Le Bosc, Lodève, Saint Guiraud, Nébian, Poujols et Le Pouget)
- Six communes visitées par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault (co-animatrice technique du groupe) pour un pré-repérage (Cabrière, Paulhan, Aniane, Olmet et Villecun, Le Puech et La Boissière)
- Deux communes intégrées dans un dialogue territorial avancé (Le Pouget, Le Bosc) : mise en lien entre élus, techniciens, propriétaires privés de friches, en partenariat avec la SAFER Occitanie
- 40 ha de friches explorées et qualifiées
- 30 ha sont identifiés comme exploitables

À ce jour, il n'y a pas encore de projet d'installation sur les friches agricoles, mais la démarche, encore récente, s'inscrit dans un temps long. Elle a permis toutefois d'initier sur certaines communes des échanges avec les élus et habitants sur la relocalisation de la production alimentaire, et des échanges avec des agriculteurs installés (départ en retraite, projet de diversification...). C'est la mise en musique d'un véritable dialogue territorial qui dépasse la question des friches !

La suite de ce projet se découpe en deux temps : **établir un dialogue territorial** avec les 7 communes déjà visitées, **valoriser les données récoltées** par les Veilleurs de Terres pour **analyser les capacités d'actions sur les parcelles identifiées comme exploitables**, continuer à **former** et **fédérer** le groupe existant.

Le deuxième temps est celui de l'action qui s'inscrit dans l'appel à projet Coopération : **réaliser une veille foncière via le groupe Veilleurs de Terres allant jusqu'à un dialogue territorial concret avec 5 nouvelles communes** du territoire du Pays Cœur d'Hérault.

| Description de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Communal (5 commune du Pays Cœur d'Hérault) |
| <p>L'action envisagée ici serait d'animer à nouveau le groupe Veilleurs de Terres en ciblant 5 nouvelles communes pour la veille foncière.</p> <p>En amont de l'action, courant de l'année 2024, un travail de pré-sélection des communes à cibler sera effectué par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Les communes concentrant des friches à fort potentiel agronomique, à potentiel d'irrigation, ou identifiées comme de potentielles surfaces pastorales seront priorisées. Il s'agira également de répartir les communes ciblées de sorte à ce que chaque Communauté de Communes soit représentée (3 Communautés de Communes au sein du Pays Cœur d'Hérault).</p> <p>Une fois cette phase d'étude réalisée, la phase opérationnelle pourra être entamée, et c'est dans cette phase qu'entre l'action 1.</p> <p>Il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Co-animer des formations</b> auprès des Veilleurs de Terres avec la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault pour renforcer l'autonomie du groupe pour les visites des friches des 5 nouvelles communes (rappel des règles de confidentialité, de l'utilisation de la fiche de repérage de friches, les règles judiciaires concernant les parcelles privées). Si de nouveaux Veilleurs de Terres rejoignent le groupe, il s'agira également de réaliser une formation d'accueil.</li> <li>- <b>Co-animer des sorties terrain</b> pour apprendre aux Veilleurs de Terre à collecter les bonnes informations <ul style="list-style-type: none"> <li>• Localisation de la parcelle</li> <li>• Stade d'enfrichement ou état de la parcelle si cela n'est plus une friche (cultivée ou pâturée)</li> <li>• Caractère inondable</li> <li>• Accessibilité (voirie, eau, électricité)</li> <li>• Topographie</li> <li>• Bâti présent</li> <li>• Sol et pierrosité</li> <li>• Exposition</li> </ul> </li> <li>- <b>Préparer les sorties terrains autonomes</b> (repérage cartographique des friches et mise en forme simplifiée sur une carte, envoi des cartes à la bénévole référente)</li> </ul> <p>Les Veilleurs de Terres doivent également être en mesure d'expliquer la démarche aux personnes rencontrées lors de leurs observations. Une fois que les citoyens ont visité les parcelles, ils doivent renseigner les informations sur les supports fournis par les animateurs techniques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La chargée de mission foncier agricole, co-animatrice technique, s'occupe ensuite d'entrer ces données dans le base de données globale</li> </ul> <p>Il conviendra ensuite, une fois les informations capitalisées :</p> |                                             |

- De **mettre en valeur les friches repérées, de produire des documents de communication** sur les actions réalisées
- **Animer la mise en lien avec les élus** des communes et le travail réalisé par les Veilleurs de Terres pour **instaurer un dialogue territorial** avec eux et **discuter des possibilité d'actions sur les friches identifiées comme exploitables.**

Des réunions annuelles sont à prévoir pour faire le bilan des actions avec le groupe Veilleurs de Terres, faire évoluer la démarche avec les citoyens, répondre à leurs questions, définir leurs besoins etc...

Mise en œuvre

Calendrier

**Courant 2024 :** phase d'étude pour sélectionner les 5 nouvelles communes cibles pour l'action Veilleurs de Terres

**Fin 2024 – 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :** lancement de la phase opérationnelle

- Réunion de relance de l'animation du groupe (présentation des objectifs, des communes ciblées, des friches à visiter, définition des groupes de repérage et répartition selon les communes)
- 1 formation terrain
- Préparation des sorties terrains pour chaque groupe

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 :** visites en autonomie, capitalisation des informations récoltées + début de la valorisation des données pour la communication

**4<sup>ème</sup> trimestre 2025 :** 2<sup>ème</sup> formation terrain, réunion bilan annuelle (les élus pourront être conviés)

**1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2026 :** visites en autonomie, capitalisation des informations + mise à jour des documents de communication avec les nouvelles données

**3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2026 :** mise en œuvre de du dialogue territorial, animation de réunions avec les élus, discussion sur les actions envisageables sur les friches identifiées comme exploitables, réunion bilan annuelle

Animation interne ?

Oui (50% de l'action)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Oui (50% de l'action)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Terre de Liens, SAFER Occitanie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Ciblage des communes sur la base de la cartographie existante et des pré-repérage effectués                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Nombre de nouvelles communes visitées par les Veilleurs de Terres</p> <p>Nombre d'hectares de friches exploitables identifiés</p> <p>Nombre de sorties terrains effectuées</p> <p>Nombre de Veilleurs de Terres</p> <p>Nombre de formations effectuées</p> <p>Nombre de réunion d'animation du groupe effectuées</p> <p>Nombre de dialogue territoriaux engagés avec les communes</p> |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences techniques sur le foncier agricole, le repérage de friches (outils fonciers)</li> <li>- Compétences sur l'installation et la transmission agricole</li> <li>- Avoir déjà animé des collectifs citoyens est un plus</li> <li>- Avoir des bases de données de cédants et / ou repreneurs pour faciliter l'action dans le dialogue territorial et venir compléter les capacités d'action de la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Autonomie et résilience du territoire                                                             |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1.1. Les propriétaires fonciers ne spéculent plus et mettent à disposition leurs terres en friche |
| Action 2 – Réaliser une étude de faisabilité foncière sur 2 nouvelles communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                   |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                   |
| <p>Les <b>États Généraux de l’Agriculture et de l’Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d’Hérault et l’UMR Innovation de l’INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d’agriculture et d’alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l’ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d’accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l’offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d’accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d’Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d’Hérault comporte <b>6107 ha de friches agricoles</b><sup>3</sup>, soit 10% de la SAU. La moitié de ces friches agricoles présenteraient <b>un bon potentiel agronomique et d’irrigation</b>. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de <b>reconquête des friches agricoles</b>.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d’Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu’au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d’Hérault. Il vise également à <b>l’installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>C’est pour répondre à cet objectif que fin 2021 le PAT porté par le Pays Cœur d’Hérault a initié deux <b>études de faisabilité foncière</b> sur Le Bosc et Montarnaud en partenariat avec la SAFER Occitanie. Une restitution aux propriétaires privés de friches a été réalisée dans les deux communes au premier trimestre 2023. Ces études ont permis d’une part d’identifier les friches à fort potentiel agronomique, de les cartographier et de les associer à un propriétaire (ou de les identifier comme biens vacants sans maître) mais aussi <b>d’identifier les propriétaires privés volontaires pour mettre à disposition leurs terres</b>. Courant 2024, l’idée est de revenir vers ces propriétaires volontaires et d’engager un dialogue territorial avec les communes qui ont accueilli cette étude pour évaluer les possibilités d’actions sur ces friches valorisables. Fortes de cette première expérience, d’autres communes ont manifesté leur intérêt pour l’animation d’un tel diagnostic pour leurs friches, notamment Le Pouget et Aniane. Une <b>cartographie des potentialités agronomiques et d’irrigation</b> a été effectuée sur ces communes pour évaluer les zones qui seraient pertinentes pour le réaliser le</p> |                                                                                                   |

<sup>3</sup> « Une friche agricole est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd’hui à l’état d’abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s’y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier. », Geo Data Gouv, 2020 :

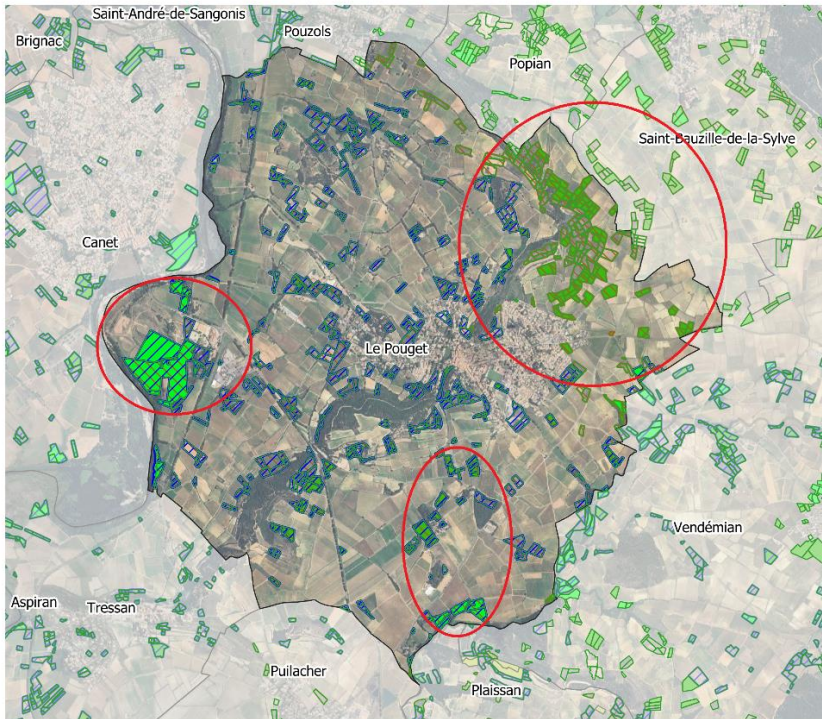
<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/bb54485a82957f366f5655e2af3333a9275f45bb>

diagnostic. Le dialogue avec ces communes va continuer courant 2024 pour pouvoir mener la partie opérationnelle (le diagnostic de faisabilité foncière) fin 2024 – début 2025.

Description de l'action

Périmètre choisi

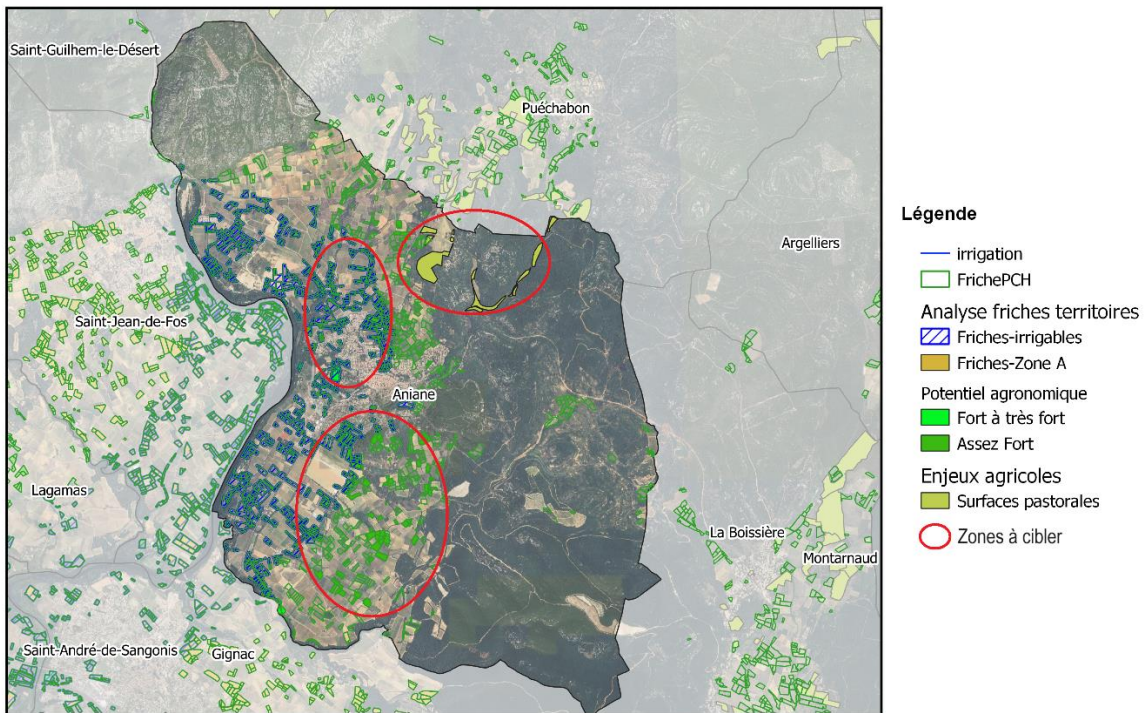
Communal (2 communes : Le Pouget et Aniane)



Légende

- irrigation
- FrichePCH
- Analyse friches territoires
- ▨ Friches-irrigables
- ▨ Friches-Zone A
- Potentiel agronomique
- Fort à très fort
- Assez Fort
- Enjeux agricoles
- Surfaces pastorales
- Zones à cibler

**Potentialités agronomiques et irrigables des parcelles en friche sur la commune du Pouget**



**Potentialités agronomiques et irrigables des parcelles en friche sur la commune d'Aniane**

L'étude de faisabilité foncière se découpe en deux parties : un diagnostic friche et un diagnostic agricole.

### **Diagnostic friches**

À partir des fichiers SIG produits dans le cadre des actions de l'axe 1 du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault, il convient de vérifier l'état des parcelles en mobilisant une diversité d'outils.

- Une comparaison des zones préalablement ciblées (voir cartes ci-dessus) avec un autre outil de repérage de friches (exemple Vigifriche utilisé pour les diagnostics friches de Montarnaud et Le Bosc) sera effectuée pour valider les zones potentielles identifiées.
- Les potentielles friches identifiées seront validées par une visite de terrain afin de consolider leur nature réelle.
- Comparatifs des friches entre différentes périodes de temps (2024 et une date antérieure)
- Constitution d'un état récapitulatif sous la forme de tableaux : liste des comptes de propriété, des propriétaires et des parcelles concernées avec leur niveau d'enfrichement.
- Cartographie de ces données.

Pour aller plus loin dans l'étude de faisabilité foncière, un inventaire des Biens Vacances Sans Maître (BVSM) sera également effectué via l'analyse des données de la base cadastrale (MAJIC 3) :

- Requête des comptes de propriété potentiellement vacants au titre des articles L.1123-1

#### 1°CGPPP :

- Nés avant 1915 (ou 1925 pour les communes classées en ZRR)
- Sans lieu connu et sans date de naissance connue ;
- Désignés au cadastre comme « propriétaire inconnu » ou « BVSM » ;
- Repérage des comptes de propriété de l'Etat potentiellement mobilisables
- Repérages de Biens Non Délimités
- Constitution d'un état récapitulatif sous la forme de tableaux : liste des comptes de propriété, des propriétaires et des parcelles concernées
- Cartographie de ces différents types de biens et localisation de la propriété publique et para-publique

#### Repérage des biens publics :

- Constitution d'un état récapitulatif sous la forme de tableaux : liste des comptes de propriété, des propriétaires et des parcelles concernées ;
- Croisement de ces données avec l'inventaire des friches ;
- Cartographie de ces données.

Un contact auprès des propriétaires de friches identifiées sera réalisé, notamment pour identifier les propriétaires volontaires pour mettre à disposition leur foncier (peut être sous la forme de questionnaires, de phoning)

#### Diagnostic agraire

Pour un diagnostic complet et permettant d'aller plus facilement vers l'action, il conviendra également de faire un **diagnostic des potentialités agricoles** des parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes par le diagnostic friche. Pourront être évalué dans le diagnostic après un premier avis favorable des propriétaires :

- La taille des parcelles et leur adaptation aux besoins en termes de maraichage / d'arboriculture / céréaliculture / petit élevage (possibilité de rotations, ateliers complémentaires), facilité d'accès et de mécanisation,
- La nature du sol,
- La nature actuelle des cultures en place (pour les parcelles non en friche s'il y en a) et des itinéraires techniques : intensité et nature des pratiques afin de mesurer les conditions potentielles de conversion des parcelles à l'agriculture biologique,
- L'orientation des parcelles
- L'environnement de la parcelle
- L'accès à la ressource en eau sur les deux volets :
  - quantitatifs avec la présence ou non d'un équipement
  - ainsi que réglementaire : déclaration auprès des services de la police de l'eau (volumes et débits autorisés)
- Les contraintes réglementaires : droit du sol, réglementation du PPRI, périmètres de protection, etc.

La méthode de travail pourra évoluer et s'adaptera au nombre et à la qualité des parcelles repérées(en corrélation avec le temps d'animation dédié dans le projet).

Sur ces actions, plusieurs prestataires peuvent être nécessaires car les spécificités agricoles sont parfois réparties entre les structures (maraîchage, arboriculture, céréales, plantes aromatiques et médicinales, petit élevage, pastoralisme etc...).

Une **restitution** sera organisée en fin d'étude (aux élus et propriétaires privés) permettant de visualiser l'ensemble de ces résultats et de discuter des possibilités d'actions. Deux restitutions sont donc à prévoir, co-animées avec la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Le ou les prestataires aideront à la mobilisation des propriétaires privés via leurs bases de données.

Suite à cette restitution, un **suivi de l'animation** est attendu pour maintenir le lien avec les élus et propriétaires privés motivés à valoriser leurs friches.

Des rapports sont attendus pour ces deux diagnostics, ils serviront de support pour l'animation d'un dialogue territorial avec les élus, propriétaires et agriculteurs des communes ciblées.

Le cahier des charges de la mission doit prévoir que les données produites soient livrées au format shape, accompagnées d'un descriptif et de fiches de métadonnées, un fichier Excel serait également intéressant. Le référent du côté prestataire sera garant de la qualité des données produites qui devront être contrôlées.

Les cartographies seront livrées en format image haute définition et en PDF. Un power-point de synthèse sera produit comme support de restitution final.

#### Mise en œuvre

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier                             | <p><b>Courant 2024</b> : mise en lien avec les élus des communes ciblées pour les études de faisabilité foncière</p> <p><b>Du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025</b> : lancement du diagnostic friche</p> <p><b>4<sup>ème</sup> trimestre 2025 – 1<sup>er</sup> trimestre 2026</b> : lancement du diagnostic agraire, préparation de la restitution par commune</p> <p><b>2<sup>ème</sup> trimestre 2026</b> : restitution dans les communes</p> <p><b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres</b> : finalisation des diagnostics, rédactions des rapports, mise en forme des bases de données à transmettre et autres livrables, animation avec élus et propriétaires privés pour tendre vers l'action.</p> |
| Animation interne ?                    | Oui (20%) : restitutions aux communes, animation auprès des communes, dialogue territorial post-diagnostic                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Prestation mobilisée ?                 | Oui (80%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Autres acteurs concernés / Partenaires | SAFER Occitanie, Terre de Liens, Civam Bio 34, Chambre d'Agriculture 34, le CEN                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Ciblage des zones à intérêt potentiel par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d’Hérault, données SIG associées au Projet Alimentaire Territorial, mise en lien avec les élus de chaque commune ciblée                           |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                  |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Données et livrables transmis<br>Nombre de propriétaires privés mobilisés<br>Nombre de friches identifiées comme exploitables / intéressantes<br>Nombre de restitutions réalisées<br>Nombre de dialogues territoriaux engagés avec les communes |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences techniques sur le foncier agricole, le repérage de friches (outils fonciers) pour mener un diagnostic foncier tourné vers les friches</li> <li>- Des bases de données mobilisables pour mener à bien le diagnostic foncier</li> <li>- Compétences agronomiques pour établir un diagnostic de potentialité agricole à la parcelle pour différents types de cultures</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Qualité de vie                                                                                                     |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 2.1. Les communes mettent à disposition du foncier pour permettre à des porteurs de projets agricoles de se tester |
| Action 3 – Accompagner l'émergence d'un espace-test agricole sur une commune du Pays Cœur d'Hérault                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                    |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                    |
| <p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : en effet, en se basant sur le recensement des friches fait par la DDTM en 2019, le Pays Cœur d'Hérault comporte <b>6107 ha de friches agricoles</b><sup>4</sup>, soit 10% de la SAU. La moitié de ces friches agricoles présenteraient <b>un bon potentiel agronomique et d'irrigation</b>. Ce premier diagnostic est à affiner et compléter pour accompagner au mieux les porteurs de projets agricoles et les collectivités pour mettre en place une véritable politique de <b>reconquête des friches agricoles</b>.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire). C'est pour répondre à cet objectif que, fin 2021, le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a initié un projet <b>d'espace-test agricole</b> sur une parcelle communale à Aniane en partenariat avec Terracoopa et l'ensemble des partenaires du Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA) qui regroupe de nombreuses structures de l'accompagnement agricole (Terres Vivantes, Terre de Liens, Safer Occitanie, Civam Bio 34, Chambre d'Agriculture 34, Terracoopa, le CEN Occitanie). Un espace-test agricole est un dispositif qui permet à une personne de <b>tester la faisabilité et la viabilité de son projet agricole</b> en conditions réelles sur une durée définie (3 ans). Par cet outil et via le foncier communal qu'ont à disposition certaines communes, ces dernières peuvent aider les porteurs de projets agricoles du territoire à tester la viabilité de leur projet. Pour ce premier accompagnement auprès d'Aniane, Terracoopa, partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault, a réalisé une <b>étude de faisabilité</b> (étude du projet, de la parcelle, proposition de scénarii avec les données technico-économique, avantages / inconvénients de la parcelle, budgétisation etc...). Une chargée de mission Terracoopa</p> |                                                                                                                    |

<sup>4</sup> « Une friche agricole est une terre agricole, auparavant exploitée qui est aujourd'hui à l'état d'abandon depuis au moins trois ans. Elle est dans un état transitoire où une végétation spontanée s'y développe et tend à évoluer à terme vers un milieu forestier. », Geo Data Gouv, 2020 :

<https://geo.data.gouv.fr/fr/datasets/bb54485a82957f366f5655e2af3333a9275f45bb>

et la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault ont également animé les réunions avec les élus d'Aniane pour les prises de décisions, le suivi, l'accompagnement. Au final ce projet d'espace-test s'est transformé en projet d'installation individuelle. La commune a été accompagnée par Terres Vivantes, Terracoopa et la chargée de mission foncier agricole pour les **appels à manifestation d'intérêt** pour trouver des porteurs de projets à l'installation agricole sur leurs parcelles. Aujourd'hui, les porteurs de projets ont été sélectionnés et la commune est toujours accompagnée par GAIA pour le suivi. Cette première expérience, même si elle n'a pas conduit à la création d'un espace-test, a néanmoins relevé **un intérêt des communes à se faire accompagner dans ce type de projet**. D'autres pistes pour le développement d'espace-test sont en cours, notamment à Usclas-du-Bosc, Lodève et Aspiran. Il s'agira d'ici fin 2024, de relancer le dialogue avec ces communes et autres communes du territoire, pour cibler celle qui sera la plus adéquate pour accueillir un projet d'espace-test agricole.

| Description de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Communal (1 commune du Pays Cœur d'Hérault)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <p>L'action 3 vise à créer un nouvel espace-test agricole sur une commune du Pays Cœur d'Hérault en reprenant la même méthodologie que pour l'accompagnement initial d'Aniane :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La phase d'étude, à savoir celui du ciblage de la commune, est réalisée par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Elle se fera grâce à la cartographie existante des friches communales, en se basant sur les potentialités d'irrigation et les potentialités agronomiques.</li> <li>- Le prestataire peut ensuite entrer dans la phase opérationnelle : étude de faisabilité, co-animation des réunions avec les élus de la commune pour prendre des décisions, voir quelles orientations sont souhaitées sur l'espace-test.</li> <li>- Le diagnostic tend à rendre l'espace-test opérationnel, il est donc possible qu'une phase d'appel à manifestation d'intérêt soit à prévoir.</li> <li>- Si l'espace-test est suffisamment avancé, une journée de sensibilisation sur l'installation est également à prévoir pour valoriser la démarche réalisée et la rendre reproductible sur d'autres communes.</li> <li>- La chargée de mission foncier agricole et le prestataire co-animent les réunions avec les élus et la journée de sensibilisation.</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Mise en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Calendrier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>Courant 2024</b> : relance du dialogue avec les communes et sélection de la commune (phase d'étude), identification du foncier avec la commune par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault</p> <p><b>Fin 2024 – début 2025</b> : première réunion avec la commune pour évaluer les besoins, les orientations.</p> <p><b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2025</b> : étude de faisabilité</p> |



|                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                            | <p><b>4<sup>ème</sup> trimestre 2025 :</b> réunion avec la commune pour présenter les premiers résultats, ajustements.</p> <p><b>1<sup>er</sup> trimestre 2026 :</b> complément du diagnostic si nécessaire + début mise en œuvre de l'espace-test</p> <p><b>2<sup>ème</sup> trimestre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2026 :</b> mise en œuvre, réunion avec élus et organisation d'une journée de sensibilisation sur la thématique de l'installation sur la parcelle de l'espace-test.</p> |
| Animation interne ?                                                                        | Oui (20%) : animation auprès des élus, journée de sensibilisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Prestation mobilisée ?                                                                     | Oui (80%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                     | Terracoopa, Terres Vivantes, Reneta                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Etudes et diagnostics préalables                                                           | Relance du dialogue avec les communes et sélection de la commune (phase d'étude), identification du foncier avec la commune par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Diagnostic de territoire.                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                     | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Indicateurs                                                                                | Documents de l'étude de faisabilité et du diagnostic de la parcelle.<br>Nombre de porteurs de projets pouvant être accueillis sur l'espace-test.<br>Journée de sensibilisation / inauguration effectuée ou non.                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| - Expérience dans l'accompagnement des collectivités à la création d'espace-test agricoles |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Qualité de vie                                                                         |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2.2. Les élus se saisissent de la question foncière et de ses enjeux                   |
| Action 4 – Animer 4 sessions de sensibilisation foncière auprès des élus du Pays Cœur d’Hérault                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                        |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                        |
| <p>Les <b>États Généraux de l’Agriculture et de l’Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d’Hérault et l’UMR Innovation de l’INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d’agriculture et d’alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l’ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d’accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l’offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d’accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d’Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : la <b>sensibilisation des élus</b> aux enjeux de la préservation du foncier agricole et les <b>accompagner dans la maîtrise des outils fonciers</b> en est un.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d’Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu’au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d’Hérault. Il vise également à <b>l’installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>C’est pour répondre à cet objectif qu’en 2022 le PAT porté par le Pays Cœur d’Hérault a initié un premier <b>forum foncier</b> à destination des élus qui a réuni plus d’une cinquantaine de participants. Il a été organisé en partenariat avec l’association Terre de Liens. Ce premier forum a permis de partager les enjeux, de faire connaître les acteurs qui œuvrent sur la thématique foncière, de (re)découvrir les outils pour mettre en œuvre des projets agricoles au sein des collectivités du territoire. Il a fait ressortir un <b>besoin d’accompagnement sur la localisation des exploitations à transmettre, du bâti à réhabiliter et des friches agricoles</b>. Certaines communes ont confirmé leur intérêt à travailler sur la préservation du foncier agricole. Une suite à ce forum a été demandée sous forme d’ateliers foncier sur des thématiques précises (bâti agricole, urbanisme, foncier agricole et environnement etc...). C’est l’animation de ces ateliers de sensibilisation / formation complémentaires qui font l’objet de l’action 4.</p> <p>Courant 2024, la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d’Hérault va revenir vers l’ensemble des élus du territoire avec un questionnaire pour connaître leurs besoins pour donner suite à ce forum et cibler les thématiques à aborder dans les ateliers. Un <b>guide du foncier agricole à destination des élus sera</b> également produit pour servir d’appui lors de ces ateliers.</p> |                                                                                        |
| Description de l’action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                        |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Une commune de chaque Communautés de Communes + une commune centrale sur le territoire |

**4 ateliers seront proposés sur 2025 – 2026** sur un format 18h-20h pour correspondre aux disponibilités des élus.

- Les thématiques abordées pourront cibler l'installation et la transmission, les règles d'urbanisme dans le foncier agricole, un focus sur le bâti agricole, sur les règles environnementales etc...
- Le prestataire interviendra dans la co-conception des ateliers avec la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault, la communication, les outils de sensibilisation mobilisés.
- Le prestataire permettra d'agrandir le réseau des intervenants possibles, en mobilisant par exemple des bénévoles ou des agriculteurs pertinents sur les thématiques abordées par atelier.
- La chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault se chargera du suivi de l'animation post atelier avec les élus motivés à en savoir davantage ou à engager un dialogue sur leur stratégie de préservation du foncier agricole.

Un 4 pages sur chaque thématique sera attendu à destination des élus.

| Mise en œuvre                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier                              | <p><b>Courant 2024</b> : mobilisation des élus, prise en compte des besoins, définitions des thématiques des ateliers, définition des communes où se tiendront les ateliers</p> <p><b>2025</b> : 3 ateliers répartis dans l'année</p> <p><b>2026</b> : 1 atelier + suivi avec les communes souhaitant approfondir leur stratégie de préservation du foncier agricole</p> |
| Animation interne ?                     | Oui (60%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Prestation mobilisée ?                  | Oui (40%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Autres acteurs concernés / Partenaires  | Terre de Liens, Safer Occitanie, Civam Bio 34, CEN Occitanie, Chambre d'Agriculture 34, Terracoopa, Terres Vivantes, INRAE, Communautés de Communes (service agriculture, environnement, urbanisme...), Conseil de Développement                                                                                                                                         |
| Etudes et diagnostics préalables        | Guide de sensibilisation sur le foncier agricole à destination des élus, questionnaires à destination des élus pour cibler les thématiques, ciblage des communes où auront lieu les ateliers.                                                                                                                                                                            |
| Coût prévisionnel (HT)                  | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Indicateurs                             | 4 pages réalisés<br>Ateliers réalisés<br>Nombre de participants<br>Nombre de communes représentées                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Compétences requises pour la prestation |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

- Compétences techniques sur le foncier agricole, l'acquisition foncière
- Compétences sur l'installation et la transmission agricole
- Compétences transverses selon le type de cultures, les pratiques, l'urbanisme, l'environnement

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Développement de l'économie du territoire                                                                       |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4.1. L'installation et la transmission sont facilitées et les porteurs de projets réussissent leur installation |
| Action 5 – Accompagner l'installation d'une ferme Terre de Liens sur une commune du Pays Cœur d'Hérault                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                 |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                 |
| <p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>Terre de Liens, partenaire du PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault agit sur <b>la préservation de la vocation agricole des terres</b> par différents aspects, et notamment par l'acquisition de fermes. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Terre de Liens est habilitée à recevoir des donations et legs de terres et de fermes. Elle s'engage à conserver les terres sans les revendre et de favoriser l'installation agricole. La fondation s'engage formellement à respecter les volontés du donateur (maintien de la vocation agricole, pratique de l'agriculture biologique, traction animale, entretien du patrimoine...). Sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault, Terres de Liens a acquis une ferme sur le plateau du Larzac avec l'installation d'un éleveur ovin qui produit de la viande bio. Une inauguration de la ferme est à prévoir, qui servira également de journée de sensibilisation sur le thème du pastoralisme méditerranéen. L'acquisition d'une autre ferme est en cours sur Aniane pour venir conforter un agriculteur bio. Pour ces actions d'acquisition de ferme, Terre de Liens peut être amené à travailler en partenariat avec la Safer Occitanie, Terres Vivantes, la Chambre d'Agriculture 34, et les communes sur lesquelles sont implantées les fermes. Le CEN Occitanie peut également intervenir.</p> <p>L'animation autour de cette démarche d'acquisition de ferme permet d'instaurer <b>un dialogue avec les communes sur la transmission et l'installation</b>, et les enjeux qui y sont liés. Ce mode d'acquisition particulier est également un bon outil foncier pour préserver le foncier agricole, puisqu'il y a un engagement formel à ce que la terre agricole acquise, reste en agricole. Il permet concrètement l'installation mais aussi les fermes acquises deviennent des vitrines pour accueillir des journées de sensibilisation aux élus et au grand public sur les enjeux de la préservation des terres agricoles. Ce sont ces actions de sensibilisation et l'animation du</p> |                                                                                                                 |

dialogue territorial qui sont présentés comme action 5. Une première phase de repérage sur les communes du Pays Cœur d'Hérault aura lieu (potentiel projet à Lodève identifié) et permettra ensuite d'entrer dans la phase opérationnelle.

#### Description de l'action

|                  |                                             |
|------------------|---------------------------------------------|
| Périmètre choisi | Communal (1 commune du Pays Cœur d'Hérault) |
|------------------|---------------------------------------------|

Dans l'action d'acquisition d'une ferme Terre de Liens, certaines phases sont présentées pour l'AAP Coopération :

- Initier un travail partenarial avec les communes et EPCI sur l'instruction d'une ferme, réunions avec les communes pour discuter des orientations et besoins
- Animer le réseau de partenaires participant à l'instruction de la ferme
- Mobiliser les partenaires de l'installation et de la transmission agricole pour organiser un événement de sensibilisation à l'inauguration de la ferme et animer cette journée

Des communications sur le projet et la journée de sensibilisation seront attendues.

#### Mise en œuvre

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier                             | <p><b>Courant 2024 - 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 :</b> repérage de fermes et de cédants potentiellement intéressés par la démarche (phase étude)</p> <p><b>3<sup>ème</sup> trimestre 2025 :</b> début de la phase opérationnelle = échanges avec les élus de la commune où s'implante la ferme, création du réseau de partenaires</p> <p><b>Courant 2026 :</b> inauguration et journée de sensibilisation sur la ferme avec une thématique en lien avec les enjeux d'installation et de transmission agricole</p> |
| Animation interne ?                    | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prestation mobilisée ?                 | Oui                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Autres acteurs concernés / Partenaires | Terre de Liens, Safer Occitanie, Terres Vivantes, Chambre d'Agriculture 34, Communes, CEN Occitanie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Etudes et diagnostics préalables       | Premières démarches d'acquisition d'une ferme Terres de Liens : repérer la commune, la ferme, échanges avec le cédant, définition du projet à transmettre etc...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Coût prévisionnel (HT)                 | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Indicateurs                            | Nombre de partenaires mobilisés<br>Journée de sensibilisation réalisée<br>Communications                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

#### Compétences requises pour la prestation

- Compétences techniques sur le foncier agricole, l'acquisition foncière
- Compétences sur l'installation et la transmission agricole



- Compétences transverses selon le type de cultures, les pratiques

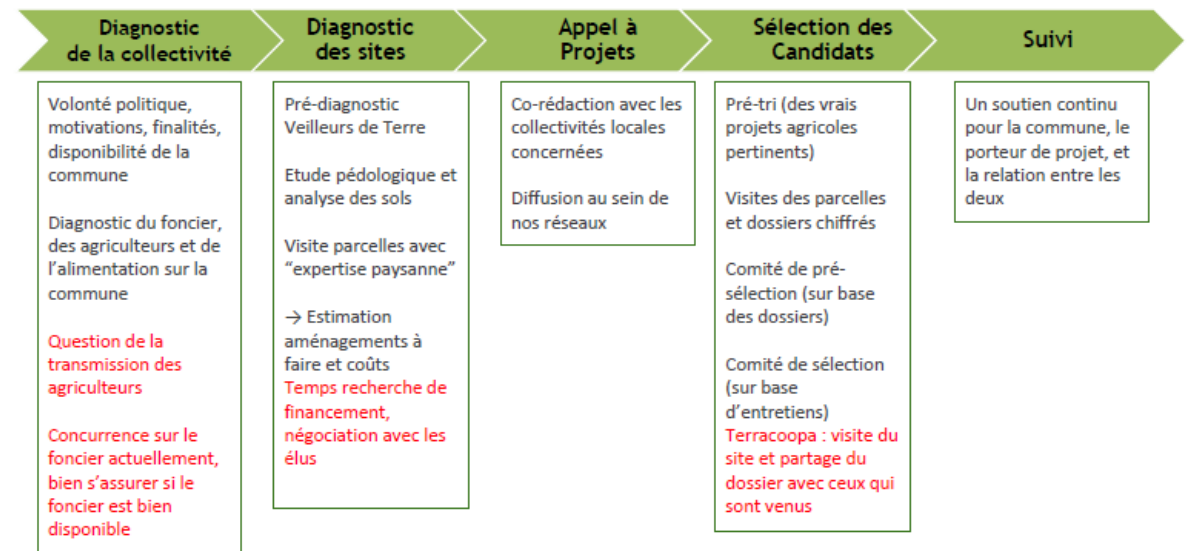
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Développement de l'économie du territoire                                                                       |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 4.1. L'installation et la transmission sont facilitées et les porteurs de projets réussissent leur installation |
| Action 6 – Développer et animer une bourse foncière agricole sur le territoire via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                 |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                 |
| <p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : <b>gagner en visibilité</b> sur qui sont les cédants et les porteurs de projets en Pays Cœur d'Hérault en est un.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>Il abrite depuis un peu moins de 2 ans un <b>Groupement d'Appui à l'Installation Agricole</b> (GAIA), co-animé jusqu'à présent avec une salariée de Terres Vivantes (partenaire du PAT) et la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault. Si ce GAIA a commencé par proposer un accompagnement des communes qui souhaitent installer des porteurs de projets sur des parcelles communales, l'originalité de ce groupe regroupant un ensemble assez complet de structures d'accompagnement agricole en lien avec l'installation et la transmission, a suscité également l'intérêt de porteurs de projets et cédants pour être accompagnés. A donc émergé <b>l'idée de créer et d'animer une bourse foncière sur le territoire</b>. Certains partenaires de GAIA ont des contacts de cédants, d'autres de porteurs de projets et la mutualisation de ces données sur une même base permettrait de mettre en lien plus facilement ces deux types d'acteurs. Les communes ont également des porteurs de projets et cédants qui se déclarent pour être aidés dans leur démarche. L'enjeu de mutualisation et d'une animation commune d'une base de données est donc présent.</p> |                                                                                                                 |
| Description de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                 |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pays Cœur d'Hérault                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation auprès des structures d'accompagnement agricole et des communes pour recenser les porteurs de projets et cédants du territoire et présenter le GAIA et la bourse foncière auprès des communes</li> <li>- Réunions avec les cédants / repreneurs pour réaliser des fiches succinctes sur leurs projets et faire vivre la base de données</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                 |



|                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - Orientation des cédants et repreneurs vers les structures d'accompagnement adaptées |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Calendrier                                                                            | <p><b>Courant 2024 :</b> création du fichier bourse foncière cédants-repreneurs, passage en revue et amélioration du fichier avec les partenaires du GAIA, vérification des normes RGPD pour cadrer l'action, premières prises de contact avec les communes</p> <p><b>Fin 2024 – 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 :</b> animation de la bourse = présentation de l'outils aux communes, implantation des nouvelles données dans la base de données, premiers rendez-vous avec cédants et porteurs de projets qui le souhaitent et réalisation des fiches projets</p> <p><b>Jusqu'à fin 2026 :</b> animation de la base + une à deux réunions avec partenaires et élus pour l'améliorer et augmenter son opérationnalité</p> |
| Animation interne ?                                                                   | Oui (100%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Prestation mobilisée ?                                                                | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                | Terres Vivantes, Terre de Liens, CEN Occitanie, Civam Bio 34, Terracoopa, Chambre d'Agriculture 34, Safer Occitanie, INRAE, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault, Conseil de Développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Etudes et diagnostics préalables                                                      | Création de l'Excel participatif et évolutif, construction de la base, vérification lois RGPD pour assurer la centralisation, premières prises de contact avec les communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                | 7260 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Indicateurs                                                                           | La bourse foncière est créée et fonctionnelle<br>Nombre de porteurs de projets et cédants recensés<br>Nombre de mises en lien cédants-repreneurs faites grâce à la bourse foncière                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Autonomie et résilience du territoire                                                                 |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4.2. Les communes mettent à disposition du foncier pour l'installation agricole et la diversification |
| Action 7 – Accompagner l'installation agricole sur des parcelles communales via le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA) pour 2 communes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                       |
| Contexte et problématique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                       |
| <p>Les <b>États Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durables</b> (EGAAD) portés par le Conseil de Développement du Pays Cœur d'Hérault et l'UMR Innovation de l'INRAE, ont fait apparaître de nombreux constats sur le territoire en matière d'agriculture et d'alimentation. Ce grand temps de concertation a été mené en 2019 avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, agriculteurs, entreprises, structures d'accompagnement agricole, élus etc...) et a notamment fait ressortir que <b>l'offre en produits locaux sur le territoire est insuffisante par rapport à la demande</b>. Il a également mis en avant une <b>difficulté d'accès au foncier</b>, liée notamment à la forte pression foncière et aux phénomènes de spéculation qui agissent sur la plaine viticole du Pays Cœur d'Hérault. Des leviers ont été identifiés pour répondre à ce constat : la <b>sensibilisation des élus</b> aux enjeux de la préservation du foncier agricole et les <b>accompagner dans la maîtrise des outils fonciers et de leur foncier agricole communal</b> en est un.</p> <p>Le <b>Projet Alimentaire Territorial</b> (PAT) porté par le Pays Cœur d'Hérault a émergé en 2021 suite aux EGAAD et porte un axe intitulé « <b>accès au foncier et au bâti agricole pour la diversification</b> ». Il vise à la préservation du paysage, de la biodiversité ainsi qu'au maintien de la vocation agricole des terres en Pays Cœur d'Hérault. Il vise également à <b>l'installation de nouveaux agriculteurs</b> sur des terres communales ou privées avec des <b>projets diversifiés</b> pour tendre vers une meilleure autonomie alimentaire sur le territoire (diversification des produits alimentaires disponibles sur le territoire).</p> <p>C'est pour répondre à cet objectif qu'en 2022 le PAT porté par le Pays Cœur d'Hérault a initié en 2022, en co-animation et partenariat avec l'association Terres Vivantes, le Groupement d'Appui à l'Installation Agricole (GAIA). Ce groupement a pour objectif <b>de réunir les structures d'accompagnement agricole</b> (7 partenaires techniques à ce jour) qui agissent sur le foncier agricole, l'installation et la transmission mais aussi qui ont des compétences sur les systèmes agricoles diversifiés pour <b>proposer un accompagnement complet aux communes</b> qui souhaitent installer des porteurs de projets sur leurs parcelles communales. Depuis, l'accompagnement s'est étendu aux propriétaires privés et aux cédants. Pendant les 18 premiers mois d'existence du GAIA, c'est la commune d'Aniane qui a été accompagnée sur deux projets d'installation. Une <b>méthodologie d'accompagnement</b> a été créée où chaque partenaire est complémentaire. La liste des facteurs de réussite d'une installation soutenue par une collectivité a également été dressée. En 2024, l'idée est de consolider cette méthodologie, de se servir du retour d'expérience de l'accompagnement d'Aniane pour le proposer à d'autres communes et de valoriser l'action de GAIA. L'identification de nouvelles communes intéressées par l'accompagnement se fera en 2024. Certaines communes semblaient déjà intéressées, notamment Saint-Jean-de-Fos, Le Pouget et La Boissière.</p> |                                                                                                       |
| Description de l'action                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                       |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Communal (2 communes du Pays Cœur d'Hérault)                                                          |

Réappliquer la méthodologie d'accompagnement GAIA sur deux nouvelles communes du Pays Cœur d'Hérault :



Un **diagnostic environnemental** viendra s'ajouter au diagnostic site. Le diagnostic des sites comprendra un **diagnostic de potentialité agronomique** avec une évaluation des besoins et eau et des **autorisations juridiques** que devront obtenir la commune pour aménager la parcelle pour qu'elle soit propice à l'installation.

Des **réunions avec les communes** sont à prévoir tout au long de la méthodologie pour assurer un accompagnement et un suivi continu avec les élus.

Des **groupes de travail** (au moins 2 par projet) sont également à prévoir avec l'ensemble des partenaires GAIA pour avancer sur les dossiers de chaque commune et prendre des décisions collectives. L'animation de ces groupes techniques se fera par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault.

#### Mise en œuvre

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier | <p><b>Courant 2024</b> : continuité du suivi des dossiers en cours, relance des communes potentiellement intéressées par la méthode, ciblage des communes accompagnées en 2025-2026</p> <p><b>1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2025</b> : diagnostic collectivité</p> <p><b>3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre 2025</b> : diagnostic des sites et début rédaction des AAP + groupe technique</p> <p><b>1<sup>er</sup> trimestre 2026</b> : AAP et sélection des candidats</p> |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>2<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> trimestre</b> : suivi des installation + groupe technique                                                                                                                                             |
| Animation interne ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Oui (20%) : animation réunions élus et animation des groupes techniques                                                                                                                                                                     |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Oui (80%)                                                                                                                                                                                                                                   |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Terres Vivantes, Terre de Liens, CEN Occitanie, Civam Bio 34, Terracoopa, Chambre d'Agriculture 34, Safer Occitanie, INRAE, Conseil Départemental de l'Hérault, Communauté des Communes de la Vallée de l'Hérault, Conseil de Développement |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Ciblage des deux communes à accompagner par une animation préalable auprès des communes par la chargée de mission foncier agricole du Pays Cœur d'Hérault                                                                                   |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                              |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Nombre de communes accompagnées<br>Nombre de porteurs de projets en cours d'installation sur les parcelles communales<br>Nombre de parcelles communales suivi<br>Nombre de groupes de travail                                               |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences techniques sur le foncier agricole, les outils de mise à disposition du foncier public</li> <li>- Compétences sur l'installation et la transmission agricole</li> <li>- Compétences transverses selon le type de cultures, les pratiques (diagnostic des potentialité agricoles)</li> <li>- Compétences en diagnostic environnemental / évaluation des enjeux de biodiversité</li> <li>- Compétences sur la formulation d'appels à manifestation d'intérêt / appels à candidatures</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                             |

|          |                                                                                                                                |
|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4  | Développement de l'économie du territoire                                                                                      |
| Objectif | 4.3. Les agents de la restauration collective s'approvisionnent avec des produits locaux et de qualité                         |
| Action 8 | Co-construire un marché commun pour la restauration scolaire sur l'ensemble des communes de la Vallée de l'Hérault volontaires |

#### Contexte et problématique

Les Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD), concertation organisée en 2019, ont permis de définir les principaux enjeux agricoles et alimentaires sur le territoire. Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays Cœur d'Hérault a alors été structuré autour de 5 axes thématiques. Le 3ème axe « Accès à une alimentation de qualité pour tou.te.s » s'appuie notamment sur la restauration collective comme levier de démocratie alimentaire et de structuration de filières locales de qualité.

En **2021**, des **visites** de projets de restauration exemplaires avec les élus, l'**adhésion du Sydel au Club des territoires Un Plus Bio** et une première rencontre à Gignac du réseau de restauration collective sur le territoire ont permis d'initier le débat autour des besoins et des possibles sur le sujet.

En **2022**, une **enquête** a été menée auprès des sites de restauration collective du territoire pour dresser un état des lieux des pratiques dans les établissements.

Les 20 réponses au questionnaire ont permis d'en savoir plus sur les démarches en cours dans 83 sites de restauration concernant 7 900 repas/jour. L'enquête met notamment en avant :

- Une restauration collective en grande partie en gestion concédée en particulier sur le scolaire et les crèches (86% des répondants en gestion concédée)
- Un manque de connaissance et de visibilité sur les achats des répondants au questionnaire (lié souvent à la gestion concédée à un prestataire)
- Une majorité des structures ayant participé à l'enquête fonctionnent avec une cuisine centrale (81% contre 19% en cuisine sur place)
- Sur les 32 sites de restauration ayant connaissance de leurs approvisionnements, on compte presque 16% de bio et 32% de local pour un coût denrées moyen de 1,91€

Les résultats de cette enquête ont été partagés lors d'un **forum d'échange le 30 mars 2022**, durant lequel la quarantaine de participants (élu.e.s, gestionnaires, cuisiniers, partenaires) a identifié 3 grands chantiers prioritaires :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- **L'approvisionnement local**
- La coopération territoriale

Concernant l'approvisionnement, un travail collectif a rapidement été envisagé pour améliorer les cahiers des charges des marchés des nombreux restaurants collectifs du territoire en gestion concédée, afin de favoriser une alimentation de qualité. Sur la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH), la commune d'Aniane a démarré un travail sur son cahier des charges et d'autres communes (La Boissière, St André de Sangonis, Montarnaud) se sont déclarées intéressées. Afin d'entraîner un maximum de communes de la Vallée de l'Hérault dans cette dynamique, la commune d'Aniane et le

Service Achats de la CCVH souhaitent initier, dans le cadre du PAT, la construction d'un marché commun pour les cantines scolaires des communes volontaires de la CCVH.

#### Description de l'action

Périmètre choisi

Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

La présente action est donc définie autour de la co-construction d'un marché commun pour la restauration scolaire avec les communes de la Vallée de l'Hérault volontaires. Ce travail sera mené dans le cadre du PAT et du partenariat entre le Sydel du Pays Cœur d'Hérault et la CCVH, avec l'appui d'un prestataire extérieur, l'engagement des communes motrices et la participation du Conseil de développement. Il s'appuiera par ailleurs sur l'expérience des deux autres communautés de communes du Pays Cœur d'Hérault, dont la restauration scolaire est déjà organisée autour d'un marché commun.

L'action comprend :

- Un partage d'expérience sur le sujet entre les 3 intercommunalités du territoire.
- Une importante phase de concertation avec l'ensemble des acteurs liés aux sites de restauration : élus, gestionnaires, équipes de cuisine et d'animation du temps périscolaire, associations des parents d'élèves, élèves, etc. Leur adhésion au projet est un incontournable pour sa réussite. Cette phase de concertation permettra de définir le projet commun de restauration.
- Une phase d'écriture pour traduire ce projet dans le cahier des charges du marché, accompagnée par un expert de la restauration collective
- La publication du marché et la recherche de prestataires en cohérence avec le projet
- La communication tout au long du projet pour garantir la compréhension et d'adhésion de tou.te.s

#### Mise en œuvre

Calendrier

**Octobre - Décembre 2024** : Partage d'expérience entre les 3 intercommunalités (1j) / Concertation des acteurs : élus, agents (gestionnaires, cuisiniers, animateurs temps périscolaire), associations de parents d'élèves  
/ Connaissance des bases juridiques des marchés publics et de la loi Egalim –  
Identification des objectifs partagés

**Janvier - Février 2025** : Construction d'un Cahier des charges commun permettant l'atteinte des objectifs fixés

**Mars – Avril 2025** : Consultation Marché

**Rentrée septembre 2025** : Nouveau marché commun de prestation pour la restauration scolaire des communes ayant rejoint le groupement

|                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>Tout au long du projet : Communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Animation interne ?                                                                                                                                                                                                                                                        | Oui (40%) : Partage d'expériences / Organisation et mobilisation pour la concertation avec élus, agents (gestionnaires, cuisiniers, animateurs temps périscolaire), associations de parents d'élèves. Communication autour du projet.                                                                                |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                                                                                                     | Oui (60%) : Animation de la concertation, écriture collective du marché                                                                                                                                                                                                                                              |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                                                                                                     | CCVH, CCLL, CCC, Conseil de développement, Un Plus Bio                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                                                           | Enquête restauration collective 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                                                     | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                | Rédaction d'un Cahier des charges favorisant un approvisionnement local de qualité<br>Nombre de communes et de couverts ayant participé à la construction du marché commun<br>Nombre de communes et de couverts rejoignant le marché commun<br>%tage de produits locaux et bio introduits par le nouveau prestataire |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Expertise sur la restauration collective de qualité</li> <li>- Compétences en animation d'ateliers de concertation</li> <li>- Compétences sur les marchés publics</li> <li>- La connaissance du territoire est un plus</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Développement de l'économie du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 4.3. Les agents de la restauration collective s'approvisionnent avec des produits locaux et de qualité                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Action 9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Accompagner la labellisation de 5 sites de restauration collective                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Contexte et problématique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p>Au sein du réseau de restauration collective du Cœur d'Hérault réuni régulièrement depuis la mise en place de la gouvernance du PAT en 2021, plusieurs élu.e.s et équipes techniques aspirent à améliorer la qualité de l'alimentation et la conduite de leurs sites de restauration collective.</p> <p>Suite au forum de la restauration collective du 30 mars 2022, trois ateliers/journées ont été organisés pour répondre aux besoins et questionnements formulés. Une journée a notamment permis de visiter la cuisine écoresponsable de Quissac et la cuisine « fait maison » des crèches du Clermontais à Canet. A la demande de certains participants, Ecocert y a présenté la labellisation « En Cuisine » et accompagné l'ensemble de la journée.</p> <p>Cette labellisation semble être un levier très intéressant pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Valoriser le travail réalisé par les équipes</li> <li>– Inscire les établissements et leurs équipes dans une démarche commune de progression systémique et transversale (Bio, Local, Sain et Durable) pour aller plus loin</li> <li>– Fixer des exigences avec le prestataire quand la restauration est concédée</li> <li>– Poursuivre la mise en réseau des établissements labellisés pour évoluer ensemble</li> </ul> <p>Plusieurs établissements dont la restauration est en régie directe sont aujourd'hui intéressés par la labellisation « En cuisine » (Cuisine scolaire de Gignac, Crèches du Clermontais, Crèche de St André de Sangonis). La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH) a exigé la labellisation « En Cuisine » niveau 1 dans le marché public de la restauration des crèches en gestion concédée.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Description de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5 services de restauration collective volontaires : La restauration des crèches du Clermontais, la restauration scolaire de Gignac, la crèche de Saint André de Sangonis, les 4 autres crèches en gestion concédée de la CCVH et 1 ou 2 autres sites à définir (EHPAD, Lycée privé agricole Vallée de l'Hérault ou restauration collective en délégation à un prestataire) |
| <p>A travers cette action, le Sydel propose d'accompagner la relocalisation et la valorisation des approvisionnements de 5 sites de restauration collective en vue d'obtenir la labellisation « En Cuisine ».</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |



Cela se traduira par des temps collectifs avec les équipes des établissements intéressés (élu.e.s, gestionnaires, cuisiniers, prestataires) et par des temps individuels de diagnostic par établissement.

#### Mise en œuvre

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier                             | <p><b>Fin 2024</b> : Réunion de présentation de la labellisation / préparation à l'audit</p> <p><b>1er trimestre 2025</b> : Diagnostic : Audits blancs ou 1<sup>er</sup> audit</p> <p><b>2ème trimestre 2025</b> : Résultats des audits – point annuel – tableau de bord</p> <p><b>3ème trimestre 2025</b> : Atelier-Echanges leviers d'évolution</p> <p><b>Fin 2025</b> : Présentation des résultats aux élus, remise des labels et communication dans les établissements</p> |
| Animation interne ?                    | Oui (30%) : Animation auprès des élus et du groupe de gestionnaires, connaissance du territoire, mise en lien avec les fournisseurs potentiels, communication                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prestation mobilisée ?                 | Oui (70%) : diagnostics et accompagnement au diagnostic                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Autres acteurs concernés / Partenaires | Communautés de communes, Commune de Gignac, Ecocert, un Plus Bio, Civam Bio 34, Conseil de développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Etudes et diagnostics préalables       | Enquête restauration collective en 2022                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Coût prévisionnel (HT)                 | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Indicateurs                            | <p>Nombre de sites labellisés</p> <p>Niveau de labellisation et niveau d'introduction de produits bio et/ou locaux</p> <p>Changements d'approvisionnements et de fonctionnement dans le cadre de la labellisation</p>                                                                                                                                                                                                                                                          |

#### Compétences requises pour la prestation

- Expertise dans le domaine de la restauration collective de qualité
- Expertise sur les marchés publics
- La connaissance du territoire est un plus.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Développement de l'économie du territoire                                                                                                                                                                                                                             |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4.3. Les agents de la restauration collective s'approvisionnent avec des produits locaux et de qualité                                                                                                                                                                |
| Action 10                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Faire une étude comparative de la prestation repas dans les crèches selon qu'elle est exercée directement dans la crèche ou par un prestataire afin de fournir une aide à la décision                                                                                 |
| <b>Contexte et problématique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <p>Sur la Vallée de l'Hérault il existe 5 crèches. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, qui en a la gestion, travaille depuis plusieurs années à l'amélioration de l'alimentation notamment dans les crèches de ce territoire : accompagnement du prestataire, approvisionnement local et de qualité des goûters, du pain et des repas des plus petits, etc.</p> <p>La restauration de 4 crèches sur les 5 est concédée à un prestataire. La crèche de St André de Sangonis est la seule en régie directe, bénéficiant du travail d'un cuisinier et d'une cuisine sur place. la qualité de l'alimentation est nettement supérieure dans cette crèche, qui favorise un approvisionnement local.</p> <p>La CCVH entend améliorer la qualité de l'alimentation dans les 4 crèches qui fonctionnent avec une livraison de repas froids par un prestataire, mais ne dispose pas de tous les leviers pour ce faire même si elle s'implique dans l'accompagnement du prestataire pour l'obtention du label Ecocert « En Cuisine » de niveau 1. En parallèle un travail sur des goûters bio et locaux est mené au sein des crèches, de même qu'un travail sur le gaspillage alimentaire.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Description de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault : 5 crèches                                                                                                                                                                                                          |
| <p>La présente action vise à évaluer la faisabilité et les externalités d'un passage en régie directe et en cuisine sur place pour 1 ou plusieurs crèches de la CCVH.</p> <p>Ce travail n'engage en aucun cas la collectivité à opérer ce changement, mais lui permet d'en évaluer les coûts d'investissement et de fonctionnement et d'analyser les externalités qu'engendrerait ce changement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Calendrier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <p><b>Octobre – Novembre 2024</b> : Bibliographie / Benchmark – Retour d'expériences et données existantes sur de tels changements.</p> <p><b>Décembre 2024</b> : Réunion avec les élus de la CCVH et Réunion avec les 5 crèches pour présenter le projet d'étude</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <p><b>Janvier – Mars 2025</b> : Récolte des données des 4 crèches en délégation et de la crèche de St André / Enquête auprès du personnel</p> <p><b>Avril – Mai 2025</b> : Analyse des données</p> <p><b>Juin 2025</b> : Restitution des résultats de l'étude et scénarii avec élus et personnels des crèches</p> |
| Animation interne ?                                                                                                                                                                                                                                                                         | Oui (20%) : animation et dialogue avec les élus et les services de la CCVH                                                                                                                                                                                                                                        |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                                                                                                                      | Oui (80%) : réalisation de l'étude                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                      | CCVH (élus et agents des services agriculture et petite enfance), Association Un Plus Bio, Civam Bio 34, Chambre d'agriculture 34, Conseil de Développement                                                                                                                                                       |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                                                                            | Pas de véritable diagnostic, mais début de récolte de données de fonctionnement sur les 5 crèches pour envisager ce travail analytique.                                                                                                                                                                           |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                                                                      | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Scénarii avec évaluation des coûts<br>Nb de participants à la restitution                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– Expertise dans l'organisation de la restauration collective (différents modèles, coûts induits et prise en compte des différentes externalités)</li> <li>– Modélisation économique du fonctionnement de structures publiques ou privées</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Développement de l'économie du territoire                                                                                                                      |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4.4. Les volumes de produits locaux / de qualité sont significatifs dans le circuit de l'alimentation solidaire                                                |
| Action 11                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Approvisionner les épiceries sociales et solidaires et les colis alimentaires de la Vallée de l'Hérault et de Clermont l'Hérault en produits locaux de qualité |
| <b>Contexte et problématique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                |
| <p>En France, dans l'Hérault, sur le Pays Cœur d'Hérault, on observe une augmentation croissante du nombre d'habitants en situation de précarité alimentaire et un recours accru aux acteurs de la solidarité alimentaire. Alors que les dons de denrées alimentaires à ces acteurs sont en nette diminution, les approvisionnements en produits frais, fruits et légumes notamment, deviennent très difficiles. Pourtant, certains producteurs locaux pourraient satisfaire, au moins en partie, la demande.</p> <p>Ce constat étant assez général, le Département de l'Hérault a souhaité examiner, sur des cas concrets à une échelle locale, comment une mise en relation pérenne entre producteurs et acteurs de la solidarité peut être organisée. L'objectif est de fiabiliser des approvisionnements de qualité à des conditions économiques soutenables, et, dans la mesure du possible, de bâtir un modèle reproductible à d'autres territoires de l'Hérault.</p> <p>Dans le cadre de l'axe « Accès à l'alimentation de qualité pour tou.te.s » du PAT du Pays Cœur d'Hérault, deux projets sont actuellement portés sur le territoire pour améliorer la qualité des approvisionnements solidaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Un projet de coopération avec les producteurs locaux porté par Terre-Contact, le Secours populaire de St André et la Croix Rouge de Gignac.</li> <li>2) La transformation des chèques alimentaires en tickets alimentaires « verts » porté par le CCAS de Clermont l'Hérault</li> </ol> <p>Ainsi, le Pays Cœur d'Hérault abritant plusieurs structures dynamiques de la solidarité alimentaire et les circuits de production et distribution agricole ayant déjà été documentés, il a été décidé dans le cadre d'un partenariat entre le Conseil Départemental de l'Hérault, le Pays Cœur d'Hérault et plusieurs acteurs de la solidarité sur le Cœur d'Hérault, de mener un travail d'enquête entre avril et décembre 2024 sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault.</p> <p>Cette étude réalisée dans le cadre d'un travail collectif d'étudiants de l'Institut Agro Montpellier a pour objectif d'identifier les leviers de coopérations entre producteurs locaux et acteurs locaux de la solidarité alimentaire.</p> |                                                                                                                                                                |
| <b>Description de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Vallée de l'Hérault et Commune de Clermont l'Hérault                                                                                                           |
| <p>La présente action fera suite à l'étude réalisée par les élèves ingénieurs de l'Institut Agro. Il s'agira de constituer un réseau de producteurs volontaires pour participer à l'approvisionnement des associations et de mettre en place concrètement ces nouveaux approvisionnements. En fonction des modes et logistiques de commercialisation des</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                |

|                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| producteurs, les flux des produits seront envisagés pour répondre à la demande des associations tout en respectant les conditions des producteurs.trices. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Calendrier                                                                                                                                                | <p><b>1er trimestre 2025</b> : Restitution des enquêtes auprès des producteurs et associations et interconnaissance entre ces acteurs</p> <p><b>2ème trimestre 2025</b> : Mise en place de solutions logistiques et économiques</p> <p><b>3ème et 4ème trimestres 2025</b> : Analyse des conditions de la pérennisation de ces approvisionnements et activation de leviers (techniques, organisationnels, politiques, financiers) pour pérenniser la démarche.</p> |
| Animation interne ?                                                                                                                                       | Oui (100%) : Animation du réseau de producteurs, mise en lien avec les associations, mise en œuvre de solutions logistiques et économiques pour approvisionnement local des associations et in fine des habitants                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                    | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                    | Conseil de développement du Pays Cœur d'Hérault, Terre-contact, CCAS de Clermont l'Hérault, organismes solidaires de Saint André de Sangonis, Gignac et Clermont l'Hérault, Services Départementaux de Solidarité (SDS), Conseil départemental 34                                                                                                                                                                                                                  |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                          | Etude des modalités d'approvisionnement en denrées alimentaires locales de structures du secteur de la solidarité alimentaire (étude bibliographique, entretiens auprès des associations et des producteurs, étude de faisabilité et préconisations) – réalisation entre avril et décembre 2024                                                                                                                                                                    |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                    | En cours d'estimation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Indicateurs                                                                                                                                               | <p>Volumes de produits locaux achetés pour la solidarité alimentaire</p> <p>Volumes de produits locaux distribués par les associations de solidarité et CCAS</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Néant (Pas de prestation)                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|           |                                                                                            |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4   | Développement de l'économie du territoire                                                  |
| Objectif  | 4.5. La filière d'élevage de volailles est appuyée et peut se développer.                  |
| Action 12 | Préfigurer une placette pour accueillir l'abattoir mobile volailles en Pays Cœur d'Hérault |

#### Contexte et problématique

Les Etats Généraux de l'Alimentation et de l'Agriculture Durables (EGAAD), organisés en 2019, ont permis d'identifier les enjeux et besoins agricoles et alimentaires du territoire. Parmi les constats des EGAAD, la difficulté des porteurs de projet en élevage de volailles à s'installer, par manque d'outils d'abattage, a été relevée. Selon leur localisation, les éleveurs en activité sur le territoire n'ont pas d'autre solution que d'emmener les animaux jusque dans le Tarn (Abattoir de Mazamet) ou en Ariège. Parallèlement il existe une importante demande en viande de volailles et en oeufs sur le territoire, via la vente directe sur les marchés ou la restauration collective.

Depuis maintenant plusieurs années, l'Inrae et le Civam Bio 34 portent un projet d'abattoir semi-mobile de volailles dans l'Hérault.

**1ère mobilisation :** L'Inrae et le CIVAM Bio 34 ont dans un premier temps travaillé avec l'abattoir de Pézenas pour envisager le développement d'une chaîne de volailles mais cette piste s'est avérée inadaptée, car les volumes de rentabilité de la chaîne imaginée par l'abattoir de Pézenas étaient trop importants par rapport à ce que les éleveurs pouvaient apporter. La création d'un abattoir mobile jusqu'à la ferme, quant à lui, amène d'autres difficultés, les conditions d'accueil à la ferme (eau + élec) n'étant pas toujours réunies dans un contexte de crise sanitaire complexe. Le projet s'est donc orienté vers la mise en place d'un abattoir semi-mobile, avec des aires d'accueil de camion ou remorque dans les zones de concentration des éleveurs intéressés.

**2ème mobilisation :** Dans le cadre du Plan de relance et en partenariat avec le Pays Cœur d'Hérault, la ville de Capetang et Montpellier Méditerranée Métropole, le Civam Bio 34 et l'Inrae ont poursuivi leur partenariat pour engager une étude de faisabilité sur 6 mois. Dans un premier temps, un questionnaire auprès des producteurs a été réalisé et 2 réunions ont été organisées avec les producteurs. Ensuite, l'Inrae a poursuivi l'étude dans le cadre d'un stage Ingénieur en axant le travail sur les types d'outils et en continuant à mobiliser individuellement les producteurs.

L'étude a révélé l'intérêt pour un tel outil de 18 éleveurs et porteurs de projets. Parmi eux, 6 ateliers en poulet de chair dont 4 projets d'installation, et 11 ateliers en poules pondeuses, dont 3 projets d'installation. Le dernier est un atelier d'élevage de lapins. Le modèle économique a été posé et le collectif avance désormais sur la gouvernance.

Actuellement, le noyau dur est constitué de 5 producteurs qui se sont regroupés au sein d'une association de préfiguration : Regroupement Circuits-Courts Volailles 34. Ils sont essentiellement situés autour d'Olargues et de Capestang

L'étape suivante est l'aménagement des 4 stations d'accueil identifiées dans le cadre du stage pour l'abattoir sur les 4 zones où sont localisés les potentiels futurs utilisateurs. Les places d'Olargues et Capestang seront prioritairement aménagées car il s'agit des zones où sont impliqués les producteurs du noyau dur. Avec 7 producteurs concernés, le Pays Cœur d'Hérault est un de ces territoires.

### Description de l'action

Périmètre choisi

Un lieu à définir sur le Pays Cœur d'Hérault

A travers cette action, il s'agit de préfigurer la station d'accueil de l'abattoir semi-mobile sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Ce travail passe par la communication sur le projet auprès des élu.e.s des communes et des communautés de communes du territoire et des propriétaires ou locataires de foncier privés potentiellement mobilisables pour accueillir la station. Puis l'action consistera à vérifier la faisabilité de l'installation d'une station d'accueil aux endroits identifiés, de prévoir son équipement et d'effectuer le montage juridique et financier de cette station d'accueil (contrat, charges de fonctionnement, etc).

Grâce au travail réalisé dans le cadre du PAT en lien avec le SCOT et le Pôle économie du Pays, les communes et les privés en capacité d'accueil de la station sont rapidement identifiables. Il y a déjà plusieurs pistes de réflexion (plateformes logistiques Bio Hérault Solidaire et FLO existantes dans le cadre de l'axe 4 du PAT, communes mobilisées sur des projets d'installation agricole dans le cadre de l'axe 1 du PAT).

### Mise en œuvre

Calendrier

**1er semestre 2025** : Communication sur le projet et identification d'un ou plusieurs lieux potentiels pour accueillir la station.  
Mobilisation des producteurs du secteur.

**2eme semestre 2025** : Mobilisation des producteurs du secteur, interconnaissance avec le groupe et discussions des équipements et fonctionnement de la placette

**Fin 2025** : Contractualisation du lieu, rédaction du Plan de Maîtrise Sanitaire

|                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                              | <b>Mi-2026 : Inauguration de la placette</b>                                                                                                                                                                                                     |
| Animation interne ?                                                                                                                                                                                                                          | Oui (20%) : Animation avec les élus ou propriétaires du foncier identifié                                                                                                                                                                        |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                                                                       | Oui (80%)                                                                                                                                                                                                                                        |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                                                                       | Association Regroupement Circuits-Courts Volailles 34, Communautés de communes, INRAE, Civam Bio 34, Chambre d'agriculture 34, Association Abattage à la ferme 34, entreprises avec capacité d'accueil                                           |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                             | Etude de faisabilité Abattoir mobile volailles dans l'Hérault (2023)                                                                                                                                                                             |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                       | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                   |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                  | Validation d'un lieu pour accueillir l'abattoir mobile volailles<br><br>Nb d'éleveurs et porteurs de projets intéressés par un accès à l'abattoir sur cette placette<br><br>Nb d'abattage potentiel<br><br>Prévision d'équipement de la placette |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des dispositifs d'abattage mobile</li> <li>- Modélisation technique et économique de l'équipement et du fonctionnement de la placette</li> <li>- Connaissance du territoire</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                  |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Développement de l'économie du territoire                                                    |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 4.6. La filière céréales-pain locale s'est développée                                        |
| Action 13                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Approvisionner 3 sites de restauration collective en pain à base de farine locale de qualité |
| <b>Contexte et problématique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                              |
| <p>Sur le Pays Cœur d'Hérault, territoire méditerranéen majoritairement viticole, les enjeux de la transition agricole et alimentaire reposent sur la diversification des productions agricoles, l'amélioration des pratiques, la structuration de filières locales de qualité et la démocratisation de l'accès à l'alimentation de qualité.</p> <p>En 2023, une étude d'opportunité et d'intérêt sur le développement d'une filière locale de pain de qualité en Pays Cœur d'Hérault a permis de caractériser l'état de la filière céréales en Cœur d'Hérault, d'identifier l'intérêt des différents acteurs de la filière pour le développement d'une filière locale de pain de qualité et de constituer un réseau d'acteurs prêts à s'impliquer dans le développement de cette filière.</p> <p>Pour poursuivre l'évaluation de la pertinence de développer une filière céréales-pain local de qualité sur le territoire, deux perspectives d'actions ont été proposées :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Expérimenter la culture de différentes variétés de céréales anciennes panifiables sur le territoire</li> <li>2) Expérimenter l'introduction de pain bio confectionné à partir de céréales locales en restauration collective</li> </ol> <p>Plusieurs gestionnaires de sites de restauration ont manifesté leur souhait d'expérimenter cet approvisionnement local de qualité. En particulier, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault accompagne ses crèches (dont une se situe à Gignac et une autre à Aniane) dans cette démarche d'approvisionnement local pour le pain et les goûters. Les communes de Gignac et Aniane se sont aussi montrées intéressées pour introduire un pain de meilleure qualité confectionné à base de farine locale.</p> <p>Parallèlement, la commune du Bosc en Lodévois et Larzac a envisagé un approvisionnement en pain auprès du meunier-boulangier nouvellement installé sur le village.</p> |                                                                                              |
| <b>Description de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                              |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Gignac, Aniane et Le Bosc                                                                    |
| <p>A travers cette action, il est proposé d'accompagner les 3 communes et leurs établissements publics à passer le pas de cet approvisionnement local de qualité à travers un travail de partenariat avec un ou plusieurs boulangers de Gignac pour les 2 crèches et les 2 restauration scolaires d'Aniane et Gignac d'une part, et le meunier-boulangier du Bosc d'autre part pour la restauration scolaire du Bosc d'autre part.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                              |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                              |
| Calendrier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>Automne 2024</b> : Groupe de travail avec les équipes de restauration (1j)                |

|                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                | <p><b>1er trimestre 2025 :</b> Etat des lieux des pratiques chez les boulangers de Gignac et du Bosc (2j)</p> <p><b>2ème trimestre 2025 :</b> Discussions autour des leviers d'évolution de la composition et des prix du pain / Partage d'expériences de boulangeries ayant introduit farines locales de qualité / Accompagnement des boulangeries (3j)</p> <p><b>3ème trimestre 2025 :</b> Tests d'approvisionnement et actions pédagogiques associées auprès des enfants et du personnel de service / Montage économique - réunion avec les élu.e.s (5j)</p> <p><b>Automne 2025 :</b> Introduction régulière de pain fabriqué avec de la farine locale et communication (1j)</p> |
| Animation interne ?                            | Oui (100% - 11j)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Prestation mobilisée ?                         | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Autres acteurs concernés / Partenaires         | Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault et du Lodévois et Larzac, Communes d'Aniane, Gignac et Le Bosc, Chambre des métiers et de l'artisanat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Etudes et diagnostics préalables               | Etude des intérêts et motivations pour l'émergence d'une filières céréales-pain locale en Cœur d'Hérault (2023)<br>Enquête restauration collective (2022)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Coût prévisionnel (HT)                         | En cours d'estimation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Indicateurs                                    | Nombre de site s'approvisionnant avec un pain à base de farine locale de qualité<br>Volume de pain local de qualité distribué / semaine<br>Production de pain à base de farine locale de qualité de la boulangerie partenaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Néant (pas de prestation)                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

|           |                                                                                                                                    |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4   | Développement de l'économie du territoire                                                                                          |
| Objectif  | 4.7. Les professionnels du tourisme s'approvisionnent en circuits courts localement                                                |
| Action 14 | Animer des ateliers avec les professionnels du tourisme pour augmenter leur part d'approvisionnement en produits locaux de qualité |

#### Contexte et problématique

Le Pays Cœur d'Hérault est un territoire rural présentant un patrimoine naturel et culturel préservé avec :

- **3 Grands sites** (« Gorges de l'Hérault », « Cirque de Navacelles », « Lac du Salagou – Cirque de Mourèze »)
- Une partie du territoire appartenant au « Bien Unesco Causses et Cévennes », inscrit au **patrimoine mondial en tant que paysages culturels de l'agropastoralisme**
- Une majorité du territoire est concerné par des **zonages environnementaux (70% de l'espace)**.

**Le territoire est engagé sur des programmes structurants dans le développement durable**, affichés dans un document stratégique : La [Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014-2025](#) (Impulser une gestion durable et innovante, associant préservation du patrimoine, accueil maîtrisé d'un large public, développement local et retombées économiques).

Le territoire a inscrit dans ses priorités une **stratégie de destination durable et d'excellence**, axée autour de ses Grands Sites, des activités de pleine nature et de la valorisation de ses produits locaux à travers notamment le label national « Vignobles & Découvertes » depuis 2015 (réseau de plus de 120 professionnels adhérents).

Le Pôle Tourisme, Culture et Patrimoine, à travers les Défi 1 « Une terre d'accueil et de rencontres », participe au renforcement du positionnement culturel et touristique du Cœur d'Hérault, destination durable et d'excellence.

Depuis 2021, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ADEME suite au Plan France Relance puis Destination France, il accompagne les professionnels du tourisme (hébergeurs et restaurateurs) dans la transition écologique et notamment sur des actions pour la restauration durable par le Fond tourisme Durable:

- Modèle d'affaires Restauration Durable
- Formation à la restauration durable et aux éco-gestes en restauration
- Communication-supports de communication valorisant la restauration durable
- Evolution des approvisionnements des menus (relocalisation du circuit d'approvisionnement, augmentation et la mise en oeuvre du végétal, des produits de

qualité et/ou durables, l’ancrage dans le territoire, le fait-maison via l’usage de produits bruts, la conservation des produits frais)

- Lutte contre le gaspillage alimentaire

Parallèlement, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et de l’axe « Coopération au sein de la chaîne alimentaire », le Sydel appuie la structuration de filières locales de qualité à travers le soutien à plusieurs projets : émergence d’une plateforme logistique et commerciale de produits locaux et bio (Clermont l’Hérault, Croix Rouge Insertion Capdife, Bio Hérault Solidaire), création de deux abattoirs mobiles volailles et multi-espèces (Hérault, Association Abattage à la ferme, Inrae, Civam Bio), création d’outils de transformation des fruits et légumes locaux (Hangar FLO, Les Fées Conserv’), expérimentation de la culture et transformation de céréales anciennes panifiables (Lycée Privé Agricole Vallée de l’Hérault, Communauté de Communes de la Vallée de l’Hérault).

Un enjeu pour le développement d’une économie locale et de ces filières est de relocaliser les approvisionnements des opérateurs touristiques proposant un service de restauration.

Dans le cadre d’une coopération entre le pôle tourisme et la mission alimentation du Pays Cœur d’Hérault, une enquête sur les approvisionnements des professionnels du tourisme a été initiée en 2022. Cette enquête intitulée « Et si on s’approvisionnait en local ? » avait pour objectif d’identifier l’intérêt, les problématiques, les freins et les besoins des professionnels du tourisme pour s’approvisionner en produits locaux (et/ou bio locaux) afin de pouvoir leur proposer un accompagnement adapté.

Les résultats de cette enquête confirment l’intérêt de proposer aux opérateurs touristiques un accompagnement sur cet approvisionnement. Sur les 29 répondants :

- 21 ont exprimé vouloir s’approvisionner davantage en produits locaux
- 18 se sont dit intéressé.e.s ou peut-être intéressés pour intégrer un groupe d’opérateurs touristiques qui avance sur ce sujet d’approvisionnement local de qualité

Une enquête a également été menée auprès des restaurateurs du territoire en 2022 dans le cadre de l’étude de marché du projet de Plateforme logistique Bio Hérault Solidaire afin d’identifier leur intérêt pour un outil logistique leur permettant d’accéder à des produits locaux de qualité. Sur les 94 répondants, 38 se sont montrés intéressés par le projet de création d’une plateforme commerciale et logistique, dont 22 intéressés pour y trouver des produits bio.

#### Description de l’action

Périmètre choisi

Pays Cœur d’Hérault

A travers cette action, nous souhaitons proposer un accompagnement des professionnels du tourisme intéressés pour intégrer davantage de produits locaux dans leurs services de restauration. Cet accompagnement sera proposé par le Sydel en transversalité entre la mission tourisme durable et la mission alimentation. Cet accompagnement collectif sera développé sur la base des échanges du premier atelier, permettant de valider et cibler les attentes et

besoins des participants suite à l'enquête réalisée en 2022-2023. Il pourra proposer une alternance entre ateliers d'échange, partage d'expérience de professionnels déjà engagés dans une démarche de partenariat avec un ou plusieurs fournisseurs locaux et visites de fournisseurs et d'outils du territoire. L'objectif est de permettre une plus grande introduction de produits locaux dans les approvisionnements des professionnels du tourisme. La plateforme virtuelle BOCAL de recensement des acteurs du système alimentaire et des lieux de vente, restaurants, initiatives permettra de valoriser directement les nouveaux approvisionnements locaux des professionnels engagés.

Mise en œuvre

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier                             | <p><b>Automne 2024</b> : Atelier collectif : Partage des résultats de l'enquête sur les approvisionnements auprès des professionnels du tourisme en 2022-2023 – Échanges sur les résultats et identification des besoins</p> <p><b>2025</b> : Déploiement d'un programme d'accompagnement à l'approvisionnement local de qualité selon les freins et besoins identifiés par les participants (Ateliers collectifs, Visites de fournisseurs, Échange d'expériences, etc) – 4 ateliers collectifs</p> <p>Valorisation des engagements pris par les professionnels du tourisme.</p> |
| Animation interne ?                    | Oui (100%) : partagée entre Pôle Tourisme et mission alimentation au sein du Pôle Aménagement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Prestation mobilisée ?                 | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Autres acteurs concernés / Partenaires | Les 3 offices de tourisme du territoire, les Communautés de Communes (chargés de mission alimentation, agriculture et développement durable) Civam Bio 34, la Chambre d'agriculture 34, Bio Hérault Solidaire, acteurs de la transformation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                |                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etudes et diagnostics préalables               | <p>Enquête sur les approvisionnements auprès des professionnels du tourisme en 2022-2023</p> <p>Etude d'opportunité pour la mise en place d'un outil logistique en 2022</p>          |
| Coût prévisionnel (HT)                         | Estimation en cours                                                                                                                                                                  |
| Indicateurs                                    | <p>Nombre d'ateliers et de visites organisés</p> <p>Nombre de participants aux ateliers</p> <p>Nombre de changements d'approvisionnement</p> <p>Budget associé à ces changements</p> |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b> |                                                                                                                                                                                      |
| Néant (Pas de prestation)                      |                                                                                                                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Développement de l'économie du territoire                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 4.8. La vente directe est valorisée et favorisée                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Action 15                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Favoriser l'accès et la visibilité des producteurs locaux sur les marchés de plein vent                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Contexte et problématique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, en 2022, un diagnostic sur la reterritorialisation des filières maraîchage et arboriculture a été réalisé par la FR Civam selon la méthodologie RELOC. Cette étude a révélé une difficulté de certains maraîchers en maraîchage diversifié d'accéder aux marchés de plein vent. De manière générale, les producteurs locaux nouvellement installés font remonter des difficultés à trouver une place sur les marchés, qui accueillent des revendeurs historiques.</p> <p>Parallèlement, une enquête consommateurs sur les marchés a révélé en 2021 un manque de visibilité des producteurs locaux sur les marchés de plein vent. Dans une seconde enquête consommateurs réalisées en ligne en 2021, 27% des répondants achètent des fruits et légumes sur les marchés de plein vent et la majorité des répondants « ne consomment pas davantage de fruits et légumes du territoire », « parce qu'ils ne trouvent pas ce qu'ils veulent ».</p> <p>Ces différents résultats pointent l'enjeu de permettre aux producteurs locaux d'accéder aux marchés de plein vent, mais aussi celui de rendre visibles ces producteurs sur les marchés. Une enquête auprès des organisateurs des marchés de plein vent du Pays Cœur d'Hérault est en cours de réalisation entre janvier et mars 2024 par l'association Marchés Paysans. Cette enquête interroge les gestionnaires des marchés sur leur fonctionnement, les conditions d'admission des exposants, mais aussi leur motivation pour rendre l'information sur les exposants plus transparente (type, localisation, labellisations, etc) et mettre en valeur les producteurs locaux. Cette enquête nous permettra de connaître les gestionnaires et communes intéressés pour mettre en place un affichage apportant cette transparence sur les marchés.</p> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Description de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Pays Cœur d'Hérault                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <p>Il s'agit d'amorcer une mise en réseau des gestionnaires de marchés du territoire à travers l'animation de réunions collectives. L'objectif de ces réunions sera d'accompagner les gestionnaires de marchés et les communes volontaires à rendre visible sur les marchés le type d'exposants et les informations principales de chaque exposant dont sa localisation, ses labellisations, etc.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Calendrier indicatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <p>Le calendrier sera précisé/ajusté par le prestataire retenu.</p> <p><b>Automne 2024 :</b> Réunion avec les communes et gestionnaires de marchés : Partage des éléments connus sur les marchés de plein vent du territoire issus des précédentes enquêtes ; Retour d'expériences sur les politiques / actions</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <p>de valorisation des producteurs locaux sur les marchés de plein vent ; Partage des motivations</p> <p><b>1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres 2025</b> : Echanges et mise en place d'évolutions éventuelles dans le fonctionnement des marchés volontaires pour un accès des producteurs locaux aux marchés de plein vent.<br/>Choix d'une signalétique (de préférence commune) par les communes volontaires pour en mettre une en place</p> <p><b>3<sup>ème</sup> trimestre 2025</b> : Préparation des supports de signalétique</p> <p><b>Automne 2025</b> : Mise en place de la signalétique et communication autour du projet.</p> |
| Animation interne ?                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Non                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                                                                                                                               | Oui (100%)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                                                                                                                               | Communautés de communes, Communes, FR Civam Occitanie, Chambre d'agriculture 34, Conseil de Développement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                                                                                                                                     | Diagnostic RELOC sur la reterritorialisation des filières fruits et légumes sur le Cœur d'Hérault (2022)<br>Enquête sur l'accès et la visibilité des producteurs locaux sur les marchés de plein vent sur le Cœur d'Hérault (Janvier-Mars 2024)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                                                                                                                               | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Nb de consommateurs enquêtés<br>Nb de participants aux ateliers collectifs<br>Nb de marchés ayant mis en place un affichage Signalétique sur les stands et marchés<br>Nb de producteurs locaux sur les marchés (avant et après cette action)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance du fonctionnement et de l'organisation des marchés</li> <li>- Connaissance des dispositifs existants de mise en valeur et de transparence sur les exposants des marchés</li> <li>- Ancrage territorial / Connaissance du territoire</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe n°4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Développement de l'économie du territoire                                            |
| Objectif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 4.9. L'offre locale de qualité et ceux qui la favorisent sont visibles pour tou.te.s |
| Action 16                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Publier un guide référençant tous les acteurs du système alimentaire local           |
| <b>Contexte et problématique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                      |
| <p>Le site internet BoCal (<a href="http://bocal.montpellier3m.fr">bocal.montpellier3m.fr</a>) a été initié en 2018 par Montpellier Méditerranée Métropole en partenariat avec le Grand Pic St Loup et le Pays de l'Or pour recenser les points de vente en circuits courts sur le bassin de vie montpelliérain. Le Pays Cœur d'Hérault a renforcé ses liens avec ces trois territoires dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et a été invité à participer au projet d'évolution de la plateforme BoCal.</p> <p>Cette plateforme numérique et collaborative évolue pour recenser, cartographier et mettre en valeur l'engagement de nouveaux acteurs du système alimentaire intégrés aux dynamiques des PAT, notamment les producteurs, points d'approvisionnement solidaires, points de vente de produits en vrac, et toute autre information considérée comme pertinente (fermes ressources, lieux d'accueil du public, jardins partagés, restaurants labellisés...) et ainsi mettre en valeur toutes les initiatives des acteurs du système alimentaire des 4 territoires.</p> <p>Dans le cadre du PAT du Pays Cœur d'Hérault, les concertations ont permis d'identifier la demande des habitants et des professionnels d'accéder à une information partagée sur les acteurs du système alimentaire, les points d'approvisionnement en circuits courts et les initiatives alimentaires, pour favoriser l'approvisionnement local, l'interconnaissance et la mise en lien entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire de l'amont à l'aval.</p> <p>Les acteurs et habitants ont formulé la demande d'un guide papier permettant de diffuser et partager ces informations à tou.te.s, dans les points de vente et commerces, les mairies, les offices de tourisme, etc.</p> |                                                                                      |
| <b>Description de l'action</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                      |
| Périmètre choisi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Pays Cœur d'Hérault                                                                  |
| <p>La présente action vise à mettre en forme et publier un guide des acteurs du système alimentaire du Pays Cœur d'Hérault. La refonte de la plateforme BoCal en cours de finalisation a permis de structurer la nomenclature des acteurs et initiatives de ce système alimentaire dans le cadre d'une réflexion commune avec les territoires voisins et les partenaires du Projet Alimentaire Territorial.</p> <p>La pré-existence de la plateforme numérique moncoeurdherault.fr permet l'accès à une première base de données de ces acteurs à compléter et actualiser.</p> <p>Il s'agira donc de finaliser la base de données des acteurs et initiatives (en interne), de proposer un design et une mise en page pour ce guide et de le publier (par un ou plusieurs prestataires), puis de le diffuser sur le territoire.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                      |
| <b>Mise en œuvre</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                      |

|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Calendrier                                                                                                                                                                                  | <p><b>Automne 2024</b> : Validation de la base de données</p> <p><b>Janvier – Mars 2025</b> : Design et mise en forme du guide</p> <p><b>Printemps 2025</b> : Publication, impression et distribution du guide</p>                                                                        |
| Animation interne ?                                                                                                                                                                         | Oui (40%) : Affinage et validation de la base de données, rédaction, validation du projet de guide avec les élus et acteurs impliqués dans le PAT, communication et diffusion du guide                                                                                                    |
| Prestation mobilisée ?                                                                                                                                                                      | Oui (60%) : Graphisme, mise en page, édition                                                                                                                                                                                                                                              |
| Autres acteurs concernés / Partenaires                                                                                                                                                      | Conseil de développement, territoires partenaires dans BOCAL, tous acteurs impliqués dans le PAT et la transition sur le territoire, relais de distribution (offices de tourisme et professionnels du tourisme, espaces de vie sociale, mairies, communautés de communes, commerces, etc) |
| Etudes et diagnostics préalables                                                                                                                                                            | Refonte de la plateforme BOCAL incluant une mise à jour de la base de données                                                                                                                                                                                                             |
| Coût prévisionnel (HT)                                                                                                                                                                      | Devis en cours                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Indicateurs                                                                                                                                                                                 | <p>Nombre de pages</p> <p>Nombre d'exemplaires imprimés</p> <p>Nombre d'exemplaires distribués</p> <p>Lieux de distribution</p>                                                                                                                                                           |
| <b>Compétences requises pour la prestation</b>                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>– Graphisme / Illustration / Mise en page / Edition</li> <li>– Impression</li> <li>– Connaissance du sujet</li> <li>– Ancrage territorial</li> </ul> |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |